



Le Groupe
Jean Coutu
(PJC) inc.

RAPPORT ANNUEL
2017

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE AUX ACTIONNAIRES	2
PROFIL DE LA SOCIÉTÉ	3
RAPPORT DE GESTION.....	8
1. INFORMATIONS GÉNÉRALES.....	8
2. DÉFINITIONS.....	8
3. INFORMATIONS ANNUELLES CHOISIES POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2017, 2016 ET 2015.....	9
4. PERFORMANCE DES SECTEURS OPÉRATIONNELS POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2017 ET 2016.....	11
5. RÉSULTATS TRIMESTRIELS	13
6. INFORMATIONS SUR LE RÉSEAU DES ÉTABLISSEMENTS FRANCHISÉS PJC.....	15
7. SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT	16
8. INSTRUMENTS FINANCIERS ET ARRANGEMENTS HORS BILAN	20
9. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES.....	21
10. PRINCIPALES ESTIMATIONS COMPTABLES.....	21
11. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES	23
12. RISQUES ET INCERTITUDES	24
13. RAPPORT ANNUEL DE LA DIRECTION SUR LES CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION ET SUR LE CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE.....	28
14. STRATÉGIES ET PERSPECTIVES	28
15. MISES EN GARDE QUANT AUX DÉCLARATIONS PROSPECTIVES.....	29
RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS	30
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	31
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AUDITÉS	
ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT.....	32
ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES	33
ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE.....	34
TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE	35
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS.....	36
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	85

Tout au long de ce document, les expressions la « Société », le « Groupe Jean Coutu », « nous », « notre » et « nos », désignent, sauf indication contraire, Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc. et ses filiales. Le Groupe Jean Coutu est une entreprise renommée dans le domaine du commerce de détail en pharmacie au Canada. Au 4 mars 2017, la Société exploite un réseau de 418 établissements franchisés, tous situés au Québec, au Nouveau-Brunswick et en Ontario, sous les bannières PJC Jean Coutu, PJC Jean Coutu Santé et PJC Jean Coutu Santé Beauté qui emploie plus de 20 000 personnes. De plus, le Groupe Jean Coutu possède Pro Doc ltée (« Pro Doc »), une filiale située au Québec, qui fabrique des médicaments génériques.



Le Groupe
Jean Coutu
(PJC) inc.

MESSAGE AUX ACTIONNAIRES
Résultats de l'exercice financier 2017

À nos actionnaires,

Le Groupe Jean Coutu a le plaisir de vous communiquer ses résultats financiers de l'exercice financier terminé le 4 mars 2017.

Les produits se sont élevés à 2,978 milliards de dollars pour l'exercice financier 2017 comparativement à 2,855 milliards de dollars pour l'exercice financier précédent. Cette augmentation est attribuable à la semaine additionnelle de l'exercice financier 2017 jumelée à la croissance générale du marché, malgré l'impact déflationniste sur les produits de l'augmentation du volume des ordonnances de médicaments génériques par rapport aux médicaments d'origine ainsi que des réductions du prix des médicaments génériques. Le résultat opérationnel avant amortissements (« ROAA ») a affiché une diminution de 20,1 millions de dollars pour atteindre 311,2 millions de dollars pour l'exercice financier terminé le 4 mars 2017 alors qu'il s'était élevé à 331,3 millions de dollars pour l'exercice financier terminé le 27 février 2016. La contribution de Pro Doc au ROAA consolidé, net des éliminations inter-secteurs, a atteint 71,0 millions de dollars pour l'exercice financier terminé le 4 mars 2017 comparativement à 90,8 millions de dollars pour l'exercice financier 2016.

Le résultat net de l'exercice financier 2017 s'est élevé à 199,5 millions de dollars (1,08 \$ par action) comparativement à 213,7 millions de dollars (1,14 \$ par action) pour l'exercice financier 2016. Cette diminution est principalement expliquée par la baisse de la contribution de Pro Doc et par une augmentation des frais généraux et opérationnels tels que les dépenses de main-d'œuvre et autres frais liés à la transition au nouvel emplacement de Varennes.

Au 4 mars 2017, le réseau de pharmacies franchisées PJC Jean Coutu comprenait 418 établissements. Pour l'exercice financier 2017, les ventes au détail totales réalisées par le réseau de pharmacies franchisées PJC ont augmenté de 3,1 % et celles réalisées sur une base d'établissements comparables ont augmenté de 2,7 % comparativement à l'exercice financier 2016.

Le conseil d'administration du Groupe Jean Coutu a déclaré un dividende trimestriel de 0,13 \$ par action. Ce dividende sera versé le 26 mai 2017 à tous les porteurs d'actions à droits de vote subalterne catégorie « A » ainsi qu'aux porteurs d'actions catégorie « B » inscrits aux registres de la Société au 12 mai 2017.

« Nous sommes satisfaits des résultats de l'exercice financier 2017. Les ventes au détail de notre réseau ont affiché une croissance appréciable au cours des douze derniers mois, en particulier au quatrième trimestre, en dépit d'un environnement fortement compétitif, témoignant ainsi de l'efficacité de nos stratégies d'affaires et de leur implantation » a souligné le président et chef de la direction, monsieur François J. Coutu. « Au cours de la prochaine année, nous poursuivrons la mise en œuvre de notre plan stratégique et déploierons tous les efforts requis afin de poursuivre notre croissance ».

Sincères salutations,

/s/ François J. Coutu
François J. Coutu
Président et chef de la direction

PROFIL DE LA SOCIÉTÉ

Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc. (la « Société » ou le « Groupe Jean Coutu ») exerce ses activités au sein de l'industrie canadienne de la pharmacie de détail, essentiellement dans l'est du Canada, par l'entremise d'établissements franchisés sous les bannières PJC Jean Coutu, PJC Jean Coutu Santé et PJC Jean Coutu Santé Beauté (les « établissements franchisés PJC »). De plus, le Groupe Jean Coutu possède Pro Doc Itée (« Pro Doc »), une filiale située au Québec, spécialisée dans la fabrication de médicaments génériques.

NOTRE MISSION

Le Groupe Jean Coutu est un leader de l'industrie de la pharmacie au détail en Amérique du Nord dans ses marchés spécifiques. La Société propose à sa clientèle des produits de santé, d'hygiène et de beauté de grande qualité offerts dans un environnement agréable et fonctionnel. Notre force repose sur la réputation de notre réseau de pharmacies affiliées Jean Coutu, nos mises en marché concurrentielles et les services d'encadrement fournis à nos franchisés. Nous avons comme objectifs d'offrir un rendement supérieur à nos actionnaires et des programmes de carrière intéressants pour tous les professionnels et les employés du réseau PJC et du Groupe Jean Coutu.

NOTRE OBJECTIF

Le Groupe Jean Coutu cherche à se démarquer parmi les leaders du commerce de détail canadien en affichant une excellente performance financière et en jouant un rôle dominant dans son secteur d'activités.

Profil du réseau d'établissements franchisés

Le Groupe Jean Coutu est le franchiseur de l'une des plus importantes chaînes de pharmacies au Canada, avec un réseau de 418 établissements franchisés PJC au Québec, en Ontario et au Nouveau-Brunswick. Nos activités de franchisage comprennent l'exploitation de deux centres de distribution et la prestation de plusieurs services aux établissements franchisés PJC. Il s'agit notamment des services d'achats centralisés, de distribution, de commercialisation, de formation, de ressources humaines, de gestion, de consultation opérationnelle et de systèmes d'information, de même que d'un programme de marques privées. Les franchisés PJC assument la gestion de leur établissement, en plus de veiller au merchandisage et au financement de leur inventaire. Ils s'approvisionnent auprès de nos centres de distribution dans la mesure où les produits y sont disponibles. En se référant aux ventes au détail totales des établissements franchisés PJC, nous leur fournissons environ 92 % de la valeur des produits disponibles dans leurs établissements, y compris les médicaments d'ordonnance. Même si les ventes au détail des établissements franchisés PJC ne sont pas comptabilisées dans nos revenus, toute augmentation ou diminution de ces ventes a une incidence directe sur notre performance financière, compte tenu des retombées que de telles variations peuvent avoir sur le volume des ventes des centres de distribution et sur le montant des redevances versées par les franchisés.

Les pharmacies affiliées Jean Coutu ont exécuté 97,6 millions d'ordonnances au cours de l'exercice financier 2017 (53 semaines), soit en moyenne 4 405 ordonnances par semaine, par établissement. Notre position de chef de file dans le secteur pharmaceutique est attribuable à l'engagement et au professionnalisme de nos pharmaciens propriétaires franchisés, à la qualité des services professionnels prodigués et à la localisation des établissements franchisés PJC.

L'aménagement des établissements franchisés PJC est conçu de façon à offrir à notre clientèle une expérience positive et conviviale. La surface idéale des établissements franchisés PJC Jean Coutu est de 12 000 à 14 000 pieds carrés mais nous concevons des établissements de différentes dimensions, adaptés à la localité où ils se situent. Dans la section commerciale des établissements de notre réseau, nous offrons quelques produits alimentaires et de dépannage mais nous mettons surtout l'accent sur une gamme variée de produits axés sur la santé et la beauté, de marchandises générales et de produits saisonniers. De plus, 13,5 % des ventes au détail de la section commerciale des établissements franchisés PJC proviennent de la vente de plus de 3 000 produits de marques privées et de marques exclusives. Reconnus pour leur excellent rapport qualité/prix, ces produits fort populaires contribuent à l'augmentation de nos marges bénéficiaires et de notre achalandage ainsi qu'à la fidélisation de notre clientèle.

Nous offrons également les services de développement de photos numériques et nos clients peuvent avoir accès à des services postaux dans 90 PJC.

Réseau PJC – Ventes au détail par pied carré

Les ventes au détail par pied carré réalisées par le réseau des établissements franchisés PJC pour la période de douze mois se terminant le 4 mars 2017 constituent toujours la meilleure performance du marché. Elles ont en effet atteint 1 329 \$ pour cette période malgré une augmentation de la surface de ventes du réseau des établissements franchisés PJC et l'augmentation du volume des ordonnances de médicaments génériques dont les prix de vente sont inférieurs aux produits innovateurs.

Les ventes annuelles de l'établissement franchisé PJC type ont atteint 12,4 millions de dollars en moyenne au cours de l'exercice financier 2017 (53 semaines), ce qui en fait un chef de file dans l'industrie nord-américaine de la pharmacie de détail.

INITIATIVES STRATÉGIQUES

Expansion et modernisation du réseau

Au cours de l'exercice financier 2017, nous avons complété plusieurs projets immobiliers dans les marchés que nous desservons. Nous avons poursuivi notre expansion en procédant à l'ouverture de huit établissements franchisés PJC dont trois étaient des relocalisations. De plus, 10 établissements franchisés PJC ont fait l'objet d'importantes rénovations ou d'un agrandissement.

Chaque année, nous élaborons de nouveaux planogrammes d'aménagement afin de rehausser l'attrait des surfaces de vente des établissements franchisés PJC et de mettre en valeur nos produits dans des espaces attrayants conçus pour répondre aux besoins des consommateurs.

Transfert des activités de Longueuil à Varennes

La Société a poursuivi le transfert de toutes ses activités autrefois situées à Longueuil, incluant ses bureaux administratifs et son centre de distribution, à Varennes, sur la rive-sud de Montréal, au cours de l'exercice financier 2017. Les espaces utilisés par les opérations du Groupe Jean Coutu, situées dans le parc industriel de Longueuil depuis 1976, ne suffisaient plus à répondre aux besoins d'un réseau en croissance. Les nouvelles installations, d'une superficie totale de 800 000 pieds carrés, permettront à la Société d'améliorer son efficacité et de mieux servir son réseau de pharmacies franchisées. Le transfert des opérations de la Société devrait être complété au cours de l'exercice financier 2018.

Publicité, commandite et site Internet

Au cours de l'exercice financier 2017, les nombreuses promotions mises de l'avant en continu ainsi que le programme d'étalage en magasin ont été soutenus de manière régulière par des publicités télévisées et radiophoniques, par notre circulaire et par nos plateformes numériques.

Par ailleurs, afin de maximiser notre présence auprès de nos clients, nous avons agi à titre de commanditaire lors de plusieurs événements qui ont eu lieu au cours de l'année. Nous avons également de nouveau mis sur pied notre tournée estivale, le Fabuleux Cirque Jean Coutu, pour une dixième année consécutive. L'équipe a effectué des visites dans plusieurs sites d'attraction familiale au cours desquelles elle a offert aux participants des échantillons de produits en partenariat avec plusieurs fournisseurs, le tout dans une atmosphère festive.

Au cours de l'exercice financier 2017, nous avons poursuivi notre virage numérique en bonifiant notre site internet afin d'offrir une information toujours plus complète et adaptée aux besoins de notre clientèle et d'optimiser notre présence en ligne. Nous avons également ajouté plusieurs centaines de produits à notre boutique en ligne. Finalement, nous avons maximisé notre présence sur les réseaux sociaux afin de mettre davantage de l'avant l'expertise du réseau Jean Coutu et ainsi renforcer la loyauté de nos clients.

Ressources humaines

La Société et les pharmaciens propriétaires affiliés à Jean Coutu investissent de manière importante au niveau des ressources humaines dans le but de demeurer le chef de file dans le secteur de la pharmacie au détail au Québec.

La Société procure à ses pharmaciens propriétaires un soutien stratégique et professionnel en ressources humaines, nécessaire pour gérer leur entreprise avec succès. La formation technique et professionnelle, les outils de développement ainsi que l'attraction, la mobilisation et la rétention des employés sont des exemples d'éléments cruciaux de notre programme.

Par ailleurs, au cours de l'exercice financier 2017, la Société a implanté une nouvelle génération d'outils technologiques supportant les opérations en succursale. Le soutien et la formation déployés par la Société au bénéfice des employés des établissements franchisés PJC dans le cadre de cette implantation ont permis une intégration efficace des nouveaux outils.

De plus, la Société a continué à entretenir des liens privilégiés avec divers établissements scolaires spécialisés en pharmacie en informant les étudiants et les pharmaciens étrangers inscrits au Programme de qualification en pharmacie des possibilités de carrière.

Au fil des ans, la Société a également mis en place, à son siège social, des mesures visant à promouvoir la santé et le mieux-être au travail.

Pharmacie de détail la plus admirée au Québec

Nous sommes très fiers de souligner que le Groupe Jean Coutu a de nouveau été classé au premier rang des commerces de détail parmi les entreprises les plus admirées du Québec selon un sondage réalisé par la firme Léger Marketing. Cette position prestigieuse dans le marché québécois démontre notre avance vis-à-vis nos concurrents dans le secteur de la pharmacie et plusieurs grandes entreprises. Cette opinion positive est partagée presque unanimement par la population et est attribuable au soin constant que le Groupe Jean Coutu porte à la qualité, au service et aux produits offerts.

Engagement social

Depuis de nombreuses années, le Groupe Jean Coutu pose des gestes concrets afin d'améliorer la qualité de vie des collectivités qu'il dessert. La Société appuie de manière tangible les organismes œuvrant dans les secteurs de la santé et de l'éducation. Elle supporte également les pharmaciens propriétaires affiliés Jean Coutu dans leurs initiatives locales en matière de dons. Le budget annuel consacré aux dons représente environ un pour cent (1 %) des bénéfiques avant impôts du Groupe Jean Coutu.

En plus des sommes octroyées à divers organismes, le Groupe Jean Coutu et les pharmaciens propriétaires affiliés Jean Coutu mettent parfois le réseau d'établissements franchisés à la disposition d'organismes dont les objectifs sont compatibles avec les leurs afin d'amasser des fonds. Une telle initiative peut être prise à l'échelle provinciale ou nationale dans le but de soutenir une cause majeure qui rejoint l'ensemble des communautés où les établissements franchisés PJC sont présents.

Services pharmaceutiques

Un des principaux objectifs du Groupe Jean Coutu consiste à positionner les établissements franchisés PJC comme la destination santé numéro 1 en pharmacie. Dans cette optique, la qualité des services professionnels et l'expertise des employés sont une priorité et c'est pourquoi nous offrons des programmes de formation à l'intention des pharmaciens et du personnel de soutien au laboratoire. Afin d'assurer la qualité des services offerts, une de nos principales stratégies réside également dans l'amélioration constante de notre technologie. Grâce aux nouvelles fonctionnalités qui ont été intégrées à notre logiciel de soutien pharmaceutique Rx-Pro, nous avons accru la sécurité des services au laboratoire et nous avons permis aux pharmaciens affiliés Jean Coutu d'être encore plus efficaces dans leur rôle de conseiller.

Plusieurs programmes, complémentaires aux services pharmaceutiques, ont été élaborés au fil des ans afin de nous permettre de maintenir notre position de leader. Ainsi, au cours de l'exercice financier 2017, le service de vaccination antigrippale a été de nouveau déployé massivement et offert dans plus de 70% des établissements franchisés PJC. D'autre part, de nouvelles fonctionnalités ont été développées pour le Dossier santé des patients, accessible sur notre site Internet et par le biais de nos applications : gestion des dossiers santé des membres d'une même famille et possibilité d'utiliser le service de transmission photo dans le cas d'une nouvelle ordonnance.

Par ailleurs, différents outils sont à la disposition de nos clients afin de permettre, entre autres, de réduire le temps d'attente au laboratoire. Ainsi, il est possible de renouveler des ordonnances à l'avance (Internet et iPhone) et

même de savoir à quel moment se rendre à la pharmacie pour récupérer ses médicaments grâce au service de notification « C'est prêt ». Ces services ont fait l'objet d'une importante campagne de visibilité auprès de la clientèle afin de lui en faire connaître les avantages.

Nous continuons également à développer et à mettre à jour des fiches-conseils portant sur divers problèmes de santé, disponibles en ligne et en succursale. De plus, l'afficheur électronique, installé dans les salles d'attente des établissements franchisés PJC, permet de diffuser, sur une base continue, une multitude de renseignements utiles.

Programme de fidélité

Depuis maintenant 14 ans, le Groupe Jean Coutu utilise le programme de récompense AIR MILES à titre de programme de fidélité. En plus de nous permettre d'attirer la clientèle et de la fidéliser par le biais d'offensives promotionnelles, le programme de récompense AIR MILES est une source d'information sur nos clients et leurs habitudes d'achat.

Le client étant au cœur de nos stratégies, le Groupe Jean Coutu continuera à maximiser le potentiel de son programme de fidélité afin de mieux engager les clients actuels tout en incitant les nouvelles générations à adopter Jean Coutu comme destination en matière de pharmacie.

Cosmétiques

Le réseau Jean Coutu est un des leaders du secteur des cosmétiques dans les marchés qu'il dessert. Les espaces cosmétiques offrent une sélection complète de lignes cosmétiques, des marques populaires aux marques de prestige, une sélection complète de produits de soins dermo-cosmétiques et plusieurs lignes de soins très spécifiques. Une gamme variée de produits de maquillage et de fragrances est également offerte de même que plusieurs produits exclusifs. Afin de demeurer innovateur et de toujours mieux répondre aux besoins renouvelés des consommateurs, l'offre cosmétique du réseau Jean Coutu est en constante évolution.

Par ailleurs, le service à la clientèle et la qualité des conseils offerts par nos cosméticiennes demeurent une priorité. Notre programme de formation continue auprès de nos cosméticiennes est d'ailleurs un des plus exigeants de l'industrie. Il nous permet d'offrir à notre clientèle la meilleure expertise beauté dans le secteur de la pharmacie au détail et des conseils de grande qualité.

Les rénovations effectuées dans la très grande majorité des succursales affiliées au réseau Jean Coutu permettent de rehausser et de bonifier l'offre cosmétique de façon continue et d'atteindre l'objectif que nous nous sommes fixé de faire des établissements franchisés PJC des espaces voués au bien-être, tout en nous permettant d'accroître nos ventes dans des créneaux où les perspectives de croissance sont fort intéressantes.

Service photo

Nous sommes reconnus comme une destination de choix en matière de services photographiques. Nous mettons à la disposition de nos clients des solutions rapides et facilement accessibles telles que les kiosques libre-service numérique en succursale et un service d'impression de photos en ligne. De plus, les succursales offrent le service de prise de photo d'identité conforme aux règles en vigueur, que ce soit pour un passeport ou tout autre document officiel.

Par ailleurs, des logiciels de création sont disponibles sur notre site Internet pour la réalisation de différents produits tels que des livres photos, des calendriers, des cartes de souhait, l'impression sur toile (canevas), sur aluminium, etc.

Au cours de l'exercice financier 2017, nous avons ajoutés plusieurs nouveaux produits, dont certaines exclusivités, et nous avons augmenté la sélection de calendriers. De plus, nous offrons désormais un service de livraison à domicile.

Le réseau Jean Coutu a ainsi maintenu ses parts de marché dans ce créneau et est demeuré le plus important détaillant en traitement de photographies numériques au Québec.

Programmes de marques privées et exclusives

Nous cherchons continuellement à innover et à susciter l'intérêt des consommateurs en introduisant régulièrement de nouveaux produits de marques privées et exclusives. C'est ainsi que plusieurs nouvelles gammes de produits et de nouveaux concepts ont vu le jour au cours de l'année tel qu'une gamme de vêtements et d'accessoires sous la marque Styliss, un concept innovateur de colorant capillaire sous la marque Bio Magic et une gamme de produits de soins pour la barbe sous la marque Barbers. Nous avons également poursuivi le développement de la gamme de produits PJC vendus aux prix de 1,00 \$, 2,00 \$ et 3,00 \$ et des marques exclusives iBiz et Virtuoz, dans la catégorie des produits électroniques.

Au cours de l'exercice financier 2017, nous avons introduit plus de 400 nouveaux produits de marques privées et exclusives. Nous avons également revu le design de certaines gammes de produits, générant ainsi un intérêt renouvelé de la part de notre clientèle.

Au cours de la dernière année, nous avons multiplié les offres spéciales et les promotions afin d'augmenter le taux de pénétration de nos marques privées et exclusives et générer ainsi une croissance des ventes appréciable.

Pro Doc – fabricant de médicaments génériques

La Société est également présente dans le secteur de la fabrication de médicaments génériques par le biais de sa filiale Pro Doc qui détient un portfolio d'environ 165 molécules génériques et 360 produits différents.

Les médicaments génériques fournis par Pro Doc sont presque exclusivement vendus au Québec auprès des grossistes tel que le Groupe Jean Coutu, et des pharmaciens sous la marque de commerce « *Pro Doc* », la marque de médicaments génériques la plus vendue au Québec.

NOS NOUVELLES INITIATIVES POUR 2018

Cette section contient des déclarations prospectives qui comportent des risques et des incertitudes. Bien que nous soyons d'avis que les attentes reflétées dans ces déclarations prospectives sont raisonnables, nous ne pouvons garantir qu'elles s'avèreront exactes.

Au cours de l'exercice financier 2018, nous introduirons plusieurs nouveaux produits de marques privées et exclusives et nous compléterons les gammes de produits existants. Nous continuerons également à assurer l'évolution de notre offre de produits cosmétiques.

Nous prévoyons par ailleurs que les ventes pharmaceutiques, celles des produits reliés à la santé et à la beauté et celles des produits saisonniers poursuivront leur croissance. Nous tenterons d'augmenter nos ventes en apportant un support à notre réseau dans l'implantation de stratégies commerciales efficaces et adaptées aux besoins locaux. La formation des employés sera également un domaine dans lequel nous continuerons d'investir afin d'améliorer l'efficacité des opérations de notre réseau et le maintien de services de grande qualité.

Nous continuerons à promouvoir la bannière PJC par le biais de publicités, de promotions et de commandites et nous maximiserons encore davantage le potentiel du programme AIR MILES.

Notre programme d'expansion et de rénovation du réseau PJC se poursuivra, ce qui devrait également contribuer à augmenter les ventes. Au cours de l'exercice financier 2018, nous prévoyons investir environ 26,4 millions de dollars en dépenses d'immobilisations et en frais de développement de la bannière. Nous prévoyons ouvrir ou relocaliser 13 établissements et réaliser 20 projets de rénovations et d'agrandissements, pour une superficie de vente totale prévue du réseau de 3 351 000 pieds carrés à la fin de l'exercice financier 2018.

RAPPORT DE GESTION

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Tout au long de ce document, les expressions la « Société », le « Groupe Jean Coutu », « nous », « notre » et « nos », désignent, sauf indication contraire, Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc. et ses filiales. Ce rapport de gestion présente les résultats financiers de la Société tels qu'ils sont perçus par sa direction ainsi qu'une analyse des résultats financiers de la Société pour l'exercice financier 2017. Ce rapport doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés audités de la Société et les notes complémentaires pour les exercices financiers terminés les 4 mars 2017 et 27 février 2016.

Le Groupe Jean Coutu est une entreprise renommée dans le domaine du commerce de détail en pharmacie au Canada. Au 4 mars 2017, la Société exploite un réseau de 418 établissements franchisés au Québec, au Nouveau-Brunswick et en Ontario, sous les bannières PJC Jean Coutu, PJC Jean Coutu Santé et PJC Jean Coutu Santé Beauté qui emploie plus de 20 000 personnes. De plus, le Groupe Jean Coutu possède Pro Doc Itée (« Pro Doc »), une filiale située au Québec, qui fabrique des médicaments génériques.

Les états financiers de la Société sont établis selon les principes comptables généralement reconnus du Canada (« PCGR du Canada ») tels qu'ils sont énoncés dans la partie 1 du Manuel des Comptables Professionnels Agréés du Canada - Comptabilité, qui intègre les Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »).

L'exercice financier de la Société se termine le samedi le plus près du 29 février ou du 1^{er} mars et comprend habituellement 52 semaines, mais comporte 53 semaines tous les cinq ou six ans. L'exercice se terminant le 4 mars 2017 comprend 53 semaines et l'exercice terminé le 27 février 2016 comprenait 52 semaines. Le trimestre terminé le 4 mars 2017 (« T4 – 2017 ») comprend 14 semaines et le trimestre terminé le 27 février 2016 (« T4 – 2016 ») comprenait 13 semaines.

À moins d'indication contraire, tous les montants sont exprimés en dollars canadiens.

2. DÉFINITIONS

Information sectorielle

La Société compte deux secteurs opérationnels : le franchisage et les médicaments génériques. Dans le cadre de ses activités du secteur de franchisage, la Société agit à titre de franchiseur des bannières PJC Jean Coutu, PJC Jean Coutu Santé et PJC Jean Coutu Santé Beauté, exploite deux centres de distribution et coordonne plusieurs autres services pour ses franchisés. Dans le cadre de ses activités du secteur des médicaments génériques, la Société possède Pro Doc, un fabricant canadien de médicaments génériques qui tire ses produits de la vente de médicaments génériques aux grossistes et aux pharmaciens. Les deux secteurs opérationnels de la Société sont dans le secteur géographique canadien.

Produits - Franchisage

Les produits sont composés des ventes ainsi que des autres produits tirés des activités de franchisage. Les ventes de marchandises aux franchisés PJC par l'intermédiaire des centres de distribution de la Société représentent la majeure partie des produits. Les ventes au détail des établissements franchisés PJC ne sont pas incluses dans les produits de la Société. Par contre, toute variation dans les ventes au détail de ces établissements a une incidence directe sur les produits de la Société puisque les franchisés PJC se procurent la plus grande part de leurs marchandises auprès de ses centres de distribution.

Les autres produits proviennent de redevances versées par les franchisés en fonction d'un pourcentage de leurs ventes au détail, de revenus de location et de revenus pour certains services rendus aux franchisés.

Produits - Médicaments génériques

Les produits sont composés de la vente de médicaments génériques de la filiale Pro Doc.

3. INFORMATIONS ANNUELLES CHOISIES POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2017, 2016 ET 2015

Le tableau ci-dessous présente certaines informations annuelles consolidées auditées pour les exercices financiers terminés les 4 mars 2017, 27 février 2016 et 28 février 2015.

	Exercice financier		
	2017 53 semaines	2016 52 semaines	2015 52 semaines
<i>(en millions de dollars sauf les données par action)</i>			
	\$	\$	\$
Ventes	2 691,2	2 572,8	2 532,8
Autres produits	286,7	282,0	280,8
Produits ⁽¹⁾	2 977,9	2 854,8	2 813,6
Marge brute	329,6	337,7	335,9
Résultat opérationnel avant amortissements (« ROAA »)	311,2	331,3	331,9
Revenus financiers	2,1	1,5	0,6
Impôt sur le résultat	73,3	86,3	81,6
Résultat net	199,5	213,7	218,9
Résultat de base par action	1,08	1,14	1,17
Résultat dilué par action	1,08	1,14	1,16
Dividende en espèce par action	0,48	0,44	0,40
	Au 4 mars 2017	Au 27 février 2016	Au 28 février 2015
	\$	\$	\$
Total de l'actif	1 524,1	1 379,5	1 343,6
Dette à long terme	-	-	-

⁽¹⁾ Les produits incluent les ventes et les autres produits.

COMPARAISON DES RÉSULTATS CONSOLIDÉS DES EXERCICES FINANCIERS TERMINÉS LES 4 MARS 2017, 27 FÉVRIER 2016 ET 28 FÉVRIER 2015

Les lecteurs sont invités à consulter la section « Modifications décrétées par les autorités compétentes concernant la tarification des médicaments et les avantages autorisés à un pharmacien » à la fin de la présente rubrique afin d'avoir les détails des changements apportés à la tarification des médicaments.

Produits

Les ventes ont atteint 2,691 milliards de dollars au cours de l'exercice financier terminé le 4 mars 2017 comparativement à 2,573 milliards de dollars au cours de l'exercice financier terminé le 27 février 2016, soit une augmentation de 4,6 %. Cette augmentation est attribuable à la semaine additionnelle de l'exercice financier 2017 jumelée à la croissance générale du marché, malgré l'impact déflationniste sur les produits de l'augmentation du volume des ordonnances de médicaments génériques par rapport aux médicaments d'origine ainsi que des réductions du prix des médicaments génériques. La hausse des ventes de la section commerciale de nos centres de distribution reflète le succès de nos stratégies d'affaires et la force de notre marque de commerce.

Au cours de l'exercice financier 2016, les ventes avaient augmenté de 40,0 millions de dollars et atteignaient 2,573 milliards de dollars comparativement à 2,533 milliards de dollars au cours de l'exercice financier 2015. Cette augmentation est attribuable à la croissance générale du marché malgré l'impact déflationniste sur les produits de l'augmentation du volume des ordonnances de médicaments génériques par rapport aux médicaments d'origine ainsi que des réductions du prix des médicaments génériques.

Les autres produits se sont établis à 286,7 millions de dollars au cours de l'exercice financier 2017 comparativement à 282,0 millions de dollars au cours de l'exercice financier 2016 et à 280,8 millions de dollars

au cours de l'exercice financier 2015. L'augmentation pour l'exercice financier 2017 est attribuable à la semaine additionnelle de l'exercice financier 2017 ainsi qu'à la hausse normale des revenus de loyers. L'augmentation de l'exercice financier 2016 est principalement attribuable à la hausse normale des revenus de loyers.

Marge brute

La marge brute de l'exercice financier 2017 s'est élevée à 329,6 millions de dollars comparativement à 337,7 millions de dollars au cours de l'exercice financier 2016, soit une diminution de 2,4 %. Cette baisse est principalement attribuable à l'augmentation de la limite des allocations professionnelles versées par Pro Doc aux pharmaciens. La marge brute avait augmenté de 1,8 million de dollars ou 0,5 % au cours de l'exercice financier 2016 par rapport à l'exercice financier 2015. Pour l'exercice financier 2017, la marge bénéficiaire brute calculée sur les ventes était de 12,2 % comparativement à 13,1 % pour l'exercice financier 2016 et à 13,3 % pour l'exercice financier 2015.

ROAA

Le ROAA a affiché une diminution de 20,1 millions de dollars et a atteint 311,2 millions de dollars au cours de l'exercice financier terminé le 4 mars 2017 alors qu'il s'était élevé à 331,3 millions de dollars au cours de l'exercice financier terminé le 27 février 2016. Une charge de 0,2 million de dollars pour les instruments de paiements fondés sur des actions a été enregistré au cours de l'exercice financier 2017 comparativement à un renversement de 3,1 millions de dollars du passif pour l'exercice financier 2016. La variation de la charge pour ces instruments de paiements est principalement attribuable à la fluctuation de la cote boursière de l'action ordinaire de la Société. De plus, des gains sur la vente d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement de 6,9 millions de dollars ont été enregistrés pour l'exercice financier 2017 comparativement à des gains de 1,4 million pour l'exercice financier 2016. Le ROAA excluant la charge pour les instruments de paiements fondés sur des actions et les gains sur la vente d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement affichait une baisse de 22,3 millions de dollars comparativement à la même période de l'année précédente. Cette diminution est principalement expliquée par la baisse de la contribution de Pro Doc au ROAA et par une augmentation des frais généraux et opérationnels tels que les dépenses de main-d'œuvre et autres frais liés à la transition au nouvel emplacement de Varennes. En pourcentage des produits, le ROAA s'établissait à 10,5 % au cours de l'exercice financier 2017 comparativement à 11,6 % pour la même période de l'exercice financier précédent.

Au cours de l'exercice financier terminé le 27 février 2016, le ROAA de la Société avait diminué de 0,6 million de dollars pour atteindre 331,3 millions de dollars comparativement à 331,9 millions de dollars au cours de l'exercice financier terminé le 28 février 2015. Le ROAA de l'exercice financier 2016 a été affecté favorablement par un renversement de 3,1 millions de dollars du passif pour les instruments de paiements fondés sur des actions comparativement à une charge de 6,5 millions de dollars pour l'exercice financier 2015. Le ROAA excluant la charge pour les instruments de paiements fondés sur des actions affichait une baisse de 10,2 millions de dollars comparativement à la même période de l'année précédente. Cette baisse est principalement expliquée par une augmentation des frais généraux et opérationnels tels que les dépenses de main-d'œuvre plus élevées suite à l'inflation annuelle et à l'augmentation du volume traité dans ses centres de distribution, un soutien supplémentaire aux nouvelles succursales du réseau, les dépenses en technologie de l'information pour améliorer la performance du réseau ainsi qu'aux frais de transition du centre de distribution au nouvel emplacement de Varennes. En pourcentage des produits, le ROAA s'était établi à 11,6 % pour l'exercice financier 2016 comparativement à 11,8 % pour l'exercice financier 2015.

Revenus financiers

Les revenus financiers se sont élevés à 2,1 millions de dollars au cours de l'exercice financier 2017 comparativement à 1,5 million de dollars au cours de l'exercice financier 2016 et à 0,6 million de dollars au cours de l'exercice financier 2015. Les lecteurs sont invités à consulter la note 8 des états financiers consolidés de l'exercice financier 2017 de la Société afin d'obtenir de plus amples informations sur les revenus financiers.

Impôt sur le résultat

La charge d'impôts s'élevait à 73,3 millions de dollars au cours de l'exercice financier 2017 comparativement à 86,3 millions de dollars au cours de l'exercice financier 2016 et 81,6 millions de dollars au cours de l'exercice financier 2015. Les taux d'impôts effectifs ont varié au cours des trois derniers exercices financiers (26,9 % en 2017, 28,8 % en 2016 et 27,2 % en 2015).

Au cours de l'exercice financier 2016, une provision fiscale de 4,7 millions de dollars a été comptabilisée suite à un jugement rendu par la Cour d'appel du Québec qui a renversé un jugement rendu en première instance en faveur de la Société par la Cour supérieure relativement à une requête introductive d'instance pour une ordonnance de rectification de livres et registres et pour jugement déclaratoire déposée par la Société. Le 9 décembre 2016, la Cour suprême du Canada a rejeté l'appel fait par la Société. La provision fiscale comptabilisée pour cet enjeu étant suffisante, aucun montant additionnel n'a été enregistré.

Résultat net

Le résultat net pour l'exercice financier terminé le 4 mars 2017 s'élevait à 199,5 millions de dollars (1,08 \$ par action) comparativement à 213,7 millions de dollars (1,14 \$ par action) pour l'exercice financier terminé le 27 février 2016. La diminution du résultat net est principalement expliquée par la baisse de la contribution de Pro Doc et par une augmentation des frais généraux et opérationnels tels que les dépenses de main-d'œuvre et autres frais liés à la transition au nouvel emplacement de Varennes.

Le résultat net pour l'exercice financier terminé le 27 février 2016 s'élevait à 213,7 millions de dollars (1,14 \$ par action) comparativement à 218,9 millions de dollars (1,17 \$ par action) pour l'exercice financier terminé le 28 février 2015. Cette diminution de 5,2 millions de dollars est principalement attribuable à une provision fiscale de 4,7 millions de dollars comptabilisée au cours de l'exercice financier 2016.

Modifications décrétées par les autorités compétentes concernant la tarification des médicaments et les avantages autorisés à un pharmacien

En mai 2016, le taux de remboursement d'un médicament générique sur ordonnance à grand volume a été considérablement réduit au Québec. De plus, en avril 2015, le taux de quatre autres médicaments génériques sur ordonnance à grand volume avait été considérablement réduit pour l'ensemble des provinces canadiennes. Ces modifications ont eu un impact déflationniste sur les ventes consolidées de la Société.

Le Ministre de la santé et des services sociaux a publié le 13 avril 2016 le règlement modifiant les avantages autorisés à un pharmacien qui a fait passer la limite des allocations professionnelles de 15 % à 25 % le 28 avril 2016, de 25 % à 30 % le 28 octobre 2016 et à leur déplafonnement depuis le 28 janvier 2017 pour une durée de deux ans et trois mois. Le déplafonnement des allocations professionnelles autorisées diminuera la rentabilité de la filiale Pro Doc.

Ces modifications, ainsi que toute nouvelle annonce qui pourrait être faite, pourraient avoir des répercussions négatives sur la performance financière de la Société.

4. PERFORMANCE DES SECTEURS OPÉRATIONNELS POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2017 ET 2016

La Société évalue la performance des secteurs de franchisage et de médicaments génériques en se basant sur le ROAA. La Société comptabilise les opérations intersectorielles à la valeur d'échange. Le tableau suivant présente les principales données opérationnelles relatives aux secteurs opérationnels de la Société.

Informations financières sectorielles pour les exercices financiers 2017 et 2016

	Exercice financier	
	2017 53 semaines	2016 52 semaines
<i>(en millions de dollars)</i>		
	\$	\$
Produits ^{(1) (2)}		
Franchisage	2 975,7	2 850,3
Médicaments génériques	145,6	86,4
Ventes inter-secteurs	(143,4)	(81,9)
	2 977,9	2 854,8
Résultat opérationnel avant amortissements (« ROAA ») ⁽²⁾		
Franchisage	240,2	240,5
Médicaments génériques	71,0	43,2
Éliminations inter-secteurs	-	47,6
	311,2	331,3

⁽¹⁾ Les produits incluent les ventes et les autres produits.

⁽²⁾ Pour l'exercice financier 2016, le secteur médicaments génériques et les éliminations inter-secteurs ont varié suite à la mise en vigueur d'un contrat de consignation entre le secteur médicaments génériques et le franchisage.

Produits – secteur franchisage

Les produits du secteur franchisage atteignaient 2,976 milliards de dollars au cours de l'exercice financier terminé le 4 mars 2017 comparativement à 2,850 milliards de dollars au cours de l'exercice financier terminé le 27 février 2016, soit une augmentation de 4,4 %. Cette augmentation est attribuable à la semaine additionnelle de l'exercice financier 2017 jumelée à la croissance générale du marché malgré l'impact déflationniste sur les produits de l'augmentation du volume des ordonnances de médicaments génériques par rapport aux médicaments d'origine ainsi que des réductions du prix des médicaments génériques.

Produits – secteur médicaments génériques

Les ventes brutes de médicaments Pro Doc, nettes des éliminations inter-secteur, atteignaient 207,2 millions de dollars pour l'exercice financier 2017 comparativement à 201,9 millions de dollars pour l'exercice financier précédent.

ROAA – secteur franchisage

Au cours de l'exercice financier terminé le 4 mars 2017, le ROAA du secteur franchisage affichait une diminution de 0,3 million de dollars et atteignait 240,2 millions de dollars alors qu'il s'élevait à 240,5 millions de dollars pour l'exercice financier 2016. Une charge de 0,2 million de dollars pour les instruments de paiements fondés sur des actions a été enregistré au cours de l'exercice financier 2017 comparativement à un renversement de 3,1 millions de dollars du passif pour l'exercice financier 2016. La variation de la charge pour ces instruments de paiements est principalement attribuable à la fluctuation de la cote boursière de l'action ordinaire de la Société. De plus, des gains sur la vente d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement de 6,9 millions de dollars ont été enregistrés pour l'exercice financier 2017 comparativement à des gains de 1,4 million pour l'exercice financier 2016. Le ROAA excluant la charge pour ces instruments de paiements fondés sur des actions et les gains sur la vente d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement affichait une baisse de 2,5 millions de dollars comparativement à la même période de l'année précédente. Cette diminution est principalement expliquée par une augmentation des frais généraux et opérationnels tels que les dépenses de main-d'œuvre et autres frais liés à la transition au nouvel emplacement de Varennes.

ROAA – secteur médicaments génériques

Au cours de l'exercice financier terminé le 4 mars 2017, la contribution de Pro Doc au ROAA consolidé, nette des éliminations inter-secteur, affichait une diminution de 19,8 millions de dollars et atteignait 71,0 millions de dollars alors qu'il s'élevait à 90,8 millions de dollars pour l'exercice financier 2016. Cette baisse est principalement attribuable à l'augmentation de la limite des allocations professionnelles permises par le règlement sur les avantages autorisés à un pharmacien. La contribution de Pro Doc au ROAA consolidé en pourcentage de ses

ventes brutes, nette des éliminations inter-secteur, atteignait 34,3 % pour l'exercice financier 2017 comparativement à 45,0 % pour l'exercice financier 2016.

5. RÉSULTATS TRIMESTRIELS

INFORMATIONS FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES – NON AUDITÉES

Le tableau ci-dessous présente certaines informations financières et certains résultats des opérations pour les trimestres terminés les 4 mars 2017 (T4 - 2017) et 27 février 2016 (T4 - 2016).

	Trimestre	
	T4 - 2017 14 semaines	T4 - 2016 13 semaines
<i>(non auditées, en millions de dollars sauf les données par action)</i>		
	\$	\$
Ventes	712,4	634,3
Autres produits	77,0	72,3
Produits ⁽¹⁾	789,4	706,6
Marge brute	79,8	81,7
Résultat opérationnel avant amortissements (« ROAA ») ⁽²⁾		
Franchisage	61,9	57,2
Médicaments génériques	13,9	(23,8)
Éliminations inter-secteurs	-	46,2
	75,8	79,6
Revenus financiers	0,6	0,4
Impôt sur le résultat	18,5	19,4
Résultat net	47,8	51,5
Par action, de base et dilué	0,26	0,28

⁽¹⁾ Les produits incluent les ventes et les autres produits.

⁽²⁾ Pour l'exercice financier 2016, le secteur médicaments génériques et les éliminations inter-secteurs ont varié suite à la mise en vigueur d'un contrat de consignation entre le secteur médicaments génériques et le franchisage.

COMPARAISON DES RÉSULTATS FINANCIERS TRIMESTRIELS CONSOLIDÉS POUR LES PÉRIODES TERMINÉES LES 4 MARS 2017 (T4 – 2017) ET 27 FÉVRIER 2016 (T4 – 2016)

Produits

Les ventes ont atteint 712,4 millions de dollars pour le trimestre terminé le 4 mars 2017 comparativement à 634,3 millions de dollars pour le trimestre terminé le 27 février 2016, soit une augmentation de 12,3 %. Cette augmentation est attribuable à la semaine additionnelle du quatrième trimestre de l'exercice financier 2017 jumelée à la croissance générale du marché, ceci malgré l'impact déflationniste sur les produits de l'augmentation du volume des ordonnances de médicaments génériques par rapport aux médicaments d'origine ainsi que des réductions du prix des médicaments génériques.

Les ventes brutes de médicaments Pro Doc, nettes des éliminations inter-secteurs, ont atteint 55,2 millions de dollars pour le trimestre terminé le 4 mars 2017 comparativement à 50,9 millions de dollars pour le trimestre terminé le 27 février 2016, une augmentation de 8,4%.

Les autres produits se sont établis à 77,0 millions de dollars pour le quatrième trimestre de l'exercice financier 2017 comparativement à 72,3 millions de dollars pour le quatrième trimestre de l'exercice financier 2016. Cette hausse est attribuable à la semaine additionnelle du quatrième trimestre de l'exercice financier 2017, à la hausse normale des revenus de loyers et à la hausse des revenus de redevances.

Marge brute

La marge brute du quatrième trimestre de l'exercice financier 2017 s'est élevée à 79,8 millions de dollars comparativement à 81,7 millions de dollars pour le quatrième trimestre de l'exercice financier précédent, soit une baisse de 2,3 %. Pour le trimestre terminé le 4 mars 2017, la marge brute, calculée en pourcentage des ventes, s'est établie à 11,2 % comparativement à 12,9 % pour la période correspondante de l'exercice financier précédent.

ROAA - consolidé

En pourcentage des produits, le ROAA consolidé s'est établi à 9,6 % pour le quatrième trimestre de l'exercice financier 2017 comparativement à 11,3 % pour le même trimestre de l'exercice financier précédent. La variation du ROAA en pourcentage des produits est expliquée, entre autres, par les éléments de l'analyse par secteur présentée ci-après.

ROAA - secteur franchisage

Le ROAA du secteur franchisage a affiché une augmentation de 4,7 millions de dollars et a atteint 61,9 millions de dollars pour le quatrième trimestre de l'exercice financier 2017 alors qu'il s'était élevé à 57,2 millions de dollars pour le quatrième trimestre de l'exercice financier 2016. Cette augmentation est attribuable à la semaine additionnelle du quatrième trimestre de l'exercice financier 2017 jumelée à la croissance générale du marché, ceci malgré l'augmentation des frais généraux et opérationnels tels que les dépenses de main-d'œuvre et autres frais liés à la transition au nouvel emplacement de Varennes.

ROAA - secteur médicaments génériques

La contribution de Pro Doc au ROAA consolidé, nette des éliminations inter-secteurs, a affiché une baisse de 8,5 millions de dollars et a atteint 13,9 millions de dollars pour le quatrième trimestre de l'exercice financier 2017 alors qu'elle s'était élevée à 22,4 millions de dollars pour le quatrième trimestre de l'exercice financier 2016. Cette baisse est principalement attribuable à l'augmentation de la limite des allocations professionnelles permises par le règlement sur les avantages autorisés à un pharmacien. La contribution de Pro Doc au ROAA consolidé en pourcentage de ses ventes brutes, nette des éliminations inter-secteurs, a atteint 25,2 % pour le quatrième trimestre de l'exercice financier courant comparativement à 44,0 % pour la même période de l'exercice financier précédent.

Revenus financiers

Pour le quatrième trimestre de l'exercice financier 2017, les revenus financiers ont atteint 0,6 million de dollars comparativement à 0,4 million de dollars pour le quatrième trimestre de l'exercice financier 2016.

Impôt sur le résultat

Pour le quatrième trimestre de l'exercice financier 2017, la charge d'impôts s'est élevée à 18,5 millions de dollars comparativement à 19,4 millions de dollars pour le quatrième trimestre de l'exercice financier 2016, ce qui correspond à des taux d'impôt effectifs de 27,9 % et 27,4 %, respectivement.

Résultat net

Le résultat net réalisé pour le trimestre terminé le 4 mars 2017 s'est élevé à 47,8 millions de dollars (0,26 \$ par action) comparativement à 51,5 millions de dollars (0,28 \$ par action) pour le trimestre terminé le 27 février 2016. La diminution du résultat net est principalement expliquée par la baisse de la contribution de Pro Doc et par une augmentation des frais généraux et opérationnels tels que les dépenses de main-d'œuvre et autres frais liés à la transition au nouvel emplacement de Varennes.

INFORMATIONS FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES CONSOLIDÉES CHOISIES – NON AUDITÉES

(non auditées, en millions de dollars sauf les données par action)	Trimestres							
	T4-2017 ⁽¹⁾	T3-2017	T2-2017	T1-2017	T4-2016 ⁽²⁾	T3-2016	T2-2016	T1-2016
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Produits								
Franchisage	788,8	763,4	700,2	723,3	705,7	748,0	684,6	712,0
Médicaments génériques	33,2	35,8	36,0	40,6	(37,0)	41,3	48,6	33,5
Ventes inter-secteurs	(32,6)	(35,5)	(35,0)	(40,3)	37,9	(40,1)	(46,6)	(33,1)
	789,4	763,7	701,2	723,6	706,6	749,2	686,6	712,4
Résultat opérationnel avant amortissements (« ROAA »)								
Franchisage	61,9	62,0	60,6	55,7	57,2	63,6	59,0	60,7
Médicaments génériques	13,9	17,9	17,9	21,3	(23,8)	22,3	27,6	17,1
Éliminations inter-secteurs	-	-	-	-	46,2	1,1	(4,9)	5,2
	75,8	79,9	78,5	77,0	79,6	87,0	81,7	83,0
Résultat net	47,8	51,2	51,5	49,0	51,5	57,8	53,8	50,6
Par action, de base	0,26	0,28	0,28	0,27	0,28	0,31	0,29	0,27

⁽¹⁾ T4-2017 comptait 14 semaines

⁽²⁾ Pour T4-2016, le secteur médicaments génériques et les éliminations inter-secteurs ont varié suite à la mise en vigueur d'un contrat de consignation entre le secteur médicaments génériques et le franchisage.

À l'exception de T4-2016, les produits de la Société pour chacun des trimestres comparables sont en augmentation. Cette augmentation est attribuable à la croissance générale du marché malgré l'impact déflationniste sur les produits de l'augmentation du volume des ordonnances de médicaments génériques par rapport aux médicaments d'origine ainsi que des réductions du prix des médicaments génériques. La diminution des produits de T4-2016 est principalement attribuable à la baisse des ventes de médicaments en vente libre pour le rhume et la grippe.

6. INFORMATIONS SUR LE RÉSEAU DES ÉTABLISSEMENTS FRANCHISÉS PJC

Dans le cadre de ses activités du secteur opérationnel de franchisage, la Société agit à titre de franchiseur des bannières PJC Jean Coutu, PJC Jean Coutu Santé et PJC Jean Coutu Santé Beauté, exploite deux centres de distribution et coordonne plusieurs autres services pour ses franchisés. Il s'agit notamment des services d'achats centralisés, de distribution, de commercialisation, de formation, de ressources humaines, de gestion, de consultation opérationnelle et de systèmes d'information, de même qu'un programme de marques maison. Les franchisés PJC assument la gestion de leur établissement, en plus de veiller au merchandising et au financement de leurs stocks. Ils doivent s'approvisionner auprès des centres de distribution de la Société dans la mesure où les produits commandés y sont disponibles. Les résultats financiers des établissements franchisés PJC ne sont pas inclus dans les états financiers consolidés de la Société.

Développement du réseau d'établissements franchisés PJC

Au 4 mars 2017, le réseau PJC comptait 418 établissements, alors qu'il en comptait 417 au 27 février 2016 et 416 au 28 février 2015. Au 4 mars 2017, la superficie de vente du réseau PJC totalisait 3 283 000 pieds carrés comparativement à 3 230 000 pieds carrés au 27 février 2016.

Au cours de l'exercice 2017, huit établissements du réseau de franchisés PJC ont ouvert leurs portes dont trois relocalisations, comparativement à sept ouvertures dont trois relocalisations au cours de l'exercice financier 2016. De plus, la Société a procédé à la fermeture de quatre PJC Santé au cours de l'exercice courant alors qu'il y avait eu trois fermetures de PJC Santé au cours de l'exercice financier précédent.

PERFORMANCE DU RÉSEAU

	Trimestre		Exercice financier	
	T4 - 2017	T4 - 2016	2017	2016
<i>(non auditée)</i>	14 semaines	13 semaines	53 semaines	52 semaines
Ventes au détail <i>(en millions de dollars)</i> ⁽¹⁾	1 242,2 \$	1 105,8 \$	4 474,3 \$	4 255,3 \$
Ventes au détail au pied carré <i>(en dollars)</i> ⁽²⁾	1 329 \$	1 311 \$		
Ventes au détail par section <i>(en %)</i>				
Section pharmaceutique — médicaments d'ordonnance	60,7 %	60,9 %	62,4 %	62,7 %
Section commerciale — médicaments en vente libre	9,1 %	9,0 %	8,9 %	8,7 %
Section commerciale — marchandise générale	30,2 %	30,1 %	28,7 %	28,6 %
Croissance des ventes au détail <i>(en %)</i> ⁽³⁾				
Ensemble des établissements				
Total	4,4 %	0,6 %	3,1 %	1,9 %
Section pharmaceutique	3,8 %	(0,1) %	2,6 %	1,5 %
Section commerciale ⁽⁴⁾	5,2 %	1,3 %	4,2 %	2,2 %
Établissements comparables ⁽⁵⁾				
Total	4,0 %	0,3 %	2,7 %	1,5 %
Section pharmaceutique	3,7 %	(0,3) %	2,4 %	1,2 %
Section commerciale ⁽⁴⁾	4,4 %	0,9 %	3,5 %	1,6 %
Croissance du nombre de prescriptions <i>(en %)</i> ⁽³⁾				
Ensemble des établissements	3,7 %	3,2 %	3,8 %	2,9 %
Établissements comparables ⁽⁵⁾	3,6 %	3,1 %	3,6 %	2,7 %

⁽¹⁾ Les ventes au détail des établissements franchisés ne sont pas incluses dans les états financiers consolidés de la Société.

⁽²⁾ Les ventes des établissements des 12 derniers mois sont divisées par la moyenne pondérée de pieds carrés pour cette période.

⁽³⁾ Les données sur la croissance du réseau de franchisés PJC ont été établies sur la base d'un nombre de semaines comparables.

⁽⁴⁾ Les ventes de la section commerciale excluent les ventes de services qui sont incluses dans le total de la croissance des ventes au détail.

⁽⁵⁾ Un établissement comparable est un établissement qui a été en opération tout au long de l'exercice financier courant ainsi que tout au long de l'exercice financier précédent.

Pour l'exercice financier 2017, sur une base d'établissements et d'un nombre de semaines comparables, les ventes au détail du réseau PJC ont augmenté de 2,7 %, celles de la section pharmaceutique ont augmenté de 2,4 % alors que celles de la section commerciale ont augmenté de 3,5 % par rapport à l'an dernier. Toujours pour l'exercice financier 2017, les ventes de médicaments en vente libre, qui représentaient 8,9 % des ventes au détail totales, ont augmenté de 4,4 % alors que pour l'exercice financier précédent elles avaient augmenté de 1,6 %.

Les médicaments génériques ont atteint une proportion de 71,2 % des ordonnances au cours de l'exercice financier courant alors qu'ils représentaient 69,8 % des ordonnances au cours de l'exercice financier précédent. La croissance du nombre d'ordonnances de médicaments génériques, dont les prix de vente sont inférieurs à ceux des produits innovateurs, a eu un impact déflationniste sur les ventes au détail pour la section pharmaceutique. Pour l'exercice financier 2017, l'introduction de nouveaux médicaments génériques a réduit la croissance des ventes au détail de la section pharmaceutique de 0,5 % et les réductions de prix des médicaments génériques ont réduit la croissance des ventes au détail d'un 0,3 % additionnel.

7. SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

SITUATION DE TRÉSORERIE

Les flux de trésorerie de la Société sont générés par : i) la vente de marchandises ainsi que la location d'établissements aux franchisés PJC, ii) les redevances versées par les franchisés PJC et iii) la location de propriétés immobilières à des tiers, autres que les franchisés. Les flux de trésorerie sont utilisés pour : i) l'achat de produits aux fins de revente et pour le paiement de services, ii) le financement des coûts opérationnels, iii) l'acquisition de propriétés immobilières, iv) le financement des dépenses en immobilisations corporelles liées à la rénovation des établissements, à l'ouverture de nouveaux établissements, au remplacement de certains équipements et à la construction du nouveau siège social et du nouvel entrepôt, v) le rachat d'actions et vi) le paiement de dividendes. En général, la Société a financé les dépenses en immobilisations corporelles et les besoins en matière de fonds de roulement au moyen des flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles.

INFORMATIONS CONSOLIDÉES CHOISIES SUR LA SITUATION DE TRÉSORERIE

Le tableau suivant présente des informations choisies provenant des flux de trésorerie consolidés audités pour les exercices financiers terminés les 4 mars 2017 et 27 février 2016.

<i>(en millions de dollars)</i>	Exercice financier	
	2017 53 semaines	2016 52 semaines
	\$	\$
Flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles	212,3	225,7
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(19,2)	(125,7)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(113,6)	(123,0)

COMPARAISON DE LA SITUATION DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉE POUR LES EXERCICES TERMINÉS LES 4 MARS 2017 ET 27 FÉVRIER 2016

Flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles

Les flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles se sont élevés à 212,3 millions de dollars pour l'exercice financier 2017, alors qu'ils s'étaient élevés à 225,7 millions de dollars pour l'exercice financier 2016. Cette baisse de 13,4 millions de dollars est principalement attribuable à la variation nette des éléments hors caisse de l'actif et du passif au cours de l'exercice financier 2017. Les lecteurs peuvent se référer à la note 29 des états financiers consolidés de l'exercice financier 2017 de la Société pour l'énumération des variations nettes des éléments hors caisse de l'actif et du passif.

Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement

Les flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement au cours de l'exercice financier 2017 se sont élevés à 19,2 millions de dollars, comparativement à 125,7 millions de dollars au cours de l'exercice financier 2016. Pour l'exercice financier 2017, 25,1 millions de dollars ont été utilisés pour acquérir des immobilisations corporelles, 13,3 millions de dollars pour des immobilisations incorporelles et 0,4 million de dollars pour des placements dans des entreprises associées et des coentreprises, alors que pour l'exercice financier 2016, 106,7 millions de dollars ont été utilisés pour acquérir des immobilisations corporelles principalement liées aux nouvelles installations de Varennes, 7,1 millions de dollars pour des immobilisations incorporelles et 15,0 million de dollars pour des placements dans des entreprises associées et des coentreprises. Au cours de l'exercice financier 2017, les produits de la cession d'immobilisations corporelles ont généré 14,8 millions de dollars comparativement 7,4 millions de dollars au cours de l'exercice financier 2016. Au cours de l'exercice courant, huit établissements du réseau de franchisés PJC ont ouvert leurs portes, dont trois relocalisations. De plus, dix établissements ont fait l'objet d'importantes rénovations ou d'un agrandissement.

Flux de trésorerie liés aux activités de financement

Pour l'exercice 2017, les flux de trésorerie utilisés pour les activités de financement se sont élevés à 113,6 millions de dollars comparativement à 123,0 millions de dollars pour l'exercice 2016. Au cours de l'exercice financier 2017, un montant de 25,0 millions de dollars a été utilisé pour racheter des actions à droit de vote subalterne catégorie « A » et pour l'achat d'actions autodétenues, comparativement à 40,7 millions de dollars durant l'exercice financier 2016 pour le rachat d'actions à droit de vote subalterne catégorie « A » ainsi que pour l'achat d'actions autodétenues. Au cours de l'exercice financier 2017, la Société a versé un dividende trimestriel de 0,12 \$ par action à droit de vote subalterne catégorie « A » et par action catégorie « B ». Ces dividendes totalisaient 88,5 millions de dollars (dividende annualisé de 0,48 \$ par action). Au cours de l'exercice financier 2016, la Société a versé un dividende trimestriel de 0,11 \$ par action à droit de vote subalterne catégorie « A » et par action catégorie « B ». Ces dividendes totalisaient 82,2 millions de dollars (dividende annualisé de 0,44 \$ par action).

DETTE À LONG TERME

Au 4 mars 2017, la Société était engagée dans une facilité de crédit renouvelable non garantie, échéant le 10 novembre 2021, d'un montant de 250,0 millions de dollars. Le taux d'intérêts applicable à la facilité de crédit est le taux préférentiel canadien plus une marge variable (totalisant 2,70 % au 4 mars 2017 et 27 février 2016) ou le taux d'acceptation bancaire plus une marge variable (totalisant 1,75 % au 4 mars 2017 et 1,71 % au 27 février 2016). Les marges varient selon l'atteinte de certains ratios financiers. Au 4 mars 2017 et au

27 février 2016, cette facilité de crédit était inutilisée (à l'exception de 0,3 million de dollars en lettres de crédit au 27 février 2016).

Selon la convention de crédit de la facilité, la Société peut, dans certaines circonstances et sous réserve de l'obtention d'engagements supplémentaires de la part des prêteurs existants ou d'autres institutions admissibles, demander des augmentations portant le montant total disponible aux termes de la facilité de crédit, incluant les engagements existants, à 750,0 millions de dollars.

En plus de cette facilité de crédit renouvelable pour financer ses projets, la Société dispose de flux de trésorerie générés par ses activités opérationnelles. La Société n'anticipe aucun risque de liquidité. Au 4 mars 2017, tous ses engagements bancaires étaient respectés.

CAPITAL-ACTIONS

Rachat dans le cours normal des activités

Le 27 avril 2016, la Société a annoncé son intention de racheter à des fins d'annulation, lorsqu'elle le jugera opportun, un nombre maximal de 4 063 000 de ses actions à droit de vote subalterne catégorie « A » en circulation, représentant environ 5 % des actions détenues dans le public, sur une période de 12 mois se terminant au plus tard le 8 mai 2017. Les actions seront rachetées par l'entremise des mécanismes de la Bourse de Toronto (le « TSX ») et conformément aux exigences de cette dernière.

Le 29 avril 2015, la Société a annoncé son intention de racheter à des fins d'annulation un nombre maximal de 7 983 000 de ses actions à droit de vote subalterne catégorie « A » en circulation, représentant environ 10 % des actions détenues dans le public, sur une période de 12 mois se terminant au plus tard le 6 mai 2016. Pendant la durée de ce programme de rachat dans le cours normal des activités, 2 170 790 actions ont été rachetées et annulées par l'entremise du TSX et conformément aux exigences de cette dernière.

Pour les exercices terminés les 4 mars 2017 et 27 février 2016, la Société a procédé au rachat dans le cours normal des activités de 1 215 704 et 2 170 790 actions à droit de vote subalterne catégorie « A » à des prix moyens de 19,91 \$ et 19,11 \$ par action moyennant des considérations totales, incluant les frais, de 24,2 millions de dollars et de 41,5 millions de dollars, respectivement. Des montants de 18,2 millions de dollars et de 30,7 millions de dollars, représentant le surplus du prix d'achat par rapport à la valeur aux livres des actions rachetées, ont été inscrits dans les résultats non distribués pour les exercices terminés le 4 mars 2017 et le 27 février 2016, respectivement. Les actions rachetées au cours de l'exercice terminé le 4 mars 2017 ont été annulées au cours de cette même période. Les actions rachetées au cours de l'exercice terminé le 27 février 2016 ont été annulées au cours de cette même période, à l'exception de 40 243 actions qui ont été annulées après le 27 février 2016.

Le 26 avril 2017, le conseil d'administration a approuvé un avis d'intention de racheter à des fins d'annulation, lorsqu'elle le jugera opportun, un nombre de ses actions à droit de vote subalterne catégorie « A » en circulation représentant environ 5 % des actions détenues dans le public, sur une période de 12 mois. Les actions seront rachetées par l'entremise des mécanismes de la Bourse de Toronto et conformément aux exigences de cette dernière.

Options d'achat d'actions

Pour l'exercice financier terminé le 4 mars 2017, 3 927 actions à droit de vote subalterne catégorie « A » ont été émises alors qu'aucunes actions n'ont été émises suite à la levée d'options d'achat d'actions pour l'exercice terminé le 27 février 2016.

Actions émises et en circulation

Le tableau suivant indique le nombre total d'actions à droit de vote subalterne catégorie « A » (TSX:PJC.A) ainsi que le nombre d'actions catégorie « B » émises et en circulation.

Au 26 avril 2017, il y avait 0,7 million d'options d'achat d'actions à droit de vote subalterne catégorie « A » en circulation (0,6 million au 26 avril 2016).

<i>(nombre d'actions, en millions)</i>	Au 26 avril 2017	Au 4 mars 2017	Au 27 février 2016
Actions à droit de vote subalterne catégorie « A »	80,2	80,2	81,4
Actions catégorie « B »	103,5	103,5	103,5
Actions émises	183,7	183,7	184,9
Actions autodétenues	0,1	0,1	0,1
Actions en circulation	183,6	183,6	184,8

Dividendes

Au cours de l'exercice financier 2017, la Société a versé un dividende trimestriel de 0,12 \$ par action à droit de vote subalterne catégorie « A » et par action catégorie « B » pour un déboursé total de 88,5 millions de dollars (dividende total de 0,48 \$ par action). Au cours de l'exercice financier 2016, la Société avait versé un dividende trimestriel 0,11 \$ par action à droit de vote subalterne catégorie « A » et par action catégorie « B » pour un déboursé total de 82,2 millions de dollars (dividende total de 0,44 \$ par action).

Le 26 avril 2017, le conseil d'administration du Groupe Jean Coutu a déclaré un dividende trimestriel de 0,13 \$ par action, soit une augmentation de 8,3 % par action par rapport au trimestre précédent. Ce dividende sera versé le 26 mai 2017 à tous les porteurs d'actions à droits de vote subalterne catégorie « A » ainsi qu'aux porteurs d'actions catégorie « B » inscrits aux registres de la Société au 12 mai 2017. Ce dividende trimestriel ramené sur une base annualisée s'élève à 0,52 \$ par action.

OBLIGATIONS EN VERTU DE CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

La Société loue une partie importante de ses immeubles au moyen de contrats de location simple traditionnels. En général, les baux détenus par la Société se rapportant aux propriétés immobilières ont une échéance initiale de 10 à 15 ans et comportent des options de renouvellement.

Les lecteurs peuvent obtenir plus d'informations en consultant la note 25 des états financiers consolidés de l'exercice financier 2017 de la Société.

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET ENGAGEMENTS COMMERCIAUX

La présente section est assujettie à la section 15. « Mises en garde quant aux déclarations prospectives ». Le tableau ci-après illustre les principales obligations contractuelles en espèces, en date du 4 mars 2017, pour les exercices financiers indiqués, en vertu de nos contrats de dette à long terme, de nos contrats de location à long terme, de nos ententes de service et de nos immobilisations corporelles.

<i>(non auditées, en millions de dollars)</i>	Exercice financier				Total
	2018	2019-2020	2021-2022	2023 et après	
	\$	\$	\$	\$	\$
Dette à long terme ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Obligations en vertu de contrats de location simple ⁽²⁾	53,5	100,1	89,8	187,1	430,5
Obligations d'achat ⁽³⁾	9,0	2,6	0,7	-	12,3
Total	62,5	102,7	90,5	187,1	442,8

⁽¹⁾ La dette à long terme étant inutilisée au 4 mars 2017, la Société n'a aucune obligation en espèce à cette date.

⁽²⁾ Les obligations en vertu des contrats de location simple sont constituées des paiements minimums futurs non résiliables et excluent l'encassement découlant des contrats de sous-location simple pour les immeubles. Les lecteurs sont invités à consulter la note 25 des états financiers consolidés de l'exercice financier 2017 de la Société afin d'obtenir de plus amples informations à ce sujet.

⁽³⁾ Les obligations d'achat comprennent les paiements minimums exigibles qui ont déjà fait l'objet d'ententes contractuelles au 4 mars 2017 et comprennent les estimations de prix et de volumes les plus probables lorsque la situation l'exige. Elles sont constituées principalement d'engagements relatifs aux ententes de services et à nos immobilisations corporelles. Comme les obligations d'achat reflètent la situation du marché au moment où elles ont été contractées, elles pourraient ne pas être représentatives des exercices futurs. Les obligations découlant de contrats de rémunération du personnel ou de toute convention collective ont été exclues.

ACTIF NET AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES DE RETRAITE

Au 4 mars 2017, la Société avait un actif net au titre des prestations définies de 2,1 millions de dollars inclus dans les autres éléments de l'actif à long terme de l'état consolidé de la situation financière relativement à ses régimes de retraite à prestations définies. Les obligations au titre des prestations définies ne sont pas reflétées dans le tableau des obligations contractuelles et engagements commerciaux de la présente section puisqu'elles sont sans échéance fixe. Les cotisations prévues pour l'exercice financier 2018 relativement aux régimes de retraite à prestations définies s'élèvent à 0,7 million de dollars.

Les obligations de capitalisation sont tributaires de plusieurs facteurs, dont les hypothèses utilisées dans les plus récents rapports d'évaluation actuarielle, les lois en vigueur en matière de retraite et l'évolution de la conjoncture économique par rapport aux prévisions. Le montant réel des cotisations peut différer des prévisions.

8. INSTRUMENTS FINANCIERS ET ARRANGEMENTS HORS BILAN

La présente section est assujettie à la section 15 (« Mises en garde quant aux déclarations prospectives »). La Société n'a recours à aucun arrangement indépendant de l'état de la situation financière qui a présentement, ou dont il serait raisonnable de prévoir qu'il aura, une incidence importante sur sa situation financière, sa performance financière ou ses flux de trésorerie. La Société a recours à des contrats de location simple pour plusieurs de ses établissements.

Dans le cours normal de ses affaires, la Société est exposée à un risque de fluctuation des taux d'intérêt de ses obligations financières à taux d'intérêt variable. Selon la conjoncture en matière de taux d'intérêt, la Société pourrait avoir recours à des instruments financiers dérivés ou à d'autres outils pour la gestion de ce risque.

Les lecteurs sont invités à consulter la note 28 des états financiers consolidés de l'exercice financier 2017 de la Société pour obtenir de plus amples informations sur les autres risques liés aux instruments financiers auxquels est soumise la Société.

Garanties et conventions de rachat

Au 4 mars 2017, la Société avait garanti le remboursement de certains emprunts bancaires contractés par des franchisés pour un montant maximal de 2,2 millions de dollars. La majorité des cautionnements s'applique à des prêts dont l'échéance maximale est de un an. Ces emprunts sont également cautionnés personnellement par les franchisés.

La Société s'est également engagée auprès d'institutions financières à racheter les équipements et les stocks de certains de ses franchisés à certaines conditions. Au 4 mars 2017, les financements relatifs aux rachats d'équipements et de stocks s'élevaient respectivement à 117,5 millions de dollars et 69,0 millions de dollars. La Société n'a jamais eu à verser d'indemnisation en vertu de telles ententes et n'a enregistré aucun passif à l'égard de ces garanties dans ses états financiers consolidés du 4 mars 2017 et du 27 février 2016.

Éventualités

Dans le cours normal de son exploitation, la Société fait l'objet de réclamations et de litiges. Bien que le dénouement des procédures ne puisse être déterminé avec certitude, la direction juge que toute responsabilité qui découlerait de telles éventualités n'aurait pas d'incidence négative importante sur les états financiers consolidés de la Société. La Société limite son exposition en s'assurant auprès de sociétés d'assurances pour couvrir certains risques de réclamations liés à ses activités.

Au cours des exercices financiers 2009 et 2011, la Société a été nommée à titre de défendeur dans deux recours institués contre elle par un même franchisé. Le demandeur prétendait notamment que la clause de sa convention de franchise stipulant le paiement de redevances sur les ventes de médicaments de ses pharmacies était illégale. Dans son jugement rendu le 29 décembre 2016, la Cour supérieure du Québec déclare légales les clauses de redevances de tous les contrats de franchise de la Société et déclare que ces clauses ne contreviennent pas, entre autres, à l'article 49 du Code de déontologie des pharmaciens du Québec.

Au cours de l'exercice financier 2017, une demande d'autorisation d'exercer une action collective a été signifiée à la Société par Sopropharm, une association constituée en vertu de la *Loi sur les syndicats professionnels* dont

sont membres certains pharmaciens propriétaires franchisés de la Société. La demande vise à faire autoriser l'exercice de l'action collective sous la forme d'une action déclaratoire (i) en annulation de certaines dispositions contractuelles des conventions de franchise type de la Société, notamment la clause prévoyant le paiement de redevances sur les ventes de médicaments par les établissements franchisés; (ii) en restitution de certaines prestations; et (iii) en réduction de certaines obligations contractuelles. La demande vise aussi à faire attribuer à la demanderesse le statut de représentante aux fins d'exercer l'action collective pour le compte du groupe formé de pharmaciens propriétaires exploitant un établissement franchisé sous les bannières de la Société au Québec depuis le 15 juillet 2013. Aucune action collective n'a été autorisée à ce stade. La Société entend contester ce recours. Toutefois, étant donné que tout litige comporte une part d'incertitude, il n'est pas possible de prédire l'issue de cette demande ni le montant de pertes éventuelles. Aucune provision pour pertes éventuelles n'a été comptabilisée dans les états financiers consolidés de la Société.

9. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les activités de franchisage incluent des transactions avec des établissements franchisés contrôlés par des membres de la direction ayant une influence notable sur la Société ou des membres de leur famille proche. Les transactions entre la Société et ces entreprises sont effectuées dans le cours normal des affaires aux mêmes termes et conditions que celles effectuées avec les autres franchisés.

Au 4 mars 2017, Monsieur Jean Coutu détenait le contrôle ultime du Groupe Jean Coutu (PJC) inc.

Les lecteurs sont invités à consulter la note 27 des états financiers consolidés de l'exercice financier 2017 de la Société afin d'obtenir de plus amples informations sur les transactions entre parties liées et pour le détail de la rémunération des principaux dirigeants.

10. PRINCIPALES ESTIMATIONS COMPTABLES

Le présent rapport de gestion est fondé sur les états financiers consolidés de la Société préparés conformément aux IFRS. La préparation des états financiers consolidés exige de la direction qu'elle exerce son jugement, établit des estimations et pose des hypothèses, lesquels peuvent avoir une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés, sur la divulgation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges de la période considérée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réévaluées de façon continue. Les changements d'estimations comptables sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées et dans toute autre période future visée par ces changements.

Les informations détaillées sur ces estimations importantes sont présentées ci-après.

Créances à long terme de franchisés

Les créances à long terme de franchisés sont des actifs financiers comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour ce faire, la direction estime les taux d'actualisation appropriés et émet des hypothèses sur le moment où les sommes seront recouvrées. Par ailleurs, la valeur comptable des créances à long terme de franchisés est réduite à sa valeur de réalisation estimative lorsque, après analyse, la direction estime que le recouvrement des créances devient douteux. Si les estimations et hypothèses de la direction s'avéraient inexactes, les créances à long terme de franchisés pourraient être différentes, affectant ainsi la situation financière et les résultats consolidés de la Société.

Dépréciation des immobilisations corporelles, immeubles de placement et immobilisations incorporelles

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société revoit les valeurs comptables de ses immobilisations corporelles, immeubles de placement et immobilisations incorporelles afin de déterminer s'il existe un indice selon lequel ces actifs auraient subi une perte de valeur. Si un tel indice existe, le montant recouvrable de l'actif est estimé afin de déterminer l'ampleur de la perte de valeur (le cas échéant). Lorsqu'il est impossible d'estimer le montant recouvrable d'un actif individuel, la Société estime le montant recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (« l'UGT ») à laquelle l'actif appartient. Lorsqu'il est possible de déterminer une

base d'affectation raisonnable, cohérente et permanente, les actifs de support sont également affectés à une UGT individuelle, sinon ils sont affectés au plus petit groupe d'UGT pour lequel une base d'affectation raisonnable, cohérente et permanente peut être déterminée.

Le montant recouvrable est le plus élevé de la juste valeur diminuée des coûts de sortie et de la valeur d'utilité. Pour l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés au moyen d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques propres à l'actif, pour lesquels les estimations de flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées.

S'il est estimé que le montant recouvrable d'un actif (ou d'une UGT) est moindre que sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif (ou de l'UGT) est réduite à son montant recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée immédiatement dans le résultat net consolidé.

Si une perte de valeur est reprise ultérieurement, la valeur comptable de l'actif (ou de l'UGT) est augmentée à hauteur de l'estimation révisée de la valeur recouvrable, mais de sorte que la valeur comptable augmentée n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour l'actif (ou l'UGT) au cours des exercices antérieurs. Une reprise de perte de valeur est comptabilisée immédiatement dans le résultat net consolidé.

L'utilisation d'hypothèses et d'estimations différentes, comme par exemple, le taux d'actualisation et les flux de trésorerie nets futurs, pourrait donner lieu à des justes valeurs différentes et donc à des valeurs comptables différentes à l'état consolidé de la situation financière, ce qui affecterait aussi les résultats consolidés de la Société.

Durée de vie utile des immobilisations corporelles, immeubles de placement et immobilisations incorporelles

Les immobilisations corporelles, immeubles de placement et immobilisations incorporelles à durée de vie limitée sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis linéairement sur leur durée de vie utile, ce qui représente la période pendant laquelle la Société estime qu'ils contribueront à ses flux de trésorerie futurs. L'utilisation d'hypothèses différentes sur la durée de vie utile pourrait donner lieu à des valeurs comptables différentes pour ces actifs et pour la charge d'amortissement.

Goodwill

Le goodwill représente l'excédent du coût d'acquisition des entreprises sur la juste valeur des actifs identifiables nets acquis et n'est pas amorti. Pour les besoins du test de dépréciation, le goodwill est affecté à chacune des UGT de la Société qui devrait en bénéficier. Les UGT auxquelles le goodwill a été affecté sont soumises à des tests de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment lorsqu'il existe une indication selon laquelle l'UGT pourrait avoir subi une perte de valeur. Un test de dépréciation peut s'avérer nécessaire dans le cas d'un rendement nettement insuffisant par rapport aux résultats d'exploitation historiques ou attendus, de changements importants dans l'utilisation des actifs acquis ou à la stratégie de la Société et de tendances économiques négatives importantes. Si le montant recouvrable de l'UGT est moindre que sa valeur comptable, la perte de valeur est d'abord affectée pour réduire la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité, puis aux autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif dans l'unité. Une perte de valeur comptabilisée pour le goodwill n'est jamais reprise au cours d'une période ultérieure.

Aux fins de son analyse sur la dépréciation de valeur, la Société utilise des estimations et des hypothèses de manière à établir la juste valeur. Ces hypothèses sont décrites à la note 16 des états financiers consolidés de l'exercice financier 2017 de la Société. Ces hypothèses sont sujettes à une part d'incertitude et au jugement. L'usage d'hypothèses différentes pourrait produire des valeurs comptables différentes affectant ainsi l'état de la situation financière et les résultats consolidés de la Société.

Régimes de retraite à prestations définies

Le coût des prestations de retraite gagnées par les salariés est établi au moyen de calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant le rendement prévu des actifs des régimes, la progression des salaires et l'âge de départ à la retraite des salariés. Les principales hypothèses sont quantifiées à la note 26 des états financiers consolidés de l'exercice financier 2017 de la Société. L'usage d'hypothèses différentes pourrait produire des valeurs

comptables différentes, affectant ainsi l'état de la situation financière, le résultat global et les résultats consolidés de l'exercice financier 2017 de la Société.

Impôt sur le résultat

Les impôts exigibles et différés sont évalués d'après les estimations de la direction. L'estimation de l'impôt sur le résultat suppose une évaluation de la recouvrabilité de l'actif d'impôt différé basée sur une appréciation de la capacité de la Société à appliquer les déductions fiscales futures sous-jacentes pour réduire le bénéfice imposable futur avant qu'elles n'expirent. La Société constitue des provisions au titre des positions fiscales incertaines qui, selon la Société, reflètent de manière adéquate son risque lié à des questions fiscales comportant une incertitude. Ces provisions au titre des positions fiscales incertaines sont établies à l'aide de la meilleure estimation du montant que la Société s'attend à payer en fonction d'une appréciation de tous les facteurs pertinents. La direction émet également d'autres hypothèses, entre autres, sur les éléments suivants : le moment où les différences temporaires seront résorbées, les taux d'imposition pratiquement en vigueur pour les exercices au cours desquels il est prévu que les différences temporaires se résorberont et l'interprétation des lois fiscales. Ces estimations et hypothèses utilisées différemment, pourraient générer des valeurs comptables différentes et ainsi affecter la charge d'impôt à l'état consolidé du résultat.

11. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES

NORMES ET INTERPRÉTATIONS PUBLIÉES N'AYANT PAS ENCORE ÉTÉ ADOPTÉES

Les informations sur ces nouvelles normes, modifications et interprétations susceptibles d'être applicables pour les états financiers consolidés de la Société sont présentées ci-dessous. Un certain nombre d'autres nouvelles normes, modifications et interprétations de normes existantes ont été publiées mais il n'est pas prévu qu'elles auront un effet significatif sur les états financiers consolidés de la Société.

Instruments financiers — En juillet 2014, l'IASB a publié la version définitive de la norme IFRS 9, *Instruments financiers*, qui rassemble les phases du projet visant à remplacer IAS 39, *Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation*. Cette version révisée d'IFRS 9 inclut principalement les exigences visant a) le classement et l'évaluation des actifs et des passifs financiers ainsi que leur décomptabilisation, b) la méthode de dépréciation des actifs financiers et c) la comptabilité de couverture générale. IFRS 9 sera appliquée de manière prospective conformément aux dispositions transitoires selon la date d'application. La nouvelle norme est applicable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 et son application anticipée est permise. La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption d'IFRS 9 sur ses états financiers consolidés.

Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients — En mai 2014, l'IASB a publié la norme IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, en remplacement de l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, l'IAS 11, *Contrats de construction*, et les interprétations connexes. Selon le principe de base d'IFRS 15, une entité comptabilise les produits des activités ordinaires lorsqu'une obligation de prestation est remplie (ou à mesure qu'elle est remplie), c'est-à-dire lorsque le contrôle des biens ou des services sous-jacents visés par cette obligation de prestation est transféré au client, et au montant de la contrepartie à laquelle elle s'attend à avoir droit en échange de ces biens ou services. L'IFRS 15 contient également des dispositions beaucoup plus prescriptives pour traiter de cas spécifiques. Des informations supplémentaires doivent être divulguées par voie de notes aux états financiers. La nouvelle norme est applicable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 et son application anticipée est permise. La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption des modifications d'IFRS 15 sur ses états financiers consolidés.

Contrats de location — En janvier 2016, l'IASB a publié la norme IFRS 16, *Contrats de location*, en remplacement de l'IAS 17, *Contrats de location*, ainsi que les interprétations connexes. IFRS 16 prévoit un modèle comptable unique pour les preneurs qui exige la comptabilisation d'actifs et de passifs à l'égard de tous les contrats de location, à moins que la durée du contrat soit de 12 mois ou moins, ou que l'actif sous-jacent ait une faible valeur. IFRS 16 maintient essentiellement la comptabilisation par le bailleur prévue par IAS 17, notamment la distinction entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement. La nouvelle norme est applicable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019 et son application anticipée est permise si IFRS 15 est également appliquée. La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption d'IFRS 16 sur ses états financiers consolidés.

12. RISQUES ET INCERTITUDES

La présente section est assujettie à la section 15. « Mises en garde quant aux déclarations prospectives ».

Afin de préserver et d'accroître le rendement aux actionnaires, la Société utilise un modèle de gestion des risques d'entreprise. Notre modèle énonce les principes, les processus et les outils permettant d'évaluer, de prioriser et de gérer les risques ainsi que les opportunités d'amélioration de la Société d'une manière efficace et uniforme. Cela nous procure également une approche intégrée de gestion des risques nous aidant à réaliser nos objectifs stratégiques. La Société a identifié plusieurs sources potentielles de risques et d'incertitudes qui sont identifiées ci-après. Par contre, d'autres sources de risques et d'incertitudes, insoupçonnées ou jugées non importantes pour le moment, pourraient se manifester dans le futur et avoir un impact sur la Société.

Notre modèle présente les caractéristiques suivantes :

- Il favorise la compréhension des risques à l'échelle de la Société;
- Pour chacun des risques, nous avons évalué les répercussions potentielles sur les quatre éléments suivants : le rendement de la Société, le rendement du réseau de franchisés ainsi que la qualité du service à la clientèle et l'impact au niveau de notre réputation et de notre image;
- Nous avons évalué notre tolérance aux risques pour ensuite établir les contrôles requis pour atteindre nos objectifs.

Lois et règlements

Nous faisons face aux risques inhérents à la nature réglementée de certaines de nos activités (principalement la fabrication et la distribution de médicaments) et des activités de nos pharmaciens propriétaires franchisés, ainsi qu'aux lois et règlements auxquels nous sommes assujettis dans les provinces où se trouvent des établissements franchisés PJC.

La conformité vise plusieurs domaines dont, entre autres : les lois et règlements régissant la pharmacie, les lois et règlements portant sur la protection des renseignements personnels, les lois et règlements régissant la fabrication, la distribution et la vente des médicaments (y compris ceux régissant les prix de vente des médicaments), les lois et règlements régissant les régimes d'assurance maladie et d'assurance médicaments, les lois et règlements en matière de relations de travail (normes de travail, santé et sécurité au travail, équité salariale, etc.), les lois et règlements visant la protection de l'environnement, les lois et règlements portant sur la protection du consommateur, les lois et règlements régissant la sécurité et l'approbation de produits et de leur étiquetage (notamment pour les médicaments, les produits alimentaires et les produits de santé naturels), les lois fiscales, les normes relatives à l'industrie des cartes de paiement, etc. Les lecteurs sont invités à consulter la note 24 aux états financiers consolidés de l'exercice financier 2017 de la Société afin d'obtenir de plus amples informations sur les garanties et éventualités.

Toute modification aux lois et règlements, ou aux politiques, touchant des activités de la Société ou de ses franchisés peut avoir une incidence notable sur son rendement et sur la croissance des ventes des franchisés PJC. Des processus sont en place afin de nous assurer du suivi des modifications aux lois et règlements en vigueur et des nouvelles lois et nouveaux règlements, ainsi que de notre conformité à ceux-ci.

Certaines de ces lois et certains de ces règlements, comme ceux régissant les prix de vente des médicaments d'ordonnance et la marge bénéficiaire des grossistes en médicaments, sont de juridiction provinciale. Cependant, des modifications apportées dans une province pourraient avoir des conséquences sur l'adoption de lois et règlements, ou de modifications à ceux-ci, dans d'autres provinces.

Changements réglementaires

Le Ministre de la santé et des services sociaux a publié le 13 avril 2016 le règlement modifiant les avantages autorisés à un pharmacien qui a fait passer la limite des allocations professionnelles de 15 % à 25 % le 28 avril 2016, de 25 % à 30 % le 28 octobre 2016 et à leur déplafonnement depuis le 28 janvier 2017 pour une durée de deux ans et trois mois. Le déplafonnement des allocations professionnelles autorisées diminuera la rentabilité de la filiale Pro Doc.

Le 10 juin 2016, l'Assemblée nationale du Québec a adopté le Projet de loi 81 intitulé « Loi visant à réduire le coût de certains médicaments couverts par le régime général d'assurance médicaments en permettant le recours à une procédure d'appel d'offres » qui permet au ministre de la Santé et des Services sociaux de procéder à des appels d'offres pour l'inscription de médicaments à la Liste des médicaments ainsi que, à l'égard des médicaments ayant fait l'objet d'un tel appel d'offres, pour les services d'un grossiste en vue de l'approvisionnement des pharmaciens propriétaires. Le règlement afin de déterminer les conditions et mécanismes applicables à tout régime d'appel d'offres a été publié dans la gazette officielle du Québec le 5 avril 2017. Ce règlement est entré en vigueur le 20 avril 2017.

Le Projet de loi 92 intitulé « Loi visant à accroître les pouvoirs de la Régie de l'assurance maladie du Québec, à encadrer les pratiques commerciales en matière de médicaments ainsi qu'à protéger l'accès aux services d'interruption volontaire de grossesse » est sanctionné par l'Assemblée nationale du Québec depuis le 7 décembre 2016. Certaines de ses dispositions visent à resserrer l'encadrement des pratiques commerciales pour l'ensemble des intervenants dans la mise en marché de médicaments afin de renforcer l'indépendance professionnelle du pharmacien, le libre choix du patient et de favoriser des conditions plus concurrentielles sur le marché. D'autres dispositions de cette loi obligeant la facturation détaillée des médicaments entreront en vigueur le 15 septembre 2017.

Le 12 avril 2017, les membres de l'Association québécoise des pharmaciens propriétaires ("AQPP") ont entériné une entente de principe avec le Ministère de la Santé et des Services sociaux ("MSSS"). En vertu de cette entente, le gouvernement met fin aux prélèvements sur les honoraires des pharmaciens qui devaient perdurer jusqu'en 2019. De plus, l'entente prévoit que le gouvernement introduira une modification au règlement sur les avantages autorisés à un pharmacien qui rétablira à 15 % la limite maximale du taux des allocations professionnelles qu'un pharmacien peut recevoir des fabricants de médicaments génériques. Cette modification réglementaire, dont les dates de publication et de mise en vigueur restent à être déterminées, mettra un terme au dé plafonnement des allocations professionnelles en vigueur depuis le 28 janvier 2017.

Concurrence

L'industrie du détail au Canada est constamment en changement dans un marché très concurrentiel. Les besoins des consommateurs dictent l'évolution de l'industrie. Depuis ces dernières années, ceux-ci exigent une valeur accrue, un meilleur choix de produits et un service personnalisé, le tout à des prix compétitifs. L'incapacité de la Société à répondre à ces attentes de façon proactive pourrait avoir un effet négatif sur sa position concurrentielle et, conséquemment, sur son rendement financier. La Société croit que son réseau d'établissements franchisés PJC est en bonne position pour concurrencer les autres chaînes de pharmacies, les marchés d'alimentation et les grandes surfaces intégrant des pharmacies ainsi que les pharmacies indépendantes dans la mesure où nous continuons à concentrer nos efforts à offrir un niveau de service professionnel élevé et à mettre l'emphase sur la santé et le bien-être des patients. Notre clientèle est attirée par les services de pharmacie et autres services offerts par le réseau d'établissements franchisés PJC, ses localisations pratiques, ses longues heures d'ouverture ainsi que la grande variété d'articles de santé, de beauté et autres articles pratiques qui y sont offerts.

Nous surveillons de près nos concurrents, leurs stratégies, l'évolution du marché ainsi que notre part de marché. Nous possédons des atouts importants afin de faire face à la concurrence : notre réseau de franchisés comptant 418 établissements, nos marques maison dont l'offre est en constante évolution, nos marques exclusives et notre réseau de distribution. Des processus sont en place afin de s'assurer que nos nouveaux concepts de mise en marché répondent aux attentes des clients. Des projets pilotes nous aident à évaluer l'impact des changements en question en termes de rentabilité et de satisfaction de la clientèle.

Développement du réseau de franchisés

La mise en œuvre réussie des stratégies de croissance de la Société dépend de sa capacité à accroître et à améliorer son réseau de franchisés, notamment par l'ouverture de nouveaux établissements, la relocalisation d'autres établissements vers des emplacements de choix ainsi que l'agrandissement et la rénovation d'établissements existants. Ainsi, la Société prévoit ajouter à son réseau de franchises, par voie d'acquisition par des pharmaciens propriétaires franchisés PJC, des pharmacies indépendantes ainsi que d'autres actifs. La disponibilité d'emplacements appropriés et les conditions d'achat ou de location pour les projets immobiliers planifiés peuvent avoir une incidence sur la capacité de la Société à mettre son plan d'expansion à exécution si

des emplacements appropriés, des établissements et d'autres opportunités ne sont pas disponibles à des conditions commercialement raisonnables.

En tant que franchiseur, la Société fait face au risque que certains franchisés ne se conforment pas aux politiques d'achats, aux plans de commercialisation ou aux normes d'exploitation prescrites. Cela pourrait avoir des impacts importants sur notre rentabilité ainsi que sur notre réputation et notre image. Afin de réduire ces risques à un niveau acceptable, nous avons une équipe de conseillers aux opérations détail qui ont, entre autres, le mandat de faire le suivi en succursales afin de s'assurer du respect de notre stratégie de mise en marché ainsi que de l'application uniforme des normes de la Société.

Approvisionnement et qualité des produits

Nous avons développé des liens solides et durables auprès de nombreux fournisseurs situés sur plusieurs continents qui sont, pour la plupart, des chefs de file mondiaux. Afin de maximiser nos marges de profit et de pouvoir faire face à la concurrence de plus en plus importante, nous négocions des conditions d'achats favorables avec nos fournisseurs, ce qui nous permet d'offrir de meilleurs prix à l'ensemble de notre réseau d'établissements franchisés PJC. Notre volume de ventes, les gammes de produits ainsi que le niveau des stocks sont affectés, dans une certaine mesure, par les saisons, les conditions climatiques, la disponibilité des produits et les événements spéciaux tels que Noël, la St-Valentin, la fête des mères, etc. L'achat de produits importés, de marques exclusives et de marques maison pourrait générer des surplus de stocks ainsi que certains risques financiers. Nous avons mis en place des systèmes de gestion des stocks performants ainsi que des procédures efficaces aux fins de la planification des approvisionnements, de l'évaluation du roulement et de la désuétude des stocks. Cela permet de réduire nos risques liés aux stocks à un niveau acceptable.

Nos activités commerciales entraînent des risques liés aux défauts et à la manipulation des produits. Des procédures ont été mises en place pour gérer les situations qui pourraient en découler. Nos fournisseurs sont responsables de la qualité et de la sécurité de leurs produits et, en cas de non-conformité, ceux-ci doivent en assumer les risques. De par leur nature, nos activités de fabrication et de distribution de certains produits, notamment des médicaments et autres produits pharmaceutiques, nous exposent à des risques. Les risques liés aux produits, à l'information ou aux mesures de sécurité relatives aux produits que nous fabriquons ou vendons comprennent ceux de déficiences ou manquements à ces mesures ainsi que de défauts de produits causant des dommages aux consommateurs. En ce qui concerne les produits de nos marques maison, lesquels sont fabriqués par des fournisseurs indépendants en vertu d'ententes avec la Société, nous avons des contrôles en place pour nous assurer du respect de normes de qualité élevées afin de préserver la valeur de notre marque. Nous utilisons les mêmes normes pour l'évaluation de notre gamme de produits exclusifs. De plus, nous avons en place des procédures nous permettant de retirer rapidement du marché des produits qui présentent des dangers potentiels. Nous utilisons les meilleures pratiques pour l'entreposage, la sécurité physique et la distribution des différents produits vendus. La Société détient une assurance pour couvrir sa responsabilité sur les produits.

Logistique / distribution

Afin d'assurer un service efficace et de qualité supérieure à nos franchisés, la gestion de l'entreposage et de la distribution sont des processus critiques. Nos entrepôts sont situés à des endroits stratégiques, près de grands axes routiers, au Québec et en Ontario.

Au cours de l'exercice financier 2017, la Société a continué le déménagement progressif de son centre de distribution de Longueuil à Varennes. Ce déménagement sera complété au cours des prochains trimestres. Les nouvelles installations, d'une superficie totale de 800 000 pieds carrés, permettront à la Société d'améliorer son efficacité et de mieux servir son réseau de pharmacies franchisées.

Relations de travail

Nos employés des centres de distribution sont syndiqués. Les négociations pour le renouvellement des conventions collectives peuvent entraîner des arrêts ou des ralentissements de travail qui pourraient avoir un effet défavorable sur les activités de distribution. Tous les efforts sont mis de l'avant pour maintenir de bonnes relations

avec les syndicats et leurs représentants. Une convention collective, d'une durée de huit ans, a été signée en décembre 2011 avec les employés de notre centre de distribution de Longueuil.

Services professionnels

En raison de la nature de notre réseau de franchisés et des activités professionnelles de nos franchisés, nous faisons face à des risques particuliers en matière de gestion de l'information confidentielle ainsi que d'erreurs professionnelles pouvant être commises par des pharmaciens propriétaires franchisés ou par leurs pharmaciens salariés. Ces risques pourraient avoir un impact important sur notre réputation et notre image. Nous avons mis en place plusieurs procédures afin de réduire ces risques à un niveau acceptable. Entre autres, nous avons développé un programme de formation continu pour le personnel (pharmaciens et techniciens) des pharmacies PJC, des procédures pour la gestion de l'information confidentielle ainsi que des manuels d'opération au laboratoire. Nous offrons aussi à nos pharmaciens propriétaires franchisés un soutien continu en matière de respect des normes professionnelles.

Divulgateion financière

Nous sommes tenus de nous conformer aux lois et règlements sur les valeurs mobilières, de même qu'aux normes comptables, notamment en matière de présentation de l'information, afin d'assurer la communication intégrale, exacte et à temps de l'information financière et des autres renseignements importants au public. Afin de nous assurer que nous nous acquittons adéquatement de nos obligations et que nous atténuons les risques liés à la présentation d'information inexacte ou incomplète, nous possédons une politique de divulgation de l'information et des procédures de divulgation interne de l'information.

Embauche, rétention et structure organisationnelle

Notre programme de recrutement, notre structure salariale, nos programmes de gestion du rendement, notre plan de relève et notre plan de formation comportent des risques qui pourraient avoir des impacts négatifs au niveau de notre habileté à exécuter notre plan stratégique ainsi que notre capacité à attirer et conserver les ressources compétentes nécessaires pour soutenir la croissance et le succès de la Société. Nous possédons des pratiques éprouvées pour attirer les professionnels requis pour notre réseau de franchisés. Nous avons mis en place des programmes efficaces auprès des universités afin de faire connaître les avantages de se joindre à notre réseau. Nous avons des pratiques d'évaluation de rendement qui sont coordonnées par le groupe des ressources humaines. Notre structure salariale est réévaluée sur une base régulière afin de s'assurer que celle-ci est compétitive en fonction du marché et de nos concurrents. Nous avons mis en place un plan de relève afin de nous assurer d'avoir des ressources bien identifiées pour les postes clés dans l'organisation.

Sécurité informatique et efficacité des systèmes

La Société et son réseau de pharmacies affiliées dépendent d'une infrastructure de technologie de l'information qui supporte tous les systèmes d'information nécessaires à la bonne marche des opérations quotidiennes. Ces systèmes d'information pourraient être vulnérables à une cyberattaque, du cyber espionnage, des logiciels malveillants, une panne de courant, une défaillance de système, une erreur humaine, une catastrophe naturelle, un acte de guerre ou de terrorisme ou autres situations du même genre. La continuité de nos opérations serait affectée en cas de non disponibilité des systèmes informatiques. De plus, l'accès non autorisé à des informations confidentielles aurait un impact défavorable sur la réputation de la Société. Ceci aurait un impact direct sur notre chiffre d'affaires et, par conséquent, sur notre rentabilité. En réponse à ces enjeux, la Société collabore avec différentes firmes spécialisées et experts afin de mettre en place les meilleures pratiques en sécurité informatique. Entre autres, la Société a instauré une série de contrôles tels que :

- Un programme de sensibilisation des employés à la sécurité de l'information
- Un plan de relève en cas de sinistre
- Le chiffrement des données jugées sensibles
- Des contrôles robustes au niveau des accès à nos systèmes d'information
- Des tests de vulnérabilités
- Des outils de surveillance des systèmes d'information

Enfin, la Société possède, depuis plusieurs années, des outils qui permettent l'exploitation d'un site de relève en mode haute disponibilité. En raison de la nature et de la complexité des menaces reliées à la sécurité informatique,

la Société continue de suivre leur évolution afin d'améliorer sa protection, en plus de procéder périodiquement à l'amélioration de ses politiques, procédures et contrôles en cette matière.

13. RAPPORT ANNUEL DE LA DIRECTION SUR LES CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION ET SUR LE CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Contrôles et procédures de communication de l'information

Les contrôles et procédures de communication de l'information sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que toute l'information pertinente est recueillie et présentée à la haute direction en temps opportun, notamment au président et chef de la direction et au premier vice-président, finances et affaires corporatives pour que les décisions appropriées puissent être prises concernant la communication de cette information au public.

Une évaluation de la conception et de l'efficacité de nos contrôles et procédures de communication de l'information a été menée au 4 mars 2017 sous la supervision et avec la participation de la direction, y compris le président et chef de la direction et le premier vice-président, finances et affaires corporatives. En se fondant sur cette évaluation, le président et chef de la direction et le premier vice-président, finances et affaires corporatives ont conclu que nos contrôles et procédures de communication de l'information, tels qu'ils sont définis au Canada dans le règlement 52-109 (Attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs), sont conçus adéquatement et fonctionnent de façon efficace.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière est conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière présentée est fiable et que nos états financiers ont été établis en conformité avec les PCGR du Canada. Tous les contrôles internes, peu importe la qualité de leur conception, ont des limites inhérentes. Ainsi, même les systèmes reconnus comme efficaces peuvent fournir seulement une assurance raisonnable à l'égard de la présentation de l'information financière. La direction est tenue d'établir et de maintenir un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière de la Société.

La direction de la Société, y compris le président et chef de la direction et le premier vice-président, finances et affaires corporatives, a évalué l'efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière selon le cadre et les critères établis dans le document intitulé « *Internal Control – Integrated Framework* » publié par le « *Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission* » (2013 COSO Framework). En s'appuyant sur cette évaluation, la direction a conclu au 4 mars 2017 que les contrôles internes à l'égard de l'information financière étaient conçus adéquatement et étaient efficaces en ce qu'ils fournissaient une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la présentation des états financiers de la Société conformément aux PCGR du Canada. Cette évaluation a pris en compte la politique de la Société en matière de divulgation d'information financière.

Changements apportés au contrôle interne à l'égard de l'information financière

La Société n'a apporté aucun changement à ses contrôles internes en matière d'information financière qui a ou qui aurait vraisemblablement pu avoir une incidence importante sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au cours de l'exercice financier 2017.

14. STRATÉGIES ET PERSPECTIVES

La présente section est assujettie à la section 12 (« Risques et incertitudes ») et à la section 15 (« Mises en garde quant aux déclarations prospectives »).

Grâce à ses opérations et à sa souplesse financière, la Société est en excellente position pour bénéficier de la croissance dans l'industrie des pharmacies de détail. Il est attendu que les tendances démographiques contribueront à la croissance de la consommation de médicaments d'ordonnance ainsi qu'à l'augmentation constante de l'utilisation de produits pharmaceutiques comme principale forme d'intervention en matière de soins de santé personnels. La direction est d'avis que ces tendances se maintiendront et que la Société assurera la croissance de ses ventes grâce à la différenciation et à la qualité de son offre et de son niveau de service offert à son réseau de franchisés, en misant sur son programme immobilier et l'efficacité de ses opérations. La croissance

du nombre d'ordonnances de médicaments génériques, dont les prix de vente sont inférieurs aux produits innovateurs, aurait toutefois un impact déflationniste sur les ventes au détail en pharmacie. Des baisses de prix additionnelles des médicaments génériques diminueront la rentabilité de la filiale Pro Doc. Le dé plafonnement des allocations professionnelles autorisées diminuera également la rentabilité de Pro Doc jusqu'au rétablissement d'un plafond de 15 % lors de l'entrée en vigueur du règlement prévu à l'entente du 12 avril 2017 entre l'AQPP et le MSSS.

15. MISES EN GARDE QUANT AUX DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Le présent rapport de gestion contient des déclarations prospectives qui comportent des risques et des incertitudes et qui se fondent sur les attentes, les estimations, les projections et les hypothèses actuelles de la Société qui ont été faites par celle-ci en fonction de son expérience et de sa perception des tendances historiques. Toutes les déclarations qui ont trait à des attentes ou des projections concernant l'avenir, y compris des déclarations sur la stratégie de la Société en matière de croissance, les coûts, la performance financière ou les résultats financiers sont des déclarations prospectives. Toutes les déclarations autres que les déclarations de faits historiques comprises dans ce rapport de gestion, y compris les déclarations concernant les perspectives du secteur d'activités de la Société et les perspectives, les projets, la situation financière et la stratégie d'affaires de la Société, peuvent constituer des déclarations prospectives au sens de la législation et de la réglementation canadiennes en valeurs mobilières. Certaines déclarations prospectives peuvent être reconnues en raison de l'emploi de la marque du futur ou du conditionnel ou de certains termes comme « s'attendre à », « avoir l'intention de », « estimer », « projeter », « prévoir », « planifier », « croire » ou « continuer », ou de la forme négative de ces termes, ou des variations de ces termes ou d'une terminologie semblable. Bien que la Société soit d'avis que les attentes reflétées dans ces déclarations prospectives sont raisonnables, elle ne peut garantir qu'elles s'avèreront exactes. Ces déclarations ne garantissent pas le rendement futur et comprennent un certain nombre de risques, d'incertitudes et d'hypothèses. Ces déclarations ne tiennent pas compte de l'effet possible d'éléments non récurrents ou de fusions, d'acquisitions, d'aliénations, de radiations d'actifs, ou d'autres opérations ou charges qui pourraient être annoncés ou qui pourraient avoir lieu après la date des présentes. Bien que la liste ci-dessous ne soit pas exhaustive, certains facteurs importants qui pourraient influencer sur la performance financière, la situation financière et les flux de trésorerie futurs de la Société et qui pourraient faire en sorte que ses résultats réels diffèrent considérablement de ceux exprimés dans ces déclarations prospectives sont des changements de législation ou de réglementation en ce qui a trait à la vente de médicaments d'ordonnance et à l'exercice de la pharmacie, des modifications aux lois et aux règlements ou à leur interprétation, le succès du modèle d'affaires de la Société, des modifications aux règlements sur les impôts et des prises de position comptables, les variations cycliques et saisonnières dans le secteur d'activités de la Société, l'intensité de la concurrence dans le secteur d'activités de la Société, la réputation des fournisseurs et des marques, des interruptions de travail, y compris d'éventuelles grèves et protestations de travailleurs, la capacité de la Société d'attirer et de retenir les pharmaciens, le bien-fondé des hypothèses de la direction et d'autres facteurs indépendants de la volonté de la Société. Ces facteurs et d'autres pourraient faire en sorte que le rendement et les résultats financiers réels de la Société au cours de périodes futures diffèrent considérablement des estimations ou projections concernant son rendement ou ses résultats futurs exprimés, explicitement ou implicitement, dans ces déclarations prospectives.

Les déclarations prospectives sont fournies dans le but de faciliter la compréhension de la situation financière et des résultats d'exploitation de la Société, en plus de présenter de l'information à propos des attentes et des plans de la direction pour l'avenir. Les investisseurs et les autres personnes sont donc avisés que ces déclarations peuvent ne pas être appropriées à d'autres fins et qu'ils ne devraient pas s'y fier indûment. Pour plus d'information sur les risques, les incertitudes et les hypothèses qui feraient en sorte que les résultats réels de la Société diffèrent des attentes actuelles, veuillez également vous reporter aux documents publics de la Société disponibles à l'adresse www.sedar.com ou www.jeancoutu.com. D'autres détails et descriptions de ces facteurs et d'autres facteurs se retrouvent dans la notice annuelle de la Société sous la section intitulée « Facteurs de risque » ainsi que dans les sections « Principales estimations comptables », « Risques et incertitudes » et « Stratégies et perspectives » du présent rapport de gestion. Les déclarations prospectives du présent rapport de gestion reflètent les attentes de la Société en date de la présente et sont sujettes à changement après cette date. La Société rejette expressément toute obligation ou intention de mettre à jour ou de réviser les déclarations prospectives, que ce soit par suite d'une nouvelle information, d'événements futurs ou autrement, à moins que les lois applicables en matière de valeurs mobilières ne l'y obligent.

26 avril 2017

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

La responsabilité des états financiers consolidés de Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc. incombe à la direction. Les états financiers consolidés ont été dressés selon les normes internationales d'information financière. Il incombe à la direction de choisir les conventions comptables et d'établir les jugements et les estimations comptables importants. La direction est aussi responsable de tous les autres renseignements contenus dans le rapport annuel ainsi que de leur concordance, s'il y a lieu, avec ceux présentés dans les états financiers consolidés.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôle interne qui vise à fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la protection des éléments d'actif.

Le conseil d'administration s'acquitte de sa responsabilité à l'égard des états financiers consolidés principalement par l'intermédiaire de son comité d'audit, formé uniquement d'administrateurs indépendants, qui examine les états financiers consolidés et fait rapport au conseil. Le comité rencontre périodiquement les auditeurs indépendants, l'audit interne et la direction, afin d'examiner leurs activités respectives et la façon dont chacune des parties s'acquitte de ses responsabilités. Les auditeurs indépendants et l'audit interne peuvent communiquer librement avec le comité, en présence ou non de la direction, pour discuter de la portée de leur audit, du caractère adéquat du système de contrôle interne et du caractère adéquat de l'information financière.

Les états financiers consolidés ont été examinés par le comité d'audit et ont reçu l'approbation du conseil d'administration. Par ailleurs, les auditeurs indépendants de la Société, Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., ont la responsabilité de l'audit des états financiers consolidés et de l'expression d'une opinion sur ceux-ci. Leur rapport est reproduit ci-après.

/s/ François J. Coutu

Président et chef de la direction
Le 26 avril 2017

/s/ André Belzile

Premier vice-président, finances et affaires corporatives

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'intention des actionnaires de Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc., qui comprennent les états consolidés de la situation financière au 4 mars 2017 et au 27 février 2016, et les états consolidés du résultat, les états consolidés du résultat global, les états consolidés des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices de 53 et 52 semaines terminés à ces dates, respectivement, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc. au 4 mars 2017 et au 27 février 2016, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices de 53 et 52 semaines terminés à ces dates, respectivement, conformément aux Normes internationales d'information financière.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.¹

Le 26 avril 2017
Montréal (Québec)

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A116207

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.

États consolidés du résultat

	2017 (53 semaines)	2016 (52 semaines)
Pour les exercices terminés le 4 mars 2017 et le 27 février 2016		
<i>(en millions de dollars canadiens sauf indication contraire)</i>		
	\$	\$
Ventes	2 691,2	2 572,8
Autres produits (note 5)	286,7	282,0
	2 977,9	2 854,8
Charges opérationnelles		
Coût des ventes (note 6)	2 361,6	2 235,1
Frais généraux et opérationnels (note 6)	305,1	288,4
Résultat opérationnel avant amortissements	311,2	331,3
Amortissements (note 7)	40,5	32,8
Résultat opérationnel	270,7	298,5
Revenus financiers (note 8)	(2,1)	(1,5)
Résultat avant la charge d'impôt sur le résultat	272,8	300,0
Impôt sur le résultat (note 9)	73,3	86,3
Résultat net	199,5	213,7
Résultat de base et dilué par action , en dollars (note 10)	1,08	1,14

États consolidés du résultat global

	2017 (53 semaines)	2016 (52 semaines)
Pour les exercices terminés le 4 mars 2017 et le 27 février 2016		
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>		
	\$	\$
Résultat net	199,5	213,7
Autres éléments du résultat global , déduction faite des impôts		
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net :		
Réévaluation des régimes à prestations définies, déduction faite des impôts (note 26)	2,9	1,3
Éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net :		
Variation nette dans la couverture de flux de trésorerie :		
Gains (pertes) de la période	(0,8)	1,9
Reclassement de pertes (gains) dans les actifs non financiers	-	(1,1)
Impôts sur le résultat (recouvrement)	0,2	(0,2)
	2,3	1,9
Total du résultat global	201,8	215,6

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.

États consolidés des variations des capitaux propres

Pour les exercices terminés le 4 mars 2017 et le 27 février 2016

(en millions de dollars canadiens)

	Capital-actions	Actions autodétenues	Surplus d'apport	Réserve de couverture	Résultats non distribués	Total des capitaux propres
<i>(53 semaines en 2017 et 52 semaines en 2016)</i>	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 28 février 2015	416,0	(2,8)	58,1	-	556,1	1 027,4
Résultat net	-	-	-	-	213,7	213,7
Autres éléments du résultat global	-	-	-	0,6	1,3	1,9
Total du résultat global	-	-	-	0,6	215,0	215,6
Rachat d'actions (note 21)	(10,8)	-	-	-	(30,7)	(41,5)
Dividendes (note 21)	-	-	-	-	(82,2)	(82,2)
Coût des paiements fondés sur des actions (note 23)	-	-	1,0	-	-	1,0
Règlement d'actions liées au rendement (note 23)	-	0,6	(0,4)	-	(0,2)	-
Solde au 27 février 2016	405,2	(2,2)	58,7	0,6	658,0	1 120,3
Résultat net	-	-	-	-	199,5	199,5
Autres éléments du résultat global	-	-	-	(0,6)	2,9	2,3
Total du résultat global	-	-	-	(0,6)	202,4	201,8
Rachat d'actions (note 21)	(6,0)	-	-	-	(18,2)	(24,2)
Dividendes (note 21)	-	-	-	-	(88,5)	(88,5)
Coût des paiements fondés sur des actions (note 23)	-	-	0,7	-	-	0,7
Règlement d'actions liées au rendement (note 23)	-	0,5	(0,5)	-	-	-
Solde au 4 mars 2017	399,2	(1,7)	58,9	-	753,7	1 210,1

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.

États consolidés de la situation financière

	Au 4 mars 2017	Au 27 février 2016
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	\$	\$
Actifs courants		
Encaisse et placement temporaire	178,9	100,3
Créances clients et autres débiteurs	202,2	194,5
Stocks (note 11)	302,7	224,0
Charges payées d'avance	15,3	8,4
Impôt exigible	3,8	8,8
	702,9	536,0
Actifs non courants		
Créances à long terme de franchisés (note 12)	27,7	27,5
Placements dans des entreprises associées et coentreprises	29,7	29,6
Immobilisations corporelles (note 13)	484,6	510,7
Immeubles de placement (note 14)	22,1	20,9
Immobilisations incorporelles (note 15)	202,2	203,0
Goodwill (note 16)	36,0	36,0
Impôt différé (note 9)	0,1	0,1
Autres éléments de l'actif à long terme (note 17)	18,8	15,7
Total de l'actif	1 524,1	1 379,5
Passifs courants		
Fournisseurs et autres créditeurs (note 18)	285,2	234,8
	285,2	234,8
Passifs non courants		
Impôt différé (note 9)	13,0	6,6
Autres éléments du passif à long terme (note 20)	15,8	17,8
Total du passif	314,0	259,2
<i>Garanties, éventualités et engagements (notes 24 et 25)</i>		
Capitaux propres	1 210,1	1 120,3
Total du passif et des capitaux propres	1 524,1	1 379,5

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Au nom du conseil

/s/ François J. Coutu

François J. Coutu

Administrateur et Président et chef de la direction

/s/ L. Denis Desautels

L. Denis Desautels

Administrateur

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

	2017 (53 semaines)	2016 (52 semaines)
Pour les exercices terminés le 4 mars 2017 et le 27 février 2016 (en millions de dollars canadiens)	\$	\$
Activités opérationnelles		
Résultat net	199,5	213,7
Ajustements :		
Amortissements	40,5	32,8
Revenus d'intérêts	(2,2)	(1,8)
Impôt sur le résultat	73,3	86,3
Gains à la cession d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement	(6,9)	(1,4)
Autres	3,9	5,7
	308,1	335,3
Variation nette des éléments hors caisse de l'actif et du passif (note 29)	(35,4)	11,7
Intérêts encaissés	2,3	1,8
Impôt sur le résultat payé	(62,7)	(123,1)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	212,3	225,7
Activités d'investissement		
Placements dans des entreprises associées et coentreprises	(0,4)	(15,0)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(25,1)	(106,7)
Produits de la cession d'immobilisations corporelles	14,8	7,4
Acquisitions d'immeubles de placement	(0,1)	(0,4)
Produits de la cession d'immeubles de placement	4,0	0,4
Variation nette des créances à long terme de franchisés	0,9	(4,3)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(13,3)	(7,1)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(19,2)	(125,7)
Activités de financement		
Frais de financement	(0,1)	(0,1)
Rachat d'actions et actions autodétenues	(25,0)	(40,7)
Dividendes versés	(88,5)	(82,2)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(113,6)	(123,0)
Effet des fluctuations du taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(0,9)	1,4
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	78,6	(21,6)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	100,3	121,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	178,9	100,3
La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les éléments suivants :		
Encaisse	178,9	84,5
Placement temporaire	-	15,8
	178,9	100,3

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés. La note 29 présente des renseignements complémentaires aux flux de trésorerie.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 4 mars 2017 et le 27 février 2016
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

1. Informations générales

Le Groupe Jean Coutu (PJC) Inc. (la « société mère ») est régi par la Loi sur les sociétés par actions (Québec). L'adresse du siège social de la société mère est le 245, rue Jean Coutu, Varennes, Québec (Canada). La société mère et ses filiales (la « Société ») exploitent un réseau d'établissements franchisés au Canada sous les bannières PJC Jean Coutu, PJC Jean Coutu Santé et PJC Jean Coutu Santé Beauté. La Société exploite également deux centres de distribution et coordonne plusieurs services pour son réseau qui compte 418 établissements franchisés au 4 mars 2017 (417 au 27 février 2016). Son réseau de franchisés effectue la vente au détail de produits pharmaceutiques, parapharmaceutiques et produits divers. Les franchisés assument la gestion de leur établissement, en plus de veiller au merchandising et au financement de leurs stocks. En vertu de IFRS 10, *États financiers consolidés*, les résultats financiers des établissements franchisés ne sont pas inclus dans les états financiers consolidés de la Société. La Société administre également tous les immeubles abritant les établissements franchisés.

La Société possède Pro Doc ltée (« Pro Doc »), une filiale située au Québec, qui fabrique des médicaments génériques.

2. Bases d'établissement

a) Déclaration de conformité

La Société a préparé ses états financiers selon les principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada tels qu'ils sont énoncés dans la partie I du Manuel des Comptables Professionnels Agréés du Canada - Comptabilité, qui intègrent les Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »).

La publication des états financiers consolidés a été autorisée par le conseil d'administration le 26 avril 2017.

b) Exercice financier

L'exercice financier de la Société se termine le samedi le plus près du 29 février ou du 1er mars et comprend habituellement 52 semaines, mais comporte 53 semaines tous les cinq ou six ans. L'exercice financier se terminant le 4 mars 2017 comprend 53 semaines tandis que l'exercice financier terminé le 27 février 2016 comprenait 52 semaines.

c) Base d'évaluation

Les états financiers consolidés ont été préparés sur la base du coût historique à l'exception de certains instruments financiers qui sont évalués à la juste valeur et de l'obligation au titre des régimes à prestations définies qui est basée sur une évaluation actuarielle.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 4 mars 2017 et le 27 février 2016
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

2. Bases d'établissement (suite)

d) Utilisation d'estimations et exercice de jugement

La préparation des états financiers consolidés conformément aux IFRS exige de la direction qu'elle exerce son jugement, établisse des estimations et pose des hypothèses, lesquels peuvent avoir une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés, sur la divulgation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges de la période considérée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réévaluées de façon continue. Les changements d'estimations comptables sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées et dans toute autre période future visée par ces changements.

Les jugements critiques dans l'application des conventions comptables qui ont la plus importante incidence sur les montants constatés dans les états financiers consolidés concernent les éléments suivants : l'identification des composantes des immobilisations corporelles et des immeubles de placement, le classement des immobilisations corporelles à double usage, ainsi que la détermination du fait que la Société a le contrôle ou non des établissements franchisés auxquels elle apporte un soutien financier.

Les informations sur les hypothèses et les incertitudes liées aux estimations qui présentent un risque important pouvant donner lieu à un ajustement important pendant le prochain exercice concernent les éléments suivants : la dépréciation des immobilisations corporelles, des immeubles de placement, des immobilisations incorporelles et du goodwill, la durée d'utilité des immobilisations corporelles, des immeubles de placement et des frais de développement de la bannière, les provisions pour mauvaises créances et les provisions fiscales, l'établissement des taux d'impôt utilisés pour évaluer l'impôt différé, les hypothèses sous-jacentes au calcul actuariel des obligations au titre des prestations définies, la juste valeur des instruments financiers, les garanties et les éventualités.

3. Principales conventions comptables

a) Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de la société mère et de toutes ses filiales. Les filiales sont constituées des entités sur lesquelles la Société a droit ou est exposée à des rendements variables de par ses liens avec l'entité émettrice et a la capacité d'influencer les rendements grâce à son pouvoir sur l'entité émettrice. Les états financiers des filiales sont compris dans les états financiers consolidés de la Société à partir de la date à laquelle le contrôle entre en vigueur jusqu'à la date à laquelle le contrôle prend fin. Toutes les transactions et tous les soldes intersociétés ont été éliminés lors de la consolidation. Les conventions comptables des filiales ont été modifiées lorsque cela était nécessaire pour qu'elles soient conformes aux conventions adoptées par la Société.

Les principales filiales de la Société, lesquelles sont entièrement détenues, sont les suivantes :

- Pro Doc Itée
- Centre d'information Rx Itée

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 4 mars 2017 et le 27 février 2016
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

3. Principales conventions comptables (suite)

b) Conversion de monnaies étrangères

Aux fins des états financiers consolidés, le résultat et la situation financière sont exprimés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la société et la monnaie de présentation des états financiers consolidés. Les transactions en monnaies autres que la monnaie fonctionnelle de l'entité (monnaies étrangères) sont comptabilisées au cours de change en vigueur aux dates des transactions. À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, les éléments monétaires libellés en monnaies étrangères sont reconvertis au cours en vigueur à cette date. Les éléments non monétaires qui sont évalués au coût historique dans une monnaie étrangère ne sont pas reconvertis. Tous les profits et pertes de change sont inclus dans les états consolidés du résultat, à moins qu'ils ne soient assujettis à la comptabilité de couverture.

c) Comptabilisation des produits

Les produits se composent principalement de la vente de biens. Les ventes sont comptabilisées à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, après déduction des retours de marchandises, des rabais commerciaux et des allocations professionnelles. Les produits sont comptabilisés lorsqu'un indice convaincant existe selon lequel les risques et les avantages importants inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur, habituellement lorsque les biens sont expédiés, lorsque le recouvrement de la contrepartie est probable, lorsque les coûts connexes et la possibilité de retour des biens peuvent être estimés de façon fiable, lorsque l'entité n'est plus impliquée dans la gestion continue des biens, et lorsque le montant des produits peut être évalué de façon fiable. Les allocations professionnelles ainsi que les escomptes de caisse consentis aux clients sont portés en diminution des ventes au fur et à mesure que les ventes sont comptabilisées.

La Société présente au net les transactions résultant des marchandises expédiées directement aux franchisés par les fournisseurs pour lesquels la Société agit à titre d'intermédiaire.

Les redevances sont calculées en fonction d'un pourcentage des ventes au détail des franchisés et sont comptabilisées dans les autres produits à mesure qu'elles sont gagnées. Ce pourcentage est établi par les conventions conclues avec les franchisés.

Les services facturés aux franchisés et les revenus de location sont comptabilisés dans les autres produits lorsque les services sont rendus. Lorsque les contrats de location contiennent des clauses d'augmentations prédéterminées du loyer minimum, la Société comptabilise le revenu de location selon un mode linéaire sur la durée du contrat de location (note 3 q).

Les produits ne sont constatés que lorsque leur recouvrement est raisonnablement assuré.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 4 mars 2017 et le 27 février 2016
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

3. Principales conventions comptables (suite)

d) Rabais des fournisseurs

Les contreparties en espèces reçues des fournisseurs constituent une réduction du prix des produits ou des services des fournisseurs et sont comptabilisées comme une réduction du coût des ventes et des stocks connexes lors de la comptabilisation dans l'état consolidé du résultat et dans l'état consolidé de la situation financière de la Société. Certaines exceptions s'appliquent lorsque les contreparties en espèces reçues représentent soit un remboursement des coûts additionnels engagés par la Société pour vendre les produits des fournisseurs, soit un paiement au titre de biens livrés ou de services fournis aux fournisseurs.

La Société reçoit également des allocations de ses fournisseurs en contrepartie d'ententes d'exclusivité. Les produits relatifs à ces ententes sont différés lorsqu'ils sont reçus, et les montants sont comptabilisés au rythme des achats, comme il est stipulé dans chacune des ententes. Les produits différés sont comptabilisés dans les fournisseurs et autres créiteurs ainsi que dans les autres éléments du passif à long terme.

e) Contrats de location

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement lorsque les modalités d'un contrat ont pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Tous les autres contrats sont classés en tant que contrats de location simple.

i) La Société en tant que bailleur

Les revenus de location tirés des contrats de location simple sont comptabilisés sur un mode linéaire pendant toute la durée du contrat de location dans les autres produits. Les coûts directs initiaux engagés lors de la négociation et de la rédaction d'un contrat de location simple sont ajoutés à la valeur comptable de l'actif loué et comptabilisés sur un mode linéaire pendant toute la durée du contrat de location.

La Société loue et sous-loue des propriétés dont les contrats de location comprennent des clauses d'augmentations prédéterminées du loyer minimum, lesquelles sont expliquées dans la rubrique autres éléments de l'actif à long terme (note 3 q).

ii) La Société en tant que preneur

Les charges des loyers liées aux contrats de location simple sont comptabilisés dans les frais généraux et opérationnels sur un mode linéaire pendant toute la durée du contrat de location. Les avantages obtenus au titre de contrats de location et les clauses d'augmentations prédéterminées du loyer minimum sont comptabilisés comme étant constitutifs du total des loyers, pendant toute la durée du contrat de location. Lorsque des avantages sont obtenus pour la conclusion de contrats de location simple, de tels avantages sont comptabilisés à titre de passif.

La Société loue des propriétés dont les contrats de location contiennent des clauses d'augmentations prédéterminées du loyer minimum, lesquelles sont expliquées dans la rubrique autres éléments du passif à long terme (note 3 t).

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 4 mars 2017 et le 27 février 2016
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

3. Principales conventions comptables (suite)

f) Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés dans le résultat net, sauf dans la mesure où l'impôt résulte de la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises, ou d'éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global. Dans le cas d'un regroupement d'entreprises, l'effet fiscal est inclus dans la comptabilisation du regroupement d'entreprises.

L'impôt exigible est le montant de l'impôt sur le résultat qui devrait être payable ou recouvrable pour l'exercice, calculé en fonction des taux d'imposition adoptés ou quasi-adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière, et tout ajustement à l'impôt à payer pour les exercices antérieurs.

L'impôt différé est comptabilisé selon les différences temporaires entre la valeur comptable de l'actif et du passif dans les états financiers et la base fiscale correspondante utilisée dans le calcul du bénéfice imposable. Les passifs d'impôt différé sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables. Les actifs d'impôt différé sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporaires déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, auquel ces différences temporaires déductibles pourront être imputées, sera disponible. De tels actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas comptabilisés si la différence temporaire découle de la comptabilisation initiale du goodwill ou de la comptabilisation initiale (autre que dans le cas d'un regroupement d'entreprises) d'autres actifs ou passifs dans le cadre d'une transaction qui n'affecte ni le bénéfice imposable, ni le bénéfice comptable.

Les passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour les différences temporaires imposables liées à des placements dans des filiales, des coentreprises et des entreprises associées, sauf dans la mesure où la Société est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporaire s'inversera et où il est probable que la différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir prévisible. Les actifs d'impôt différé découlant de différences temporaires déductibles associées à de tels investissements et participations ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que le bénéfice imposable soit suffisant pour y imputer les avantages des différences temporaires et où ce bénéfice devrait s'inverser dans un avenir prévisible.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à la fin de chaque période de présentation de l'information financière et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre que la totalité ou une partie de l'actif soit recouvré.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle le passif sera réglé ou l'actif réalisé, sur la base des taux d'impôt (et la réglementation fiscale) adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé reflète les conséquences fiscales qui résulteraient de la façon dont la Société s'attend, à la fin de la période de présentation de l'information financière, à recouvrer ou à régler la valeur comptable de ses actifs et de ses passifs.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 4 mars 2017 et le 27 février 2016
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

3. Principales conventions comptables (suite)

f) Impôt sur le résultat (suite)

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser un actif et un passif d'impôt exigible lorsqu'ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale et si la Société a l'intention de régler les actifs et les passifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net.

g) Résultat par action

Le résultat de base et le résultat dilué par action ont été obtenus en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires pour la période par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires de base et dilué de la Société en circulation au cours de la période, respectivement.

Le résultat dilué par action est déterminé en fonction de l'ajustement du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour tenir compte des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives générées par les instruments de paiements fondés sur des actions attribués aux employés. Les instruments de paiements fondés sur des actions qui ont un effet antidilutif ne sont pas pris en compte dans le calcul du résultat dilué par action.

h) Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers de la Société sont classés et évalués comme suit :

Actifs/passifs	Catégorie	Évaluation ultérieure
Encaisse et placement temporaire	Prêts et créances	Coût amorti
Créances clients et autres débiteurs	Prêts et créances	Coût amorti
Créances à long terme de franchisés	Prêts et créances	Coût amorti
Fournisseurs et autres créditeurs	Autres passifs financiers	Coût amorti

i) Instruments financiers non dérivés

Instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Un instrument financier est classé à la juste valeur par le biais du résultat net s'il est classé comme étant détenu à des fins de transaction ou s'il est désigné comme tel lors de sa comptabilisation initiale. Les instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le résultat net. Les coûts de transaction, le cas échéant, relatifs à l'acquisition ou à l'émission d'instruments financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés dans le résultat net.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 4 mars 2017 et le 27 février 2016
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

3. Principales conventions comptables (suite)

h) Instruments financiers (suite)

i) Instruments financiers non dérivés (suite)

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ces actifs sont comptabilisés initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction qui leur sont directement imputables. Après la comptabilisation initiale, les prêts et créances sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute perte de valeur.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont les actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant disponibles à la vente ou ne sont pas classés comme des prêts et créances, des placements détenus jusqu'à leur échéance ou des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net. Ces actifs sont comptabilisés initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction qui leur sont directement imputables. Après la comptabilisation initiale, ils sont évalués à la juste valeur, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées à l'état consolidé du résultat global.

Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur diminuée des coûts de transaction qui leur sont directement imputables. Après la comptabilisation initiale, ces passifs financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

ii) Compensation

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés et le solde net est présenté dans l'état consolidé de la situation financière, si et seulement si la Société possède un droit juridique exécutoire de compensation des montants et a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

iii) Instruments financiers dérivés

Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière, y compris les dérivés incorporés dans d'autres contrats sans être étroitement liés au contrat hôte. Les instruments financiers dérivés, à l'exception des dérivés qui sont des instruments de couverture désignés et efficaces, sont des actifs ou des passifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net.

La Société n'utilise pas d'instruments financiers dérivés à des fins de spéculation. Les dérivés procurant une couverture économique sont comptabilisés à la juste valeur et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état consolidé du résultat.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 4 mars 2017 et le 27 février 2016
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

3. Principales conventions comptables (suite)

h) Instruments financiers (suite)

iv) Comptabilisation et décomptabilisation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers, y compris les dérivés, sont comptabilisés initialement à la date de transaction à laquelle la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument ou du contrat dérivé.

La Société décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif arrivent à expiration. La Société décomptabilise un passif financier lorsque les obligations contractuelles connexes sont éteintes, sont annulées ou arrivent à expiration.

v) Comptabilité de couverture

La Société a recours à des instruments financiers dérivés pour gérer le risque de change. Lors de la désignation initiale de la couverture, la Société documente formellement la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert, les objectifs de gestion des risques et la stratégie poursuivie lors de la mise en place de la couverture, ainsi que les méthodes qui seront utilisées pour apprécier l'efficacité de la relation de couverture. La Société détermine aussi, de façon méthodique, tant lors de la mise en place de la relation de couverture que par la suite, si les instruments désignés à des fins de couverture permettent de compenser de façon efficace les variations des flux de trésorerie des éléments couverts.

Pour les instruments désignés à des fins de couverture de flux de trésorerie, la variation de la juste valeur relative à la portion efficace de la couverture est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et le cumul est présenté à titre de réserve de couverture dans l'état consolidé des variations des capitaux propres. Toute portion inefficace est immédiatement comptabilisée dans le résultat net. Les gains ou pertes constatés dans la réserve de couverture sont portés à titre d'ajustement de l'élément couvert, au cours de la période où l'élément couvert sous-jacent est comptabilisé.

Lorsque l'instrument de couverture ne satisfait plus aux critères de la comptabilité de couverture, arrive à maturité, est vendu, résilié, exercé ou lorsque sa désignation est annulée, la Société cesse de pratiquer la comptabilité de couverture de façon prospective. Les gains ou pertes cumulés à cette date sont maintenus dans la réserve de couverture à l'état consolidé des variations des capitaux propres jusqu'à la réalisation de la transaction prévue. Si la Société estime que la transaction prévue ne se réalisera pas, les gains ou pertes correspondants constatés dans la réserve de couverture sont immédiatement comptabilisés dans le résultat net.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 4 mars 2017 et le 27 février 2016
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

3. Principales conventions comptables (suite)

h) Instruments financiers (suite)

vi) Dépréciation

Un actif financier non comptabilisé à la juste valeur par le biais du résultat net est évalué à chaque fin de période afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Un actif financier est déprécié si un élément probant indique qu'un événement générateur de pertes s'est produit après la comptabilisation initiale de l'actif, et que l'événement générateur de pertes a eu une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif en question, laquelle peut être estimée de façon fiable.

La Société évalue les indications de dépréciation pour les créances en fonction des actifs particuliers. Toutes les créances individuelles sont soumises à des tests de dépréciation spécifiques.

vii) Hiérarchie des justes valeurs

La Société a analysé ses instruments financiers évalués à la juste valeur après leur comptabilisation initiale et les a regroupés au sein de niveaux allant de 1 à 3 en fonction du degré d'observabilité de la juste valeur des instruments financiers.

Les évaluations de la juste valeur de niveau 1 sont celles qui sont établies d'après des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.

Les évaluations de la juste valeur de niveau 2 sont celles qui sont établies d'après des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix).

Les évaluations de la juste valeur de niveau 3 sont celles qui sont établies d'après des techniques d'évaluation qui comprennent des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables).

i) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse et de placements temporaires qui, à la date de leur acquisition, ont des échéances de moins de trois mois, ainsi que du découvert bancaire. Lorsque le montant des chèques en circulation est plus élevé que l'encaisse, le montant net est présenté comme découvert bancaire dans l'état consolidé de la situation financière de la Société. Les montants présentés dans l'état consolidé de la situation financière de la Société tiennent compte des accords de compensation que la Société détient auprès de ses banques.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 4 mars 2017 et le 27 février 2016
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

3. Principales conventions comptables (suite)

j) Stocks

Les stocks sont constitués de produits finis disponibles à la vente. Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation, le coût étant déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des frais de vente estimés.

k) Créances à long terme de franchisés

Les créances à long terme de franchisés sont considérées comme des prêts et créances et sont évaluées au coût amorti. Lors de la comptabilisation initiale, les ajustements à la juste valeur basés sur l'application de la méthode du taux d'intérêt effectif sur les nouvelles créances à long terme de franchisés sont portés en diminution des redevances. Par la suite, les ajustements découlant de l'utilisation de la méthode du taux d'intérêt effectif sont comptabilisés comme revenus d'intérêts. La direction procède périodiquement à une analyse individuelle des placements et chaque fois qu'un événement défavorable, ou encore, qu'une indication de changements de situation apparaît faisant en sorte que le recouvrement d'une créance devient douteux, la valeur comptable du placement est réduite à sa valeur de réalisation estimative. Si le montant de la réduction de valeur diminue au cours d'une période ultérieure, elle est reprise. Les réductions et reprises de valeur sont comptabilisées dans le résultat net.

l) Placements dans des entreprises associées et coentreprises

Les entreprises associées sont des entités dans lesquelles la Société exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles, sans en avoir le contrôle. Une influence notable est présumée exister lorsqu'une société détient entre 20 % et 50 % des droits de vote d'une autre entité.

Les coentreprises sont des entités sur lesquelles la Société exerce un contrôle conjoint en vertu d'un accord contractuel, et pour lesquelles elle a des droits sur leurs actifs nets, et qui requièrent que les décisions concernant les activités pertinentes fassent l'objet d'un consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Les placements dans des entreprises associées et la coentreprise de la Société sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, le placement est initialement comptabilisé au coût, et les états financiers consolidés de la Société incluent la quote-part de la Société dans les produits, les charges et les mouvements de capitaux propres des entreprises détenues comptabilisées selon la mise en équivalence, après ajustements pour rendre les conventions comptables conformes à celles de la Société à partir de la date à laquelle une influence notable commence à s'exercer jusqu'à la date à laquelle l'influence notable prend fin.

La direction procède périodiquement à une analyse individuelle des placements pour déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. S'il y a une dépréciation, l'investissement est ramené à sa valeur recouvrable et la perte est comptabilisée dans le résultat net.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 4 mars 2017 et le 27 février 2016
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

3. Principales conventions comptables (suite)

m) Immobilisations corporelles

i) Classement

Commentaire général

Les immobilisations corporelles sont utilisées pour la production ou la fourniture de biens ou de services ou à des fins administratives.

Biens immobiliers occupés par des franchisés

Les biens immobiliers occupés par des franchisés ne répondent pas aux critères pour être classés comme immeubles de placement, car la Société génère d'importants flux de trésorerie autres que les revenus de location par le biais des franchisés, et fournit à ces derniers une vaste gamme de services qui ne sont pas considérés comme accessoires. Par conséquent, la Société comptabilise les biens immobiliers occupés par des franchisés en tant qu'immobilisations corporelles.

Biens à double usage

Les biens à double usage sont des biens occupés par des franchisés et loués à d'autres tiers. La Société a conclu que tous les biens à double usage ne répondaient pas aux critères pour être fractionnés en bien à usage de la Société et en immeubles de placement à des fins comptables et, par conséquent, tous ces biens sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles puisque la portion destinée à l'usage de la Société (c.à.d. : louée à un franchisé) représente toujours plus qu'une portion négligeable du bien.

Changement d'utilisation

Lorsque le type d'utilisation d'un bien passe de occupé par le franchisé à immeuble de placement, ou de immeuble de placement à occupé par le franchisé, le bien est reclassé à sa valeur nette comptable dans sa nouvelle catégorie.

ii) Comptabilisation

Les terrains sont comptabilisés au coût. Les autres immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût inclut les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif.

Les propriétés en cours de construction ne sont amorties que lorsque l'actif est prêt pour son utilisation prévue. Les autres immobilisations corporelles sont amorties selon leur durée d'utilité estimée, calculée selon un mode linéaire. Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont révisés annuellement et ajustés si nécessaire.

Lorsque des parties d'une immobilisation corporelle peuvent avoir une durée d'utilité différente, elles sont comptabilisées en tant qu'éléments distincts (principales composantes) des immobilisations corporelles.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 4 mars 2017 et le 27 février 2016
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

3. Principales conventions comptables (suite)

m) Immobilisations corporelles (suite)

ii) Comptabilisation (suite)

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Immobilisations corporelles	Durées
Immeubles	15 à 40 ans
Immeubles détenus en vue de la location	10 à 40 ans
Améliorations locatives	Moindre de la durée de vie utile et de la durée du bail
Équipement	3 à 20 ans

Le coût de remplacement d'une partie d'un élément d'immobilisation corporelle est comptabilisé dans la valeur comptable de l'élément s'il est probable que les avantages économiques futurs représentatifs de la partie génèrent des avantages pour la Société et si le coût du remplacement peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable de la partie remplacée est décomptabilisée. Les coûts d'entretien des immobilisations corporelles sont comptabilisés dans le résultat net à mesure qu'ils sont engagés.

Les profits et les pertes résultant de la sortie d'une immobilisation corporelle sont déterminés au moyen de la comparaison du produit de la sortie de l'élément avec sa valeur comptable, et ils sont comptabilisés au montant net dans les frais généraux et opérationnels.

n) Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont des propriétés détenues pour en tirer des revenus de location ou pour valoriser le capital ou les deux. Les biens loués à des tiers autres que des franchisés répondent aux critères pour être classés comme immeubles de placement, puisque la Société détient ces biens dans le but d'en tirer des revenus de location et en tant que mesure défensive contre les concurrents.

Lorsque le type d'utilisation d'un bien passe de occupé par le franchisé à immeuble de placement, ou de immeuble de placement à occupé par le franchisé, le bien est reclassé à sa valeur nette comptable dans sa nouvelle catégorie.

Les immeubles de placement sont comptabilisés de la même manière que les immobilisations corporelles.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 4 mars 2017 et le 27 février 2016
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

3. Principales conventions comptables (suite)

o) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont les frais de développement de la bannière et les logiciels évalués au coût, diminués du cumul de l'amortissement et du cumul des pertes de valeur. L'amortissement est comptabilisé dans le résultat net selon un mode linéaire sur les durées d'utilité estimées. Les durées d'utilité estimées et les méthodes d'amortissement sont revues à la fin de chaque période de présentation de l'information financière annuelle, et tous les changements d'estimations sont comptabilisés de manière prospective.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles	Durées
Frais de développement de la bannière	25 ans
Logiciels	3 à 10 ans

Les frais de développement de la bannière sont versés aux franchisés pour qu'ils acquièrent, entre autres, des dossiers d'ordonnances, ce qui augmente le volume d'affaires des points de vente. Puisque la Société administre également tous les immeubles abritant les établissements franchisés, le versement de frais de développement de la bannière à un franchisé fait en sorte que la Société bénéficie, notamment, d'une augmentation de ses ventes et de ses revenus de redevances.

p) Goodwill

Le goodwill résultant d'un regroupement d'entreprises est comptabilisé en tant qu'actif à la date à laquelle le contrôle est acquis (la date d'acquisition) et représente l'excédent du coût d'acquisition des entreprises sur la juste valeur des actifs identifiables nets acquis. Le goodwill n'est pas amorti.

q) Autres éléments de l'actif à long terme

Les autres éléments de l'actif à long terme sont principalement des actifs liés à des contrats de location contenant des clauses d'indexation. La Société détient des contrats de location et de sous-location qui comprennent des clauses d'augmentations prédéterminées du loyer minimum. La Société comptabilise ces revenus de location selon un mode linéaire sur la durée du contrat de location et, par conséquent, comptabilise la différence entre les revenus de location et les sommes à recevoir en vertu du contrat de location comme actifs de loyers escalatoires dans les autres éléments de l'actif à long terme.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 4 mars 2017 et le 27 février 2016
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

3. Principales conventions comptables (suite)

r) Dépréciation d'immobilisations corporelles, d'immeubles de placement, d'immobilisations incorporelles et du goodwill

i) Immobilisations corporelles, immeubles de placement et immobilisations incorporelles

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société revoit les valeurs comptables de ses immobilisations corporelles, immeubles de placement et immobilisations incorporelles afin de déterminer s'il existe un indice selon lequel ces actifs auraient subi une perte de valeur. Si un tel indice existe, le montant recouvrable de l'actif est estimé afin de déterminer l'ampleur de la perte de valeur (le cas échéant). Lorsqu'il est impossible d'estimer le montant recouvrable d'un actif individuel, la Société estime le montant recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (« UGT ») à laquelle l'actif appartient. Lorsqu'il est possible de déterminer une base d'affectation raisonnable, cohérente et permanente, les actifs de support sont également affectés à une UGT individuelle, sinon ils sont affectés au plus petit groupe d'UGT pour lequel une base d'affectation raisonnable, cohérente et permanente peut être déterminée.

Le montant recouvrable est le plus élevé de la juste valeur diminuée des coûts de sortie et de la valeur d'utilité. Pour l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés au moyen d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques propres à l'actif, pour lesquels les estimations de flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées.

S'il est estimé que le montant recouvrable d'un actif (ou d'une UGT) est moindre que sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif (ou de l'UGT) est réduite à son montant recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée immédiatement dans le résultat net.

Si une perte de valeur est reprise ultérieurement, la valeur comptable de l'actif (ou de l'UGT) est augmentée à hauteur de l'estimation révisée de la valeur recouvrable, mais de sorte que la valeur comptable augmentée n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour l'actif (ou l'UGT) au cours des exercices antérieurs. Une reprise de perte de valeur est comptabilisée immédiatement dans le résultat net.

ii) Goodwill

Le goodwill est soumis à un test de dépréciation au moins une fois par année. Pour les besoins du test de dépréciation, le goodwill est affecté à chacune des UGT de la Société qui devrait en bénéficier. Les UGT auxquelles le goodwill a été affecté sont soumises à des tests de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment lorsqu'il existe une indication selon laquelle l'UGT pourrait avoir subi une perte de valeur. Si le montant recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie est moindre que sa valeur comptable, la perte de valeur est d'abord affectée pour réduire la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité, puis aux autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif dans l'unité. Une perte de valeur comptabilisée pour le goodwill n'est jamais reprise au cours d'une période ultérieure.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 4 mars 2017 et le 27 février 2016
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

3. Principales conventions comptables (suite)

s) Provisions

Une provision est comptabilisée si, par suite d'un événement passé, la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, qui peut être estimée de façon fiable, et qu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Le montant comptabilisé à titre de provision représente la meilleure estimation de la contrepartie nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la fin de la période de présentation de l'information financière, compte tenu des risques et des incertitudes relatifs à l'obligation. Lorsqu'une provision est évaluée au moyen des flux de trésorerie estimés nécessaires à l'extinction de l'obligation actuelle, sa valeur comptable est la valeur actuelle de ces flux de trésorerie (lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif).

Lorsqu'on s'attend à ce que certains ou tous les avantages économiques requis pour éteindre une provision soient recouverts d'un tiers, une créance est comptabilisée à titre d'actif si on a la quasi-certitude que le remboursement sera reçu et que le montant à recevoir peut être évalué de façon fiable.

t) Autres éléments du passif à long terme

Les autres éléments du passif à long terme sont constitués principalement des obligations différées liées à des contrats de location et la portion long terme des obligations au titre des paiements fondés sur des actions réglés en trésorerie (note 23). La Société loue des locaux et comptabilise la charge de loyer minimum lorsqu'elle prend possession du local auprès du propriétaire. Les charges de loyer sont comptabilisées dans le résultat net selon un mode linéaire sur la durée du contrat de location. Les incitatifs offerts relatifs aux contrats de location et les augmentations prédéterminées du loyer minimum sont comptabilisés en tant que partie intégrante du total des frais généraux et opérationnels, sur la durée du contrat de location.

u) Capital-actions

i) Actions

Les actions de la société mère sont classées dans les capitaux propres. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions et d'options d'actions sont comptabilisés en déduction des capitaux propres, après déduction des effets fiscaux.

ii) Rachat d'actions

La Société peut, de temps à autre, racheter ses actions ordinaires en vertu d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités et d'une offre publique de rachat importante. Lorsque des actions ordinaires sont rachetées, la valeur comptable des actions rachetées est déduite du capital-actions. L'excédent du prix d'achat par rapport à la valeur comptable des actions rachetées est inscrit dans les résultats non distribués. Toutes les actions ordinaires rachetées sont annulées. La Société cesse de considérer les actions ordinaires comme en circulation à la date d'achat des actions ordinaires, même si l'annulation réelle des actions ordinaires par l'agent de transfert et l'agent chargé de la tenue des registres ne se produit qu'en temps opportun à une date ultérieure rapprochée.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 4 mars 2017 et le 27 février 2016
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

3. Principales conventions comptables (suite)

v) Paiements fondés sur des actions

i) Régimes d'options d'achat d'actions et d'actions liées au rendement

La Société a un régime d'options d'achat d'actions à prix fixe et un régime d'actions liées au rendement (« ALR ») qui sont décrits à la note 23. Le coût de la rémunération fondée sur des actions est comptabilisé selon la méthode de la juste valeur. Il est passé en charge dans les frais généraux et opérationnels et porté au crédit du surplus d'apport durant la période d'acquisition. En ce qui concerne le régime d'option d'achat d'actions, ces crédits sont reclassés au capital-actions à la levée d'options d'achat d'actions. En ce qui concerne le régime d'ALR, tout écart entre le montant crédité au surplus d'apport relativement au coût de la rémunération fondée sur des actions et le montant déboursé par la Société pour l'acquisition des actions qui serviront au règlement des ALR est reclassé aux résultats non distribués au moment de la remise des ALR.

Une estimation est requise pour le nombre prévu d'instruments de capitaux propres dont les droits seront acquis et l'estimation est révisée lorsque des informations ultérieures indiquent que les renonciations réelles sont susceptibles d'être différentes du nombre estimé. L'incidence de toute variation du nombre d'options d'achat d'actions ou d'ALR est comptabilisée durant la période au cours de laquelle l'estimation est révisée. Les attributions se qualifient comme instruments de capitaux propres. Le régime d'options d'achat d'actions et les ALR sont les seuls régimes de la Société réglés en instruments de capitaux propres.

ii) Régime de droits à la plus-value d'actions

La Société a un régime de droits à la plus-value d'actions. La juste valeur des montants payables à des hauts dirigeants en vertu des droits à l'appréciation d'actions, lesquels sont réglés en trésorerie, est comptabilisée dans les frais généraux et opérationnels, et une augmentation correspondante est comptabilisée au passif dans les autres éléments du passif long terme à l'exception de la portion court terme comptabilisée dans les fournisseurs et autres créiteurs, pendant la période au cours de laquelle les membres du personnel acquièrent le droit au paiement. Le passif est réévalué à chaque date de clôture, ainsi qu'à la date de règlement. Toute variation de la juste valeur du passif est comptabilisée dans les frais généraux et opérationnels du résultat net pour la période.

iii) Régime d'unités d'actions

La Société a également un régime d'unités d'actions, dont les paiements sont réglés en trésorerie, à l'intention des membres du conseil d'administration. Un passif pour les services acquis est comptabilisé, initialement à la juste valeur, dans les autres éléments du passif long terme, à l'exception de la portion court terme comptabilisé dans les fournisseurs et autres créiteurs, et une charge correspondante est comptabilisée dans les frais généraux et opérationnels. À la fin de chaque période de présentation de l'information financière jusqu'au règlement du passif, ainsi qu'à la date de règlement, la juste valeur du passif est réévaluée, et toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans les frais généraux et opérationnels du résultat net pour la période.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 4 mars 2017 et le 27 février 2016
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

3. Principales conventions comptables (suite)

w) Régimes de retraite à prestations définies

La Société offre, à certains de ses hauts dirigeants, des régimes de retraite à prestations définies. Ces régimes comprennent les régimes de pension enregistrés de même qu'un régime complémentaire de retraite non enregistré.

Le versement des cotisations aux régimes de retraite enregistrés est effectué conformément aux lois applicables et le financement du régime complémentaire n'est effectué que partiellement par l'entremise des conventions de retraite (« CR »). Le montant des cotisations requises aux fins de la capitalisation des régimes de pension enregistrés est déterminé par le biais d'une évaluation actuarielle.

En ce qui concerne les régimes de retraite à prestations définies, le coût des prestations est déterminé au moyen de la méthode des unités de crédit projetées et des évaluations actuarielles sont effectuées à la fin de chaque période annuelle de présentation de l'information financière. Les réévaluations, comprenant les écarts actuariels et le rendement des actifs du régime (en excluant les intérêts), sont comptabilisées immédiatement dans l'état consolidé de la situation financière et un débit ou un crédit est porté dans les autres éléments du résultat global au cours de l'exercice où elles surviennent. Les réévaluations portées dans les autres éléments du résultat global sont comptabilisées immédiatement dans les résultats non distribués et ne seront pas reclassées dans le résultat net. Le coût des services passés est comptabilisé dans le résultat net dans la période au cours de laquelle survient une modification du régime. Le calcul des intérêts nets se fait en multipliant le passif (l'actif) net au titre des prestations définies au début de la période par le taux d'actualisation.

Les coûts des prestations définies sont classés dans les catégories suivantes :

- coût des services (coût des services rendus au cours de la période, coût des services passés ainsi que profits et pertes découlant de réductions et de liquidations), comptabilisé dans les frais généraux et opérationnels du résultat net;
- intérêts nets (produits ou charges) comptabilisé dans les frais ou revenus financiers du résultat net;
- réévaluations comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

Le passif net au titre des prestations définies de retraite, comptabilisé dans l'état consolidé de la situation financière dans la rubrique autres éléments du passif à long terme ou des autres éléments de l'actif à long terme selon le cas, représente la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies diminuée de la juste valeur des actifs du régime. Tout actif résultant de ce calcul se limite à la valeur actuelle des remboursements disponibles et des réductions des cotisations futures au régime.

Aucun autre avantage postérieur à la retraite n'est offert aux membres du personnel.

x) Régimes de retraite à cotisations définies

Les cotisations aux régimes de retraite à cotisations définies sont comptabilisées dans les frais généraux et opérationnels du résultat net lorsque les membres du personnel ont rendu les services leur donnant droit aux cotisations.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 4 mars 2017 et le 27 février 2016
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

3. Principales conventions comptables (suite)

y) Information sectorielle

Un secteur opérationnel est une composante de la Société qui se livre à des activités d'affaires dont elle peut tirer des produits et pour lesquelles elle peut engager des charges, y compris des produits et des charges relatifs à des transactions avec d'autres composantes de la Société. Tous les résultats opérationnels des secteurs opérationnels pour lesquels des informations financières sont disponibles sont revus régulièrement par le président et chef de la direction de la Société afin qu'il puisse décider des ressources à affecter aux secteurs et évaluer le rendement de ceux-ci.

La Société compte deux secteurs opérationnels : le franchisage et les médicaments génériques. Dans le cadre de ses activités du secteur de franchisage, la Société agit à titre de franchiseur des bannières PJC Jean Coutu, PJC Jean Coutu Santé et PJC Jean Coutu Santé Beauté, exploite deux centres de distribution et coordonne plusieurs autres services pour ses franchisés. Dans le cadre de ses activités du secteur des médicaments génériques, la Société possède Pro Doc un fabricant canadien de médicaments génériques qui tire ses produits de la vente de médicaments génériques aux grossistes et aux pharmaciens. Les deux secteurs opérationnels de la Société sont dans le secteur géographique canadien.

Les conventions comptables qui s'appliquent aux secteurs opérationnels sont les mêmes que celles qui sont décrites dans la présente note. La Société analyse le rendement de son secteur de franchisage et de médicaments génériques en fonction de son résultat opérationnel avant amortissements. Il s'agit de la mesure présentée au président et chef de la direction aux fins de l'affectation des ressources et de l'évaluation du rendement des secteurs. La Société comptabilise les opérations intersectorielles à la valeur convenue entre les parties.

4. Modifications de conventions comptables

Normes et interprétations publiées n'ayant pas encore été adoptées

Les informations sur ces nouvelles normes, modifications et interprétations susceptibles d'être applicables pour les états financiers consolidés de la Société sont présentées ci-dessous. Un certain nombre d'autres nouvelles normes, modifications et interprétations de normes existantes ont été publiées mais il n'est pas prévu qu'elles auront un effet significatif sur les états financiers consolidés de la Société.

a) Instruments financiers

En juillet 2014, l'IASB a publié la version définitive de la norme IFRS 9, *Instruments financiers*, qui rassemble les phases du projet visant à remplacer IAS 39, *Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation*. Cette version révisée d'IFRS 9 inclut principalement les exigences visant a) le classement et l'évaluation des actifs et des passifs financiers ainsi que leur décomptabilisation, b) la méthode de dépréciation des actifs financiers et c) la comptabilité de couverture générale. IFRS 9 sera appliquée de manière prospective conformément aux dispositions transitoires selon la date d'application. La nouvelle norme est applicable pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018 et son application anticipée est permise. La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption d'IFRS 9 sur ses états financiers consolidés.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 4 mars 2017 et le 27 février 2016
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

4. Modifications de conventions comptables (suite)

Normes et interprétations publiées n'ayant pas encore été adoptées (suite)

b) Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients

En mai 2014, l'IASB a publié la norme IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, en remplacement de l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, l'IAS 11, *Contrats de construction*, et les interprétations connexes. Selon le principe de base d'IFRS 15, une entité comptabilise les produits des activités ordinaires lorsqu'une obligation de prestation est remplie (ou à mesure qu'elle est remplie), c'est-à-dire lorsque le contrôle des biens ou des services sous-jacents visés par cette obligation de prestation est transféré au client, et au montant de la contrepartie à laquelle elle s'attend à avoir droit en échange de ces biens ou services. L'IFRS 15 contient également des dispositions beaucoup plus prescriptives pour traiter de cas spécifiques. Des informations supplémentaires doivent être divulguées par voie de notes aux états financiers. La nouvelle norme est applicable pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018 et son application anticipée est permise. La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption d'IFRS 15 sur ses états financiers consolidés.

c) Contrats de location

En janvier 2016, l'IASB a publié la norme IFRS 16, *Contrats de location*, en remplacement de l'IAS 17, *Contrats de location*, ainsi que les interprétations connexes. IFRS 16 prévoit un modèle comptable unique pour les preneurs qui exige la comptabilisation d'actifs et de passifs à l'égard de tous les contrats de location, à moins que la durée du contrat soit de 12 mois ou moins, ou que l'actif sous-jacent ait une faible valeur. IFRS 16 maintient essentiellement la comptabilisation par le bailleur prévue par IAS 17, notamment la distinction entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement. La nouvelle norme est applicable pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019 et son application anticipée est permise si IFRS 15 est également appliquée. La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption d'IFRS 16 sur ses états financiers consolidés.

5. Autres produits

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
Redevances	124,5	117,3
Loyers (note 25)	103,7	99,9
Divers	58,5	64,8
	286,7	282,0

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 4 mars 2017 et le 27 février 2016
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

6. Coût des ventes et frais généraux et opérationnels

	2017	2016
	\$	\$
Salaires, rémunérations et avantages sociaux	125,7	109,0
Charges liées aux contrats de location simple	64,6	61,5
Autres biens et services ⁽¹⁾	114,8	117,9
Frais généraux et opérationnels	305,1	288,4

⁽¹⁾ Le poste autres biens et services comprend les coûts de publicité, l'entretien et la réparation des immobilisations corporelles, les services aux franchisés, les frais de transport, les provisions pour pertes sur créances, les honoraires professionnels, les fournitures de bureau, les services publics et les charges de taxes et permis.

Aucun frais significatif autre que le coût des stocks n'est inclus au coût des ventes.

7. Amortissements

	2017	2016
	\$	\$
Immobilisations corporelles	26,2	20,8
Immeubles de placement	0,6	0,6
Immobilisations incorporelles	13,7	11,4
	40,5	32,8

8. Revenus financiers

	2017	2016
	\$	\$
Pertes de change	0,1	0,1
Revenu d'intérêts	(2,2)	(1,8)
Revenus d'intérêts sur prêts et créances comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif	(0,1)	(0,1)
Charge d'intérêts nette sur le passif net au titre des prestations définies de retraite (note 26)	0,5	0,4
Autres revenus financiers, nets	(0,4)	(0,1)
	(2,1)	(1,5)

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 4 mars 2017 et le 27 février 2016
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

9. Impôt sur le résultat

a) Charge d'impôt

L'impôt sur le résultat se répartit comme suit :

	2017	2016
	\$	\$
Impôt exigible		
Exercice courant	68,6	61,9
Provisions fiscales	-	4,7
Ajustement visant les exercices précédents	(0,7)	-
	67,9	66,6
Impôt différé		
Naissance et renversement des différences temporaires	4,3	19,3
Ajustement visant les exercices précédents	1,1	0,4
	5,4	19,7
	73,3	86,3

La charge d'impôt de la Société diffère des montants qui auraient été obtenus par la combinaison des taux de base prévus par la loi.

	2017	2016
	\$	\$
Impôt sur le résultat au taux combiné prévu par la loi de 26,88%	73,3	80,7
Augmentation du montant d'imposition provenant de divers éléments :		
Provisions fiscales	-	4,7
Autres	-	0,9
	73,3	86,3

Au cours de l'exercice financier 2016, une provision fiscale de 4,7 millions de dollars a été comptabilisée suite à un jugement rendu par la Cour d'appel du Québec qui a renversé un jugement rendu en première instance en faveur de la Société par la Cour supérieure relativement à une requête introductive d'instance pour une ordonnance de rectification de livres et registres et pour jugement déclaratoire déposée par la Société. Le 9 décembre 2016, la Cour suprême du Canada a rejeté l'appel fait par la Société. La provision fiscale comptabilisée pour cet enjeu étant suffisante, aucun montant additionnel n'a été enregistré.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 4 mars 2017 et le 27 février 2016
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

9. Impôt sur le résultat (suite)

b) Actif d'impôt différé non comptabilisé

Au 4 mars 2017, 859,4 millions de dollars de pertes en capital reportables indéfiniment (864,7 millions de dollars au 27 février 2016) n'ont pas été comptabilisés à titre d'actifs d'impôts différés. Ces actifs d'impôts différés n'ont pas été comptabilisés parce qu'il n'est pas probable que des bénéfices imposables futurs à titre de gains en capital, contre lesquels la Société pourrait imputer ces avantages, seront disponibles.

c) Soldes d'impôt différé

Les principales composantes de l'actif et du passif d'impôt différé sont les suivantes :

	État consolidé de la situation financière		Comptabilisé dans le résultat net	
	Au 4 mars 2017	Au 27 février 2016	2017	2016
	\$	\$	\$	\$
Actif d'impôt différé :				
Créances à long terme de franchisés	0,1	0,1	-	(0,1)
Immobilisations corporelles et immeubles de placement	0,1	0,3	(0,2)	(2,5)
Autres éléments du passif à long terme	0,7	1,5	0,2	(1,8)
Éliminations inter-secteurs incluses dans l'impôt différé	-	-	-	(12,8)
Total de l'actif d'impôt différé	0,9	1,9	-	(17,2)
Passif d'impôt différé :				
Immobilisations corporelles et immeubles de placement	7,4	2,6	4,8	2,1
Immobilisations incorporelles	4,6	4,5	0,1	0,2
Autres éléments de l'actif à long terme	1,8	1,3	0,5	0,2
Total du passif d'impôt différé	13,8	8,4	5,4	2,5
Actif (passif) d'impôt différé, net	(12,9)	(6,5)	(5,4)	(19,7)
Actif d'impôt différé - non courant	0,1	0,1		
Passif d'impôt différé - non courant	(13,0)	(6,6)		
	(12,9)	(6,5)		

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 4 mars 2017 et le 27 février 2016
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

10. Résultat par action

Le calcul du résultat par action ainsi que le rapprochement du nombre d'actions utilisé pour le calcul du résultat dilué par action s'établissent comme suit :

	2017	2016
Résultat net	199,5 \$	213,7 \$
Nombre moyen pondéré d'actions (en millions) utilisé pour le calcul du résultat de base par action	184,4	186,8
Résultat de base par action, en dollars	1,08 \$	1,14 \$
Nombre moyen pondéré d'actions (en millions) utilisé pour le calcul du résultat dilué par action	184,5	186,8
Résultat dilué par action, en dollars	1,08 \$	1,14 \$

Pour l'exercice terminé le 4 mars 2017, 381 000 instruments de paiements fondés sur des actions ayant un effet antidilutif ont été exclus du calcul du résultat dilué par action (415 000 ont été exclus en 2016).

11. Stocks

Pour l'exercice terminé le 4 mars 2017, la provision pour désuétude des stocks comptabilisée en charges dans le coût des ventes s'établissait à 1,4 million de dollars (0,3 million de dollars en 2016).

12. Créances à long terme de franchisés

	Au 4 mars 2017	Au 27 février 2016
	\$	\$
Créances à long terme de franchisés	38,5	33,4
Moins : tranche encaissable au cours du prochain exercice (incluse dans les créances clients et autres débiteurs)	(10,8)	(5,9)
	27,7	27,5

Les créances à long terme de franchisés sont comptabilisées selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Au 4 mars 2017, la valeur nominale du capital de ces investissements était de 53,5 millions de dollars (46,2 millions de dollars au 27 février 2016) avant l'effet de l'actualisation de 0,2 million de dollars (0,4 million de dollars au 27 février 2016) et avant déduction d'une provision pour pertes non actualisées de 14,8 millions de dollars (12,4 millions de dollars au 27 février 2016). Ces investissements portent intérêt à des taux pouvant atteindre 10,4 % (8,0 % au 27 février 2016). Certains comportent des termes de paiement jusqu'en 2025 et certains n'ont pas de modalités de paiement. La tranche encaissable au cours du prochain exercice n'inclut pas de créances aux franchisés n'ayant pas de modalité de paiement.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 4 mars 2017 et le 27 février 2016
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

13. Immobilisations corporelles

	Terrains	Immeubles	Améliorations locatives	Équipement	Constructions en cours	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coût						
Solde au 28 février 2015	108,3	370,5	17,6	92,6	85,0	674,0
Acquisitions	5,0	7,8	0,1	43,1	40,8	96,8
Dispositions et radiations	(0,3)	(14,9)	(0,2)	(0,7)	-	(16,1)
Transferts	0,7	116,6	0,6	7,1	(122,6)	2,4
Solde au 27 février 2016	113,7	480,0	18,1	142,1	3,2	757,1
Acquisitions	1,7	3,9	-	7,8	4,4	17,8
Dispositions et radiations	(4,1)	(18,3)	(1,1)	(14,1)	-	(37,6)
Transferts	(0,7)	(1,3)	0,6	-	(7,3)	(8,7)
Solde au 4 mars 2017	110,6	464,3	17,6	135,8	0,3	728,6
Amortissement cumulé						
Solde au 28 février 2015	-	147,0	9,6	79,1	-	235,7
Amortissement	-	13,7	1,8	5,3	-	20,8
Dispositions et radiations	-	(9,5)	(0,1)	(0,5)	-	(10,1)
Solde au 27 février 2016	-	151,2	11,3	83,9	-	246,4
Amortissement	-	15,5	1,7	9,0	-	26,2
Dispositions et radiations	-	(10,5)	(1,0)	(14,0)	-	(25,5)
Transferts	-	(3,1)	-	-	-	(3,1)
Solde au 4 mars 2017	-	153,1	12,0	78,9	-	244,0
Valeur nette comptable						
Solde au 27 février 2016	113,7	328,8	6,8	58,2	3,2	510,7
Solde au 4 mars 2017	110,6	311,2	5,6	56,9	0,3	484,6

La valeur nette comptable au 4 mars 2017 comprend des terrains destinés à la location d'un montant de 101,7 millions de dollars (102,0 millions de dollars au 27 février 2016) et des immeubles destinés à la location d'un montant de 200,7 millions de dollars (203,5 millions de dollars au 27 février 2016).

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 4 mars 2017 et le 27 février 2016
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

14. Immeubles de placement

	Terrains	Immeubles	Total
	\$	\$	\$
Coût			
Solde au 28 février 2015	11,1	23,8	34,9
Acquisitions	-	0,4	0,4
Dispositions	(0,1)	(0,5)	(0,6)
Transferts	(0,7)	(1,7)	(2,4)
Solde au 27 février 2016	10,3	22,0	32,3
Acquisitions	-	0,1	0,1
Dispositions	(1,2)	(4,8)	(6,0)
Transferts	0,7	8,0	8,7
Solde au 4 mars 2017	9,8	25,3	35,1
Amortissement cumulé			
Solde au 28 février 2015	-	10,9	10,9
Amortissement	-	0,6	0,6
Dispositions	-	(0,1)	(0,1)
Solde au 27 février 2016	-	11,4	11,4
Amortissement	-	0,6	0,6
Dispositions	-	(2,1)	(2,1)
Transferts	-	3,1	3,1
Solde au 4 mars 2017	-	13,0	13,0
Valeur nette comptable			
Solde au 27 février 2016	10,3	10,6	20,9
Solde au 4 mars 2017	9,8	12,3	22,1

Au cours de l'exercice terminé le 4 mars 2017, la Société a comptabilisé, dans les autres produits, 1,6 million de dollars (1,2 million de dollars en 2016) pour des revenus de location tirés d'immeubles de placement et a également comptabilisé, dans les frais généraux et opérationnels, 0,9 million de dollars (0,9 million de dollars en 2016) de coûts opérationnels directs pour ces mêmes immeubles. La Société a de plus comptabilisé des coûts opérationnels directs de 0,3 million de dollars (0,4 million de dollars en 2016) pour des immeubles de placement dont elle n'a tiré aucun revenu de location.

Les immeubles de placement comprennent un certain nombre d'immeubles commerciaux loués à des tiers. La juste valeur des immeubles de placement s'établit à 27,0 millions de dollars au 4 mars 2017 (24,3 millions de dollars au 27 février 2016). Cette évaluation est classée de niveau 3, car elle est dérivée de données non observables.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 4 mars 2017 et le 27 février 2016
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

15. Immobilisations incorporelles

	Frais de développement de la bannière	Logiciels	Logiciels en développement	Total
	\$	\$	\$	\$
Coût				
Solde au 28 février 2015	306,0	0,3	14,0	320,3
Acquisitions	1,3	0,3	5,8	7,4
Transferts	-	19,8	(19,8)	-
Solde au 27 février 2016	307,3	20,4	-	327,7
Acquisitions	9,3	3,6	-	12,9
Solde au 4 mars 2017	316,6	24,0	-	340,6
Amortissement cumulé				
Solde au 28 février 2015	113,3	-	-	113,3
Amortissement	11,2	0,2	-	11,4
Solde au 27 février 2016	124,5	0,2	-	124,7
Amortissement	11,4	2,3	-	13,7
Solde au 4 mars 2017	135,9	2,5	-	138,4
Valeur nette comptable				
Solde au 27 février 2016	182,8	20,2	-	203,0
Solde au 4 mars 2017	180,7	21,5	-	202,2

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 4 mars 2017 et le 27 février 2016
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

16. Goodwill

La valeur comptable du goodwill s'établit à 36,0 millions de dollars au 4 mars 2017 et au 27 février 2016 dont 20,0 millions de dollars a été affecté à l'UGT des actifs de franchisage et 16,0 millions de dollars a été affecté à l'UGT des médicaments génériques.

Test de dépréciation des unités génératrices de trésorerie avec goodwill

Aux fins des tests de dépréciation, le goodwill est affecté aux UGT. À la date à laquelle le test a été effectué, la Société a déterminé qu'aucune de ses UGT avec goodwill n'avait subi de dépréciation. La valeur recouvrable de l'unité est déterminée en fonction du calcul de la valeur d'utilité. Le calcul de la valeur d'utilité tient compte des flux de trésorerie futurs prévus sur une période de cinq ans ainsi que d'une valeur finale reflétant les prévisions de croissance par la suite. Ce calcul reflète les attentes de la direction quant à la performance opérationnelle à moyen terme de l'UGT et à la croissance prévue des marchés de l'UGT.

La Société a utilisé un taux d'actualisation avant impôt de 9,0 % (9,0 % en 2016) et un taux de croissance final de 3,7 % (3,7 % en 2016) qui n'excède pas le taux de croissance à long terme moyen pour les marchés pertinents.

La direction est d'avis que tout changement raisonnablement possible des hypothèses clés prises en compte dans le calcul de la valeur recouvrable de chacune de ses UGT n'aura pas d'incidence sur les résultats du test de dépréciation.

17. Autres éléments de l'actif à long terme

	Au 4 mars 2017	Au 27 février 2016
	\$	\$
Actifs de loyers escalatoires	15,3	14,7
Actif net au titre des prestations définies de retraite (note 26)	2,1	-
Autres	1,4	1,0
	18,8	15,7

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 4 mars 2017 et le 27 février 2016
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

18. Fournisseurs et autres créditeurs

	Au 4 mars 2017	Au 27 février 2016
	\$	\$
Fournisseurs et autres courus	210,2	183,0
Charges à payer et autres	59,3	50,3
Produits différés	15,7	1,5
	285,2	234,8

Les fournisseurs et autres courus sont présentés nets d'un montant de 7,4 millions de dollars qui a été compensé au titre de revenus fournisseurs à recevoir (7,4 millions de dollars au 27 février 2016).

19. Dette à long terme

Convention de crédit

La Société est engagée dans une facilité de crédit renouvelable non garantie d'un montant de 250,0 millions de dollars. Au cours de l'exercice terminé le 4 mars 2017, la Société a prolongé d'un an l'échéance de cette facilité, la portant ainsi au 10 novembre 2021. Selon la convention de crédit de la facilité, la Société peut, dans certaines circonstances et sous réserve de l'obtention d'engagements supplémentaires de la part des prêteurs existants ou d'autres institutions admissibles, demander des augmentations portant le montant total disponible aux termes de la facilité de crédit, incluant les engagements existants, à 750,0 millions de dollars.

Le taux d'intérêt applicable à la facilité de crédit est le taux préférentiel canadien plus une marge variable (totalisant 2,70 % au 4 mars 2017 et au 27 février 2016) ou le taux d'acceptation bancaire plus une marge variable (totalisant 1,75 % au 4 mars 2017 et 1,71 % au 27 février 2016). Les marges varient selon l'atteinte de certains ratios financiers. Les taux d'intérêt d'acceptation bancaire sont fixés périodiquement pour des périodes n'excédant généralement pas un mois. Au 4 mars 2017 et au 27 février 2016, cette facilité de crédit était inutilisée (à l'exception de 0,3 million de dollars de lettres de crédit au 27 février 2016).

Selon les termes et conditions stipulés aux conventions de crédit, la Société doit respecter certains engagements, dont le maintien de ratios financiers, lesquels sont décrits à la note 22, et le respect de certaines conditions en matière d'endettement, d'investissements et d'acquisitions d'entreprises. Au 4 mars 2017 et au 27 février 2016, la Société respectait ces engagements.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 4 mars 2017 et le 27 février 2016
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

20. Autres éléments du passif à long terme

	Au 4 mars 2017	Au 27 février 2016
	\$	\$
Obligations différées relatives à des contrats de location	12,2	12,4
Passif net au titre des prestations définies de retraite (note 26)	-	2,3
Obligations au titre des paiements fondés sur des actions réglés en trésorerie	3,1	2,9
Autres	0,5	0,2
	15,8	17,8

21. Capital-actions

Autorisé, en nombre illimité :

Actions à droit de vote subalterne catégorie « A », participantes, avec un droit de vote par action, échangeables au gré du porteur contre un même nombre d'actions catégorie « B » lors d'une offre publique d'achat portant uniquement sur les actions catégorie « B », sans valeur nominale, dividende déclaré en dollars canadiens.

Actions catégorie « B », participantes, avec dix droits de vote par action, échangeables contre des actions à droit de vote subalterne catégorie « A » à raison d'une action à droit de vote subalterne catégorie « A » pour une action catégorie « B », sans valeur nominale, dividende déclaré en dollars canadiens.

Actions catégorie « C », à être émises en une ou plusieurs séries selon des droits, privilèges, conditions et restrictions à être déterminés, non participantes, sans droit de vote, sans valeur nominale.

Les changements survenus au capital-actions se détaillent comme suit :

	2017		2016	
	(en millions d'actions)	\$	(en millions d'actions)	\$
Actions à droit de vote subalterne catégorie « A »				
Actions émises au début de l'exercice	81,4	405,2	83,5	416,0
Rachetées et annulées	(1,2)	(6,0)	(2,1)	(10,6)
Rachetées et à annuler	-	-	-	(0,2)
Actions émises à la fin de l'exercice	80,2	399,2	81,4	405,2
Actions catégorie « B »				
Actions émises au début et à la fin de l'exercice	103,5	-	103,5	-

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 4 mars 2017 et le 27 février 2016
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

21. Capital-actions (suite)

a) Rachat dans le cours normal des activités

Le 27 avril 2016, la Société a annoncé son intention de racheter à des fins d'annulation, lorsqu'elle le jugera opportun, un nombre maximal de 4 063 000 de ses actions à droit de vote subalterne catégorie « A » en circulation, représentant environ 5 % des actions détenues dans le public, sur une période de 12 mois se terminant au plus tard le 8 mai 2017. Les actions ont été ou seront rachetées par l'entremise des mécanismes de la Bourse de Toronto (le « TSX ») et conformément aux exigences de cette dernière.

Le 29 avril 2015, la Société a annoncé son intention de racheter à des fins d'annulation un nombre maximal de 7 983 000 de ses actions à droit de vote subalterne catégorie « A » en circulation, représentant environ 10 % des actions détenues dans le public, sur une période de 12 mois se terminant au plus tard le 6 mai 2016. Pendant la durée de ce programme de rachat dans le cours normal des activités, 2 170 790 actions ont été rachetées et annulées par l'entremise des mécanismes du TSX et conformément aux exigences de cette dernière.

Pour les exercices terminés le 4 mars 2017 et le 27 février 2016, la Société a procédé au rachat dans le cours normal de 1 215 704 et 2 170 790 actions à droit de vote subalterne catégorie « A » à des prix moyens de 19,91 \$ et 19,11 \$ par action moyennant une considération totale, incluant les frais, de 24,2 millions de dollars et de 41,5 millions de dollars, respectivement. Des montants de 18,2 millions de dollars et de 30,7 millions de dollars, représentant le surplus du prix d'achat par rapport à la valeur comptable des actions rachetées, ont été inscrits dans les résultats non distribués pour les exercices terminés le 4 mars 2017 et le 27 février 2016, respectivement. Les actions rachetées au cours de l'exercice terminée le 4 mars 2017 ont été annulées au cours de cette même période. Les actions rachetées au cours de l'exercice terminée le 27 février 2016 ont été annulées au cours de cette même période, à l'exception de 40 243 actions qui ont été annulées après le 27 février 2016.

b) Options d'achat d'actions exercées

Pour l'exercice terminé le 4 mars 2017, 3 927 actions à droit de vote subalterne catégorie « A » ont été émises suite à une levée d'options d'achat d'actions (aucune en 2016).

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 4 mars 2017 et le 27 février 2016
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

21. Capital-actions (suite)

d) Dividendes

Les dividendes suivants ont été déclarés et payés par la Société :

	2017	2016
	\$	\$
0,48 \$ (0,44 \$ en 2016) par action à droit de vote subalterne catégorie « A »	38,8	36,7
0,48 \$ (0,44 \$ en 2016) par action de catégorie « B »	49,7	45,5
	88,5	82,2

Le 26 avril 2017, le conseil d'administration a approuvé un dividende trimestriel de 0,13 \$ par action. Ce dividende sera versé le 26 mai 2017 à tous les porteurs d'actions à droit de vote subalterne catégorie « A » ainsi qu'aux porteurs d'actions catégorie « B » inscrits aux registres de la Société en date du 12 mai 2017.

22. Informations à fournir concernant le capital

Les objectifs de la Société en matière de gestion du capital sont les suivants :

- Préserver la capacité de la Société à poursuivre son exploitation et soutenir la stratégie de croissance afin d'offrir un rendement aux actionnaires;
- Conserver une structure du capital optimale afin de réduire le coût du capital;
- Engager des dépenses en immobilisations corporelles adéquates afin d'assurer la stabilité et l'aspect concurrentiel des activités.

La Société gère la structure de son capital et y apporte des ajustements en fonction des changements qui touchent la conjoncture économique et des caractéristiques de risque des actifs sous-jacents. Afin de conserver ou de modifier la structure de son capital, la Société peut émettre de nouvelles actions, racheter des actions, ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, procéder à l'émission ou au remboursement de dette et acquérir ou vendre des actifs pour améliorer sa flexibilité et sa performance financière. Les objectifs, les politiques et les procédures de la Société en matière de gestion de capital n'ont pas changé depuis le 27 février 2016.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 4 mars 2017 et le 27 février 2016
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

22. Informations à fournir concernant le capital (suite)

La Société définit son capital par la capitalisation totale, soit, l'endettement net plus les capitaux propres. L'endettement net est défini par la dette à long terme (incluant la portion échéant à court terme) et le découvert bancaire, nets des placements temporaires. La capitalisation totale et l'endettement net ne sont pas des mesures reconnues par les IFRS et pourraient ne pas être comparables à celles utilisées par d'autres sociétés.

La Société assure le suivi du capital en fonction de divers ratios financiers et indicateurs non financiers du rendement. Ces mesures de capital sont analysées périodiquement et comprennent principalement les ratios suivants :

- ratio d'endettement net sur la capitalisation totale;
- ratio d'endettement net sur le résultat opérationnel avant amortissements.

Au 4 mars 2017 et au 27 février 2016, les calculs des ratios financiers indiqués ci-dessus étaient sans objet, car la Société n'avait pas de découvert bancaire et de dette à long terme. La Société croit que les mesures de capital sont satisfaisantes compte tenu de ses objectifs de gestion de capital.

La Société doit également se conformer trimestriellement à certains engagements financiers imposés par sa facilité de crédit renouvelable de 250,0 millions de dollars décrite à la note 19. Ces engagements financiers consistent au maintien (i) d'un ratio de levier financier maximum et, advenant le cas où ce ratio atteindrait un certain niveau, (ii) d'un ratio de couverture des intérêts minimum. La Société respecte les exigences imposées par sa facilité de crédit quant au maintien de ces ratios.

23. Paiements fondés sur des actions

a) Régime d'options d'achat d'actions

La Société a un régime d'options d'achat d'actions à prix fixe à l'intention de certains cadres de la Société. La Société peut octroyer des options à ces employés jusqu'à concurrence de 10 millions d'actions à droit de vote subalterne catégorie « A ». Selon le régime, le prix de levée de chaque option ne peut être inférieur au cours moyen pondéré en fonction du volume des actions de la Société à la Bourse de Toronto pendant les cinq jours précédant la date d'octroi des options. La durée maximale d'une option est de 10 ans. L'échéance la plus éloignée des options attribuées est en janvier 2024. Les options octroyées sont acquises annuellement sur une durée maximale de quatre ans.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 4 mars 2017 et le 27 février 2016
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

23. Paiements fondés sur des actions (suite)

a) Régime d'options d'achat d'actions (suite)

Les changements survenus dans le nombre d'options d'achat d'actions se détaillent comme suit :

	2017		2016	
	Nombre d'options (en millions)	Prix d'exercice moyen pondéré (en dollars)	Nombre d'options (en millions)	Prix d'exercice moyen pondéré (en dollars)
Options en cours au début de l'exercice	0,6	19,84	0,4	21,32
Options attribuées	0,2	20,43	0,2	17,45
Options renoncées	(0,1)	21,42	-	-
Options en cours à la fin de l'exercice	0,7	19,95	0,6	19,84
Options pouvant être exercées à la fin de l'exercice	0,4	19,87	0,3	19,59

Le tableau suivant résume l'information relative aux options d'achat d'actions au 4 mars 2017 :

Fourchette des prix d'exercice (en dollars)	Options en cours		
	Nombre d'options (en millions)	Durée restante moyenne pondérée (années)	Prix d'exercice moyen pondéré (en dollars)
Moins de 15 \$	0,1	2,6	14,07
15 \$ - 20 \$	0,3	5,3	17,79
Plus de 20 \$	0,3	6,0	22,59
	0,7	5,4	19,95

Les données suivantes représentent les hypothèses utilisées dans l'évaluation de la juste valeur des options d'achat d'actions attribuées selon le modèle Black - Scholes.

	2017	2016
Dividende annuel prévu	2,34%	2,34%
Volatilité prévue	22,83%	22,06%
Taux d'intérêt sans risque	1,08%	0,53%
Durée prévue (années)	5	5

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 4 mars 2017 et le 27 février 2016
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

23. Paiements fondés sur des actions (suite)

a) Régime d'options d'achat d'actions (suite)

Au cours de l'exercice terminé le 4 mars 2017, la Société a attribué 200 963 options (219 134 en 2016). La juste valeur de ces options est de 3,14 \$ pour l'exercice terminé le 4 mars 2017 (2,43 \$ en 2016). Une somme de 0,5 million de dollars a été constatée dans les charges relatives au régime d'options d'achat d'actions pour l'exercice terminé le 4 mars 2017 (0,6 million de dollars en 2016).

b) Régime d'actions liées au rendement (« ALR »)

La Société a un régime d'actions liées au rendement offert à ses hauts dirigeants. Les droits sur les ALR sont acquis sur une période de trois ans et sont assortis de conditions d'acquisition liées au rendement. Les ALR donnent le droit de recevoir des actions à droit de vote subalterne catégorie « A » de la Société ou, au gré de celle-ci, la valeur équivalente en espèces.

Les changements survenus dans le nombre d'ALR se détaillent comme suit :

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	<i>(en milliers)</i>	<i>(en milliers)</i>
Solde au début de l'exercice	98,5	117,6
Octroyées	29,3	32,0
Réglées	(36,4)	(51,1)
Annulées	(4,0)	-
Solde à la fin de l'exercice	87,4	98,5

La juste valeur des ALR octroyées au cours de l'exercice terminé le 4 mars 2017 est de 11,38 \$ par ALR (9,80 \$ en 2016). La Société utilise un modèle Monte Carlo pour intégrer une condition de marché à l'évaluation des ALR. Au cours de l'exercice terminé le 4 mars 2017, une somme de 0,2 million de dollars a été constatée relativement au régime d'ALR (0,4 million de dollars en 2016).

Des actions à droit de vote subalterne catégorie « A » de la Société ont été rachetées et sont détenues en fiducie à l'intention des détenteurs jusqu'à ce que les droits rattachés aux actions liées au rendement soient acquis ou qu'ils soient annulés. Cette fiducie, considérée comme une entité ad hoc, est consolidée aux états financiers de la Société et le coût des actions acquises est présenté en réserve à titre d'actions autodétenues à la situation financière de la Société. Au cours de l'exercice terminé le 4 mars 2017, la Société a acquis 2 941 actions à droit de vote subalterne catégorie « A » (3 252 en 2016) au prix moyen de 20,04 \$ (21,01 \$ en 2016). Au cours de l'exercice terminé le 4 mars 2017, la Société a remis en circulation 32 107 actions à droit de vote subalterne catégorie « A » liées aux droits acquis pendant cette période (36 663 en 2016). Au 4 mars 2017, 100 655 actions à droit de vote subalterne catégorie « A » étaient détenues en fiducie (129 821 au 27 février 2016).

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 4 mars 2017 et le 27 février 2016
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

23. Paiements fondés sur des actions (suite)

c) Régime de droits à la plus-value d'actions et d'unités d'actions

La Société a un régime d'unités d'actions ainsi qu'un régime de droits à la plus-value d'actions. Les changements survenus dans le nombre de droits à la plus-value d'actions et d'unités d'actions se détaillent comme suit :

	2017		2016	
	Nombre de droits à la plus-value d'actions (en millions)	Nombre d'unités d'actions (en millions)	Nombre de droits à la plus-value d'actions (en millions)	Nombre d'unités d'actions (en millions)
En cours au début de l'exercice	0,5	0,1	0,5	0,2
Attribuées	0,2	-	0,2	-
Exercées	(0,1)	-	(0,2)	(0,1)
En cours à la fin de l'exercice	0,6	0,1	0,5	0,1

Au 4 mars 2017, 117 580 droits à la plus-value d'actions (121 410 droits à la plus-value d'actions au 27 février 2016) étaient exerçables.

Une somme de 0,2 million de dollars a été constatée en charge relativement à ces régimes pour l'exercice terminé le 4 mars 2017 (un renversement du passif de 3,1 millions de dollars en 2016). Au 4 mars 2017, la Société avait un passif à court et à long terme totalisant 3,3 millions de dollars relativement à ces régimes (3,5 millions de dollars au 27 février 2016).

24. Garanties et éventualités

a) Garanties

En date du 4 mars 2017, la Société avait garanti le remboursement de certains emprunts bancaires contractés par des franchisés pour un montant maximal de 2,2 millions de dollars (1,7 million de dollars au 27 février 2016). La majorité des cautionnements s'applique à des prêts dont l'échéance est d'un an. Ces emprunts sont également cautionnés personnellement par les franchisés.

b) Conventions de rachat

En vertu de conventions de rachat de stocks, la Société s'est engagée auprès d'institutions bancaires à racheter les stocks de certains de ses franchisés, lorsqu'ils sont en défaut, jusqu'à concurrence du montant utilisé de la marge de crédit consentie par les institutions bancaires à ces mêmes franchisés. Au 4 mars 2017, les financements relatifs aux stocks se chiffraient à 117,5 millions de dollars (138,7 millions de dollars au 27 février 2016). Toutefois, en vertu de ces conventions, la Société ne s'est pas engagée à combler le déficit qui pourrait être créé si la valeur des stocks était inférieure au montant des avances.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 4 mars 2017 et le 27 février 2016
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

24. Garanties et éventualités (suite)

b) Conventions de rachat (suite)

En vertu de conventions de rachat d'équipements financés par des contrats de location financement n'excédant pas cinq ans et des emprunts bancaires n'excédant pas 15 ans, la Société s'est engagée auprès d'institutions financières à racheter les équipements de certains de ses franchisés. Dans le cas de contrats de location financement, la valeur de rachat est liée au solde net du bail à la date de rachat. Dans le cas d'équipements financés par emprunt bancaire, la valeur de rachat minimum est, soit fixée par contrat avec l'institution financière, soit liée au solde du prêt à la date de rachat. Au 4 mars 2017, les financements relatifs aux équipements se chiffraient à 69,0 millions de dollars (72,5 millions de dollars au 27 février 2016).

La Société n'a jamais eu à verser d'indemnisation en vertu de telles ententes et n'a enregistré aucun passif à l'égard de ces garanties dans ses états financiers consolidés du 4 mars 2017 et du 27 février 2016.

c) Éventualités

Dans le cours normal de son exploitation, la Société fait l'objet de réclamations et de litiges. Bien que le dénouement des procédures ne puisse être déterminé avec certitude, la direction juge que toute responsabilité qui découlerait de telles éventualités n'aurait pas d'incidence négative importante sur les états financiers consolidés de la Société. La Société limite son exposition en s'assurant auprès de sociétés d'assurances pour couvrir certains risques de réclamations liés à ses activités.

Par ailleurs, au cours des exercices financiers 2009 et 2011, la Société a été nommée à titre de défendeur dans deux recours institués contre elle par un même franchisé. Le demandeur prétendait notamment que la clause de sa convention de franchise stipulant le paiement de redevances sur les ventes de médicaments de ses pharmacies était illégale. Dans son jugement rendu le 29 décembre 2016, la Cour supérieure du Québec déclare légales les clauses de redevances de tous les contrats de franchise de la Société et déclare que ces clauses ne contreviennent pas, entre autres, à l'article 49 du Code de déontologie des pharmaciens du Québec.

Au cours de l'exercice financier 2017, une demande d'autorisation d'exercer une action collective a été signifiée à la Société par Sopropharm, une association constituée en vertu de la *Loi sur les syndicats professionnels* dont sont membres certains pharmaciens propriétaires franchisés de la Société. La demande vise à faire autoriser l'exercice de l'action collective sous la forme d'une action déclaratoire (i) en annulation de certaines dispositions contractuelles des conventions de franchise type de la Société, notamment la clause prévoyant le paiement de redevances sur les ventes de médicaments par les établissements franchisés; (ii) en restitution de certaines prestations; et (iii) en réduction de certaines obligations contractuelles. La demande vise aussi à faire attribuer à la demanderesse le statut de représentante aux fins d'exercer l'action collective pour le compte du groupe formé des pharmaciens propriétaires exploitant un établissement franchisé sous les bannières de la Société au Québec depuis le 15 juillet 2013. Aucune action collective n'a été autorisée à ce stade. La Société entend contester ce recours. Toutefois, étant donné que tout litige comporte une part d'incertitude, il n'est pas possible de prédire l'issue de cette demande ni le montant de pertes éventuelles. Aucune provision pour pertes éventuelles n'a été comptabilisée dans les états financiers consolidés de la Société.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 4 mars 2017 et le 27 février 2016
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

25. Engagements

Les engagements présentés ci-après correspondent aux engagements liés aux contrats de location simple que la Société a, soit comme locataire ou soit comme bailleur, ainsi qu'aux engagements contractuels relatifs aux immobilisations corporelles.

a) La Société comme locataire

Les baux ont généralement des durées variant de 10 à 15 ans avec des options de renouvellement. La Société n'a pas d'option d'achat pour des terrains ou des immeubles loués à l'expiration des périodes de location. Plusieurs contrats de location ont des clauses escalatoires. Aucun loyer conditionnel n'est payé.

Les paiements minimums futurs non résiliables relatifs à des contrats de location simple de terrains et d'immeubles sont les suivants :

	Paiements minimums des contrats de location simple
	\$
2018	53,5
2019	52,7
2020	47,4
2021	47,9
2022	41,9
Suivantes	187,1
	430,5

La Société sous-loue la majorité de ses contrats de location simple. Les revenus de sous-location sont décrits à la section suivante.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 4 mars 2017 et le 27 février 2016
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

25. Engagements (suite)

b) La Société comme bailleur

La Société loue, principalement à des franchisés, une portion importante de ses terrains et immeubles présentés dans les immobilisations corporelles (note 13) en utilisant des contrats de location simple conventionnels. Également, la Société sous-loue la majorité de ses contrats de location simple à des franchisés ou à d'autres locataires. Habituellement, les baux sur les immeubles de la Société ont des durées initiales de 10 à 15 ans avec des options de renouvellement. Plusieurs contrats de location ont des clauses escalatoires. Aucun loyer conditionnel n'est facturé. Au 4 mars 2017, la Société avait des montants à recevoir à court terme concernant ces contrats de location simple (inclus dans les créances clients et autres débiteurs) de 0,7 million de dollars (0,2 million de dollars au 27 février 2016). Les revenus de loyer (inclus dans les autres produits (note 5)) sont les suivants :

	2017	2016
	\$	\$
Revenus de loyer provenant de la location de terrains et immeubles présentés dans les immobilisations corporelles et immeubles de placement	40,8	39,3
Revenus de sous-location	62,9	60,6
	103,7	99,9

Les revenus minimums futurs non résiliables relatifs à des contrats de location simple de terrains et d'immeubles loués ou sous-loués que la Société recevra, sont les suivants :

	Revenus de contrats de location simple	Revenus de sous-location de contrats de location simple
	\$	\$
2018	37,8	50,9
2019	29,2	47,8
2020	22,2	45,1
2021	16,2	40,6
2022	10,7	34,5
Suivantes	24,3	110,9
	140,4	329,8

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 4 mars 2017 et le 27 février 2016
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

25. Engagements (suite)

c) Engagements contractuels liés aux immobilisations corporelles

La Société a également d'autres engagements tels, des engagements pour l'acquisition et la construction d'immobilisations corporelles totalisant 0,6 million de dollars. Ces paiements minimums exigibles sont payables au cours de l'exercice se terminant le 3 mars 2018.

26. Régimes de retraite

La Société offre des régimes de retraite à prestations et à cotisations définies en vertu desquels les employés reçoivent des prestations de retraite. En vertu des régimes de retraite à prestations définies, les employés ont droit à une rente viagère à leur retraite, d'un montant correspondant à 2 % du salaire moyen des trois meilleures années, pour chaque année de service. La période de service reconnue ne peut excéder 35 ans. Aux fins de la présentation de l'information financière, la date d'évaluation des actifs du régime et des obligations au titre des prestations définies est le 4 mars 2017 (27 février 2016).

La plus récente évaluation actuarielle de l'actif des régimes et de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies a été effectuée le 31 décembre 2015. Les évaluations actuarielles sont effectuées par des actuaires indépendants de la Société.

Gouvernance:

En vertu des législations applicables se rapportant aux régimes de retraite à prestations définies, l'administrateur de chaque régime est soit la Société, soit un fiduciaire pour les régimes enregistrés au Québec. La gouvernance des régimes, l'élaboration des politiques de placement et de capitalisation, la répartition cible de l'actif et les diverses stratégies liées à la gestion des risques incombent à la Société.

Les politiques de placement des régimes de retraite sont élaborées dans le but d'obtenir un rendement des investissements à long terme qui permettra le versement des prestations estimées et visent à maintenir un niveau de risque approprié compte tenu des échéances des paiements qui devront être effectués par le régime.

En vertu des législations applicables se rapportant aux régimes de retraite à cotisations définies, l'administrateur du régime est un comité de retraite. Le comité prend les moyens adéquats pour protéger les droits des participants et bénéficiaires, conserver et faire fructifier les actifs de la caisse de retraite, il veille à l'exécution de plusieurs fonctions telles que le versement des cotisations à la caisse de retraite et l'adhésion du personnel admissible au régime.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 4 mars 2017 et le 27 février 2016
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

26. Régimes de retraite (suite)

Capitalisation:

Pour les régimes à prestations définies, les exigences en matière de financement minimal sont définies par les lois sur les régimes de retraites pertinentes, soient principalement la *loi sur les régimes complémentaire de retraite du Québec* et la *loi de l'impôt sur le revenu*. Le financement des régimes enregistrés au Québec est déterminé par les évaluations actuarielles. Ces évaluations déterminent la situation financière des régimes et les cotisations annuelles à verser par la Société pour capitaliser les coûts normaux et les déficits de capitalisation. Les régimes non enregistrés sont capitalisés en fonction de la politique de financement établie par la Société.

Risques:

Les régimes à prestations définies exposent la Société à certains risques dont les plus importants sont les suivants :

Risque d'investissement

La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies est calculée en utilisant un taux d'actualisation déterminé par référence au rendement des obligations de sociétés de première catégorie. Si le rendement des actifs des régimes est inférieur à ce taux, il y a déficit. Ce risque est géré au moyen de la diversification des portefeuilles. Certains actifs du régime sont investis dans les titres de capitaux propres de sociétés étrangères qui sont aussi exposés au risque de change.

Risque de taux d'intérêt

La diminution des taux de rendement des obligations donne lieu à une augmentation des passifs des régimes, laquelle est partiellement compensée par une augmentation de la valeur des actifs des régimes investis en obligations.

Risque de longévité

Une augmentation de l'espérance de vie donne lieu à une augmentation des passifs des régimes puisque les prestations doivent être payées plus longtemps que prévu. Ce risque est atténué par l'utilisation de tables de mortalité appropriées pour établir le niveau des cotisations à verser.

Risque d'inflation

L'obligation au titre des prestations constituées est calculée en considérant un certain niveau d'inflation. Une inflation réelle supérieure à celle anticipée aura pour effet d'augmenter la valeur de l'obligation au titre des prestations constituées.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 4 mars 2017 et le 27 février 2016
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

26. Régimes de retraite (suite)

La charge de la Société au titre de ces régimes de retraite à cotisations et à prestations définies se présente comme suit :

	2017	2016
	\$	\$
Régimes de retraite à cotisations définies :		
Charge de retraite pour les régimes à cotisations définies de la Société	2,4	2,3
Charge de retraite pour les régimes généraux et obligatoires	3,3	2,8
Charge de retraite comptabilisé dans le résultat net pour les régimes à cotisations définies ⁽¹⁾	5,7	5,1
Régimes de retraite à prestations définies :		
Coût des services rendus ⁽¹⁾	1,5	1,9
Coût des services passés ⁽¹⁾	(0,3)	-
Charges d'intérêts nets (note 8)	0,5	0,4
Charge totale comptabilisée dans le résultat net	1,7	2,3
Réévaluations du passif net au titre des prestations définies :		
Pertes (gains) liées au rendement de l'actif, excluant le montant inclus dans les charges d'intérêts nets	(3,8)	2,0
Gains liés aux ajustements d'expérience	(0,1)	(1,9)
Gains liés aux hypothèses financières	-	(1,8)
Impôt sur le résultat	1,0	0,4
Total comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	(2,9)	(1,3)
Total de la charge nette des régimes de retraite à prestations définies	(1,2)	1,0

⁽¹⁾ Comptabilisé dans les frais généraux et opérationnels

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 4 mars 2017 et le 27 février 2016
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

26. Régimes de retraite (suite)

Les renseignements relatifs aux régimes de retraite à prestations définies se présentent comme suit :

	2017	2016
	\$	\$
Valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies		
Solde au début de l'exercice	41,1	41,9
Coût des services rendus	1,5	1,9
Coût des services passés	(0,3)	-
Charges d'intérêts sur les obligations au titre des prestations définies	1,6	1,5
Prestations versées	(0,6)	(0,5)
Gains actuariels dans le résultat global découlant de :		
Ajustements liés à l'expérience	(0,1)	(1,9)
Changements dans les hypothèses financières	-	(1,8)
Solde à la fin de l'exercice	43,2	41,1
Juste valeur des actifs des régimes		
Solde au début de l'exercice	38,8	38,7
Produits d'intérêts	1,1	1,1
Gains (pertes) liés au rendement de l'actif, excluant le montant inclus dans les charges d'intérêts nets	3,8	(2,0)
Cotisations de l'employeur	2,2	1,5
Prestations versées	(0,6)	(0,5)
Solde à la fin de l'exercice	45,3	38,8
Actif (passif) net au titre des prestations définies inclus dans les autres éléments de l'actif (passif) à long terme	2,1	(2,3)

Le tableau suivant présente la situation de capitalisation des régimes de retraite :

	Au 4 mars 2017	Au 27 février 2016
	\$	\$
Valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies	43,2	41,1
Juste valeur des actifs des régimes	45,3	38,8
Actif (passif) net au titre des prestations définies inclus dans les autres éléments de l'actif (passif) à long terme	2,1	(2,3)

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 4 mars 2017 et le 27 février 2016
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

26. Régimes de retraite (suite)

Au 4 mars 2017, 23 % de la juste valeur des actifs des régimes était en dépôt à titre d'impôts canadiens remboursables (25 % au 27 février 2016) et 77 % était investi (75 % au 27 février 2016). La répartition des actifs investis se détaille comme suit :

	Au 4 mars 2017	Au 27 février 2016
	%	%
Fonds équilibrés	53	55
Fonds d'actions internationales	8	8
Fonds d'actions américaines	22	22
Fonds d'actions canadiennes	17	15

Aucun actif des régimes n'est directement investi dans des titres de la société mère ou de ses filiales. Les actifs des régimes ne comprennent pas d'immeuble ou d'autres actifs utilisés par la Société.

Les principales hypothèses actuarielles retenues par la Société pour évaluer les obligations au titre des prestations définies sont les suivantes (moyenne pondérée) :

	Au 4 mars 2017	Au 27 février 2016
Obligation au titre des prestations définies		
Taux d'actualisation	3,75%	3,75%
Taux d'indexation	2,5%	2,5%
Taux de croissance attendu de la rémunération	3,5%	3,5%
Table de mortalité utilisée	CPM2014-B	CPM2014-B
Facteur d'ajustement aux taux de mortalité - hommes	73,9%	73,9%
Facteur d'ajustement aux taux de mortalité - femmes	92,2%	92,2%

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 4 mars 2017 et le 27 février 2016
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

26. Régimes de retraite (suite)

L'analyse de sensibilité ci-dessous a été préparée basée sur des changements qui auraient raisonnablement pu être apportés aux hypothèses actuarielles importantes au 4 mars 2017, alors que toutes les autres hypothèses demeurent constantes.

	Obligation au titre des prestations définies	
	Augmentation	Diminution
	\$	\$
Taux d'actualisation (variation de 1,0 %)	(5,7)	7,2
Taux d'indexation (variation de 1,0 %)	2,9	(2,3)
Taux de croissance attendu de la rémunération (variation de 1,0 %)	0,4	(0,4)
Taux de mortalité (variation de 10,0 % sur les taux de mortalité)	(0,7)	0,8

L'analyse de sensibilité présentée ci-dessus peut ne pas être représentative de la variation réelle des obligations au titre des prestations définies comme il est peu probable que les changements dans les hypothèses se produiraient isolément les uns des autres considérant que certaines hypothèses peuvent être corrélées.

Au 4 mars 2017, la durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies s'établissait à 15,0 années (15,6 années au 27 février 2016). Pour l'exercice se terminant le 3 mars 2018, la Société prévoit payer 0,7 million de dollars de cotisations aux régimes à prestations définies.

27. Transactions entre parties liées

Les soldes et les transactions entre la société mère et ses filiales, qui sont des parties liées à la Société, ont été éliminés au moment de la consolidation et ne sont pas présentés dans cette note. Les transactions entre la Société et d'autres parties liées sont décrites ci-après.

a) Société mère et partie exerçant le contrôle ultime

Au 4 mars 2017, monsieur Jean Coutu détenait le contrôle ultime du Groupe Jean Coutu (PJC) inc.

b) Rémunération des principaux dirigeants

En plus de verser un salaire aux membres de la direction, la Société contribue pour eux à un régime de retraite à prestations définies entièrement financé par la Société (note 26). Les principaux dirigeants participent également, selon leur statut, à un ou à plusieurs régimes de rémunération à long terme offerts par la Société, soit, le régime d'options d'achat d'actions, le régime d'actions liées au rendement, le régime de droits à la plus-value d'actions et le régime d'unités d'actions. La dépense de rémunération présentée ci-après comprend la rémunération des membres du conseil d'administration, du président et chef de la direction ainsi que des premiers vice-présidents.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 4 mars 2017 et le 27 février 2016
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

27. Transactions entre parties liées (suite)

b) Rémunération des principaux dirigeants (suite)

	2017	2016
	\$	\$
Avantages du personnel à court terme	6,8	6,3
Avantages postérieurs à l'emploi	0,6	0,7
Rémunération fondée sur des actions	0,6	(1,9)
	8,0	5,1

Les avantages du personnel à court terme incluent un montant de 0,5 million de dollars pour l'exercice financier 2017 (0,5 million de dollars en 2016) relatif à un contrat conclu dans le cours normal des affaires avec une compagnie détenue par un administrateur. En vertu de ce contrat, des services non exclusifs sont rendus à la Société concernant son développement commercial stratégique.

Au 4 mars 2017 et au 27 février 2016, la Société n'avait accordé aucun prêt à ses principaux dirigeants.

c) Transactions avec des entités contrôlées par des membres de la direction ou des administrateurs, ou sous leur influence notable

Les opérations conclues avec des pharmacies franchisées contrôlées par des membres de la direction ayant une influence notable sur la Société ou des membres de leur famille proche sont les suivantes :

	2017	2016
	\$	\$
Produits :		
Ventes	80,3	49,0
Redevances	4,2	2,7
Loyers	4,2	2,1

Au 4 mars 2017, la Société avait un solde à recevoir inclus dans les créances clients et autres débiteurs de 7,7 millions de dollars (3,6 millions de dollars au 27 février 2016) résultant de ces transactions. Les créances à long terme de franchisés incluaient un montant de 0,7 million de dollars au 4 mars 2017 à recevoir d'un franchisé lié (0,6 million de dollars au 27 février 2016).

Au cours de l'exercice terminé le 4 mars 2017, un montant pour des frais de développement de la bannière de 7,2 millions de dollars a été octroyé (aucun en 2016) à un dirigeant pour acquérir des établissements franchisés. Ces opérations sont effectuées dans le cours normal des affaires aux mêmes termes et conditions que celles effectuées avec les autres franchisés.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 4 mars 2017 et le 27 février 2016
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

27. Transactions entre parties liées (suite)

d) Placement dans une entreprise associée

Le 5 janvier 2016, la Société a investi 15,0 millions de dollars dans COLO-D inc, un des plus importants fournisseurs de services de centre de données en colocation neutre dans l'est du Canada. Ce placement est constaté à titre d'entreprise associée et est comptabilisé selon la méthode de mise en équivalence. Une portion du produit de l'investissement a servi à acquérir un des sites d'entrepôt de la Société, à Longueuil. Ces transactions ont été effectuées dans le cours normal des affaires aux mêmes termes et conditions que celles effectuées avec d'autres tiers.

28. Information à fournir sur les instruments financiers

a) Valeur comptable par catégorie d'actifs financiers et de passifs financiers :

	Au 4 mars 2017	Au 27 février 2016
	\$	\$
Prêts et créances		
Encaisse et placement temporaire	178,9	100,3
Créances clients et autres débiteurs	202,2	194,5
Créances à long terme de franchisés	27,7	27,5
Passifs financiers		
Fournisseurs et autres créditeurs	285,2	234,8

b) Juste valeur

Au 4 mars 2017 et au 27 février 2016, la juste valeur de l'encaisse et placement temporaire, des créances clients et autres débiteurs, et des fournisseurs et autres créditeurs était comparable à leur valeur comptable en raison de leur échéance prochaine.

La juste valeur des créances à long terme de franchisés n'était pas différente de façon significative de leur valeur comptable au 4 mars 2017 et au 27 février 2016 dans la mesure où leur taux d'intérêt effectif était similaire à celui que la Société accorderait pour des prêts comportant des conditions et des échéances semblables à la date des états financiers.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 4 mars 2017 et le 27 février 2016
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

28. Information à fournir sur les instruments financiers (suite)

c) Risque de crédit

Le risque de crédit fait référence au risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une ou l'autre de ses obligations et amène, de ce fait, la Société à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour la Société sont liés aux créances clients et autres débiteurs, ainsi qu'aux créances à long terme de franchisés. Le risque de crédit est atténué par le fait que les créances clients et autres débiteurs ainsi que les créances à long terme de franchisés font l'objet d'un suivi actif de la part de la direction de la Société. Les créances clients et autres débiteurs en souffrance sont non significatifs et aucune provision n'est prise à leur égard.

La valeur comptable des actifs financiers constitue l'exposition maximale de la Société.

La provision pour pertes sur créances est examinée à chaque date de clôture. La Société revoit son estimation de la provision en fonction de l'évaluation de la recouvrabilité des soldes des comptes de chaque franchisé en tenant compte de l'historique de recouvrement. La provision pour pertes sur créances est maintenue à un niveau considéré suffisant pour absorber les pertes sur créances potentielles. La continuité de la provision pour pertes sur créances de la Société en considérant l'effet de l'actualisation de ces provisions se présente comme suit :

	2017	2016
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	12,4	12,3
Provision pour pertes sur créances	3,0	5,4
Radiation	(0,6)	(5,3)
Solde à la fin de l'exercice	14,8	12,4

La provision ci-haut est entièrement relative à des créances à long terme de franchisés.

Les créances à long terme de franchisés ayant des modalités de paiement et qui sont en souffrance sont non significatives et aucune provision n'est prise à leur égard.

d) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est défini comme étant le risque que la Société ne puisse pas satisfaire à ses obligations financières lorsqu'elles viennent à échéance. La Société gère ce risque en tenant compte des besoins opérationnels et en recourant à sa facilité de crédit renouvelable pour maintenir sa flexibilité. La Société établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour rencontrer ses obligations.

Au 4 mars 2017, la Société avait des fournisseurs et autres créditeurs de 285,2 millions de dollars (234,8 millions de dollars au 27 février 2016) dus au cours des 12 prochains mois. Les engagements et leurs dates d'échéance sont présentés à la note 25.

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 4 mars 2017 et le 27 février 2016
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

28. Information à fournir sur les instruments financiers (suite)

d) Risque de liquidité (suite)

La Société génère assez de flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et a suffisamment de financement disponible via sa facilité de crédit renouvelable pour financer ses activités et respecter ses obligations à mesure qu'elles viennent à échéance.

e) Risque de taux d'intérêt

Dans le cours normal de ses affaires, la Société est exposée à un risque de fluctuations de taux d'intérêt en raison de ses obligations financières à taux d'intérêt variables. Au 4 mars 2017 et au 27 février 2016, aucune dette à long terme n'était exposée aux fluctuations des taux d'intérêt.

La Société gère son exposition aux fluctuations de taux d'intérêt sur la dette à long terme et pourrait notamment conclure des accords de swaps consistant à échanger des taux variables pour des taux fixes. La Société ne détenait pas de tels instruments financiers au 4 mars 2017 et au 27 février 2016.

29. Renseignements complémentaires aux flux de trésorerie

	2017	2016
	\$	\$
Variation nette des éléments hors caisse de l'actif et du passif		
Variation des créances clients et autres débiteurs et des charges payées d'avance	(15,0)	16,1
Variation des stocks	(78,7)	0,8
Variation des fournisseurs et autres créditeurs	58,9	(1,8)
Variation des autres éléments de l'actif à long terme	(1,2)	(0,9)
Variations des autres éléments du passif à long terme	0,6	(2,5)
Variation nette des éléments hors caisse de l'actif et du passif	(35,4)	11,7

Autres renseignements

	Au 4 mars 2017	Au 27 février 2016
	\$	\$
Immobilisations corporelles, immeubles de placement et immobilisations incorporelles acquis compris dans les fournisseurs et autres créditeurs	4,2	11,9
Rachat d'actions compris dans les fournisseurs et autres créditeurs	-	0,8

LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.
Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés le 4 mars 2017 et le 27 février 2016
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

30. Information sectorielle

L'information sectorielle se résume comme suit :

	2017	2016
	\$	\$
Produits ⁽¹⁾		
Franchisage	2 975,7	2 850,3
Médicaments génériques	145,6	86,4
Ventes inter-secteurs	(143,4)	(81,9)
	2 977,9	2 854,8
Résultat opérationnel avant amortissements ⁽²⁾		
Franchisage	240,2	240,5
Médicaments génériques	71,0	43,2
Éliminations inter-secteurs	-	47,6
	311,2	331,3
Amortissements		
Franchisage	40,1	32,4
Médicaments génériques	0,4	0,4
	40,5	32,8
Résultat opérationnel ⁽²⁾		
Franchisage	200,1	208,1
Médicaments génériques	70,6	42,8
Éliminations inter-secteurs	-	47,6
	270,7	298,5
Acquisition d'immobilisations corporelles, d'immeubles de placement et d'immobilisations incorporelles		
Franchisage	30,7	104,4
Médicaments génériques	0,1	0,2
	30,8	104,6

⁽¹⁾ Les produits sont constitués des ventes et des autres produits.

⁽²⁾ Suite à la mise en place d'un contrat de consignation entre le secteur médicaments génériques et le franchisage à la fin de l'exercice financier 2016, la Société n'a plus à comptabiliser d'éliminations inter-secteurs pour le résultat opérationnel avant amortissements et le résultat opérationnel.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc.

245, rue Jean Coutu
Varenes (Québec)
J3X 0E1

Auditeurs indépendants

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
1190 Avenue des Canadiens-de-Montréal
Bureau 500
Montréal (Québec)
H3B 0M7

Agent de transfert et registraire

Société de fiducie Computershare
1500, Boulevard Robert-Bourassa
Bureau 700
Montréal (Québec)
H3A 3S8

Inscription boursière

Bourse de Toronto
Symbole boursier : PJC.A

Sites internet

www.jeancoutu.com

Assemblée annuelle

L'assemblée annuelle des actionnaires de Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc. aura lieu le 11 juillet 2017 à 9 h 30 au siège social de la Société situé au 245, rue Jean Coutu, Varenes (Québec).

Notice annuelle

La notice annuelle pour l'exercice financier terminé le 4 mars 2017 est disponible sur demande. Pour obtenir un exemplaire, veuillez-vous adresser au secrétariat corporatif de la Société.

Relations avec les investisseurs

(450) 646-9611, poste 1165
IR@jeancoutu.com

To receive an English version of this report, please write to:

*The Jean Coutu Group (PJC) Inc.
c/o Corporate Secretary
245 Jean Coutu Street
Varenes (Québec) J3X 0E1*

or send an e-mail to IR@jeancoutu.com



245 rue Jean Coutu, Varennes (Québec) J3X 0E1 (450) 646-9760 www.jeancoutu.com